

Premier amendement au Document d'enregistrement universel 2020

incluant le rapport financier semestriel au 30 juin 2021



Construisons dans un monde qui bouge.

SOMMAIRE

1	PRÉSENTATION DU CIC	2	5	COMPTES CONSOLIDÉS CONDENSÉS	33
				5.1 États financiers consolidés	33
				5.2 Annexes aux comptes consolidés	39
				5.3 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	87
2	RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ	3	6	CAPITAL SOCIAL	89
	2.1 Environnement économique et réglementaire au 1 ^{er} semestre 2021	3			
	2.2 Activités et résultats consolidés du CIC	5			
	2.3 Parties liées	13			
	2.4 Evolutions récentes et perspectives	13			
3	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	14	7	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	90
	3.1 Composition des organes de direction au 30 juin 2021	14		7.1 Documents accessibles au public	90
	3.2 Mandats et fonctions exercés par les membres des organes de direction	15		7.2 Responsable du document d'enregistrement universel	90
	3.3 Préparation et organisation des travaux du conseil	23		7.3 Responsables du contrôle des comptes	90
	3.4 Travaux du conseil au cours du premier semestre 2021	23		7.4 Tables de concordance	92
4	RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES – PILIER 3	25			
	4.1 Chiffres clés	25			
	4.2 Facteurs de risque	26			



Construisons dans un monde qui bouge.

Premier amendement au Document d'enregistrement universel 2020

incluant le rapport financier semestriel au **30 juin 2021**

**Banque de premier plan, en France comme à l'international,
le groupe CIC valorise un modèle de banque universelle qui conjugue tous
les métiers de la finance et de l'assurance, la solidité financière
et une stratégie de croissance durable.**

Digital et proche de ses clients, son modèle d'entreprise a pour ambition
la qualité des services et l'écoute.

L'agilité des outils et la fluidité de l'offre combinées à la proximité des réseaux,
permettent de répondre aux attentes de réactivité des clients où qu'ils soient.

Engagé au service de l'économie, de la société, fort de son mode de gouvernance,
le CIC agit en banque responsable au sein d'un monde en pleine mutation.

Son profil entrepreneurial est exigeant et son activité est organisée
autour de cinq métiers :

LA BANQUE DE DÉTAIL,
LA BANQUE DE FINANCEMENT,
LES ACTIVITES DE MARCHÉ,
LA BANQUE PRIVÉE,
LE CAPITAL-DEVELOPPEMENT.

Les comptes ne sont pas audités mais font l'objet d'un examen limité.

Document d'enregistrement universel 2020 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 21 avril 2021
sous le numéro D.21-0335.

Premier amendement au document d'enregistrement universel 2020 déposé auprès de l'Autorité des marchés
financiers le 12 août 2021 sous le numéro D.21-0335-A01.



Ce premier Amendement au document d'enregistrement universel a été déposé le 12 août 2021 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité
compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs
mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un
résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au
règlement (UE) n°2017/1129.

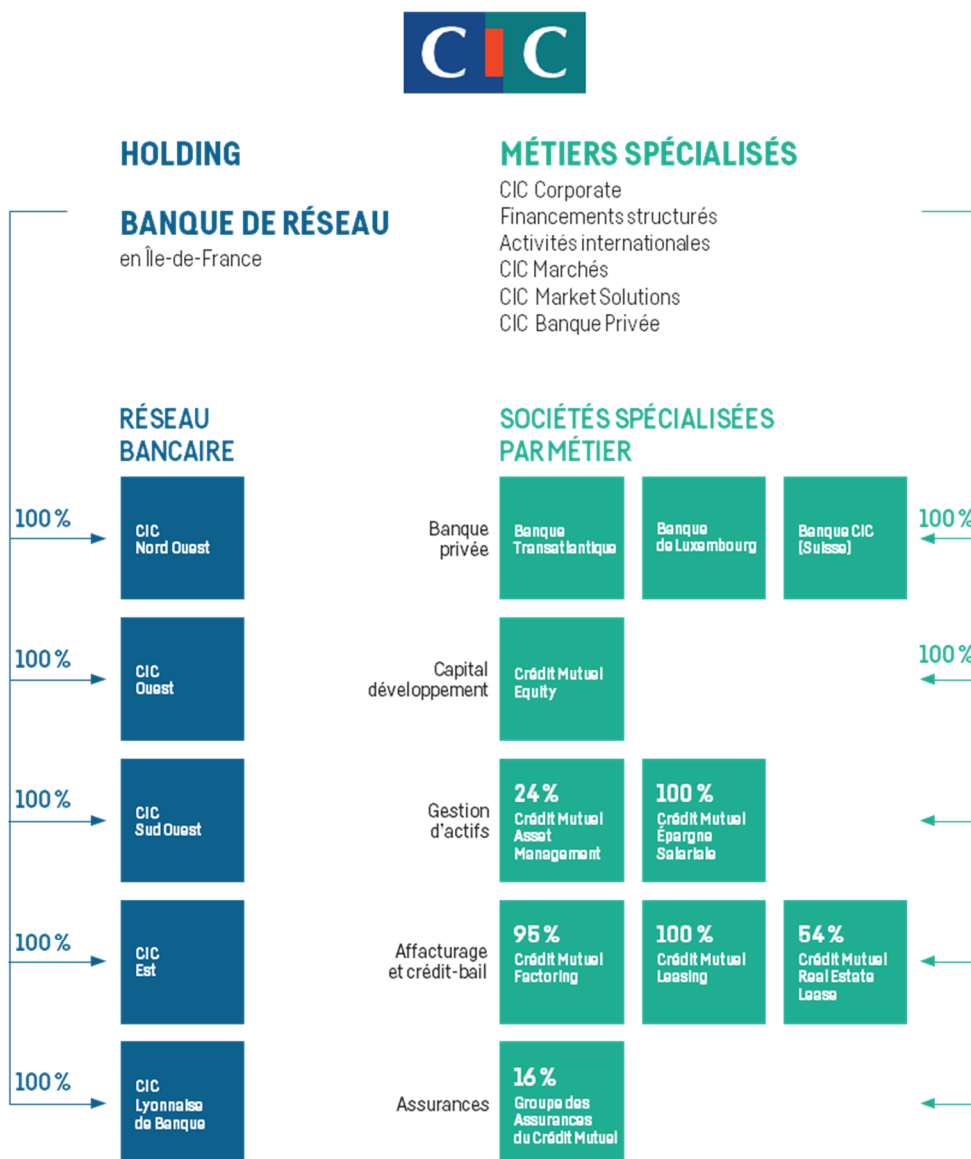
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC) - Société anonyme au capital de 611 858 064 € - 6 avenue de Provence 75009 Paris
Swift CMCIFRPP - tél 01 45 96 96 96 - www.cic.fr - RCS Paris 542 016 381 - N° ORIAS 07 025 723 (www.orias.fr)
Banque régie par les articles L511-1 et suivants du Code Monétaire et Financier pour les opérations effectuées en sa qualité d'intermédiaire en opérations d'assurance

1 PRÉSENTATION DU CIC

Le CIC est constitué :

- du CIC (Crédit Industriel et Commercial), holding et banque de tête de réseau, qui est également banque régionale en Île-de-France et qui exerce les activités d'investissement, de financement et de marché pour l'ensemble de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- de cinq banques régionales dont chacune déploie son activité dans un périmètre géographique déterminé ;
- d'établissements spécialisés par métier et de sociétés de moyens communs à Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ Juin 2021



Cet organigramme est simplifié et partiel.

Sont indiqués les pourcentages de contrôle par le CIC au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Les sociétés non contrôlées par le CIC (pourcentage inférieur à 50 %) sont aussi détenues par le Crédit Mutuel. Elles sont donc contrôlées au sens du même article par Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

2 RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ

2.1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGLEMENTAIRE DU 1^{ER} SEMESTRE 2021

2.1.1 Environnement économique

1^{er} semestre 2021 : la lumière au bout du tunnel

Le premier semestre 2021 a d'abord été marqué par la gestion de la crise sanitaire par les autorités face à la propagation du variant britannique, puis par la réouverture des économies grâce à la montée en puissance de la vaccination. Le retour à une situation plus normale a concerné les pays développés et a entraîné une forte reprise économique, notamment dans les services. Bien que le secteur industriel participe également au rebond, des difficultés d'approvisionnement et des pénuries, comme par exemple les semi-conducteurs, pénalisent de manière croissante l'activité et participent aux fortes pressions inflationnistes. Selon les banques centrales, ces facteurs pesant sur l'offre devraient rester toutefois transitoires. Aux Etats-Unis, Joe Biden a rapidement avancé sur son agenda. Ainsi, la relance budgétaire d'ampleur, validée en mars, a porté la croissance et permet aujourd'hui à la Fed d'envisager une réduction de ses achats d'actifs et une hausse de ses taux directeurs. La fin du 1^{er} semestre a été cependant marquée par la résurgence de l'épidémie due à la forte propagation du variant Delta dans les pays émergents et à sa progression dans les pays développés. Si la vaccination se montre toujours très efficace contre les formes graves du Covid, le risque sanitaire reste présent sans pour autant remettre en cause le chemin de reprise rapide de la croissance au sein des pays développés.

En **zone euro**, la résurgence de l'épidémie et le retard de la vaccination au premier trimestre ont conduit les gouvernements à imposer des restrictions sanitaires qui ont pesé sur la croissance. Alors que le secteur des services a été fortement pénalisé, l'industrie a poursuivi son rebond grâce à la reprise de l'investissement et des exportations, atténuant ainsi le ralentissement économique. La réouverture des économies et la montée en puissance de la vaccination, dans un second temps, ont permis une reprise de l'activité un cran plus rapide qu'anticipé, notamment grâce au net rebond du secteur des services. Dans un contexte sanitaire encore incertain, la BCE a amplifié son soutien monétaire avec l'annonce, dès mars, d'une hausse du rythme de ses achats d'actifs dans le cadre du programme d'urgence « pandémie » (PEPP) pour maintenir des conditions de financement favorables. Elle a décidé par la suite de conserver cette cadence, jugeant le pic inflationniste transitoire, permettant de contenir les pressions haussières sur les taux souverains et l'euro. Du côté du soutien budgétaire, après quelques retards par rapport au calendrier initial, le plan de relance européen de 750 milliards d'euros va pouvoir commencer suite aux avancées législatives importantes des derniers mois. La Commission européenne a débuté les émissions de dettes qui débloquent progressivement des fonds aux Etats qui ont dévoilé des plans de relance ambitieux, comme l'Italie.

En **France**, la situation sanitaire s'est dégradée très progressivement cet hiver, limitant ainsi l'impact sur la croissance dans un premier temps. Pourtant, le répit n'a pas duré et une poussée épidémique est survenue en mars, conduisant le gouvernement à reconfiner le pays et à fermer les écoles au mois d'avril, engendrant la rechute de l'activité économique. Cela étant, le maintien des mesures d'urgence, notamment le chômage partiel, a continué d'apporter un soutien à l'activité économique. La réouverture de l'économie, grâce à l'accélération de la vaccination, a surtout bénéficié au secteur des services et à l'optimisme des consommateurs à l'approche de l'été. Dans ce contexte, la Banque de France a revu ses prévisions de croissance à la hausse avec +5,8% pour 2021 et +4% pour 2022 pour un retour du PIB à son niveau d'avant crise au début de l'année prochaine.

Au **Royaume-Uni**, le début d'année aurait pu être marqué par les effets du Brexit mais c'est finalement la crise sanitaire qui l'a largement emporté. En effet, l'explosion du nombre de contaminations fin 2020 a contraint le pays à mettre en place un confinement très strict. Entre les effets des contraintes sanitaires et la rapide hausse de la vaccination [49% de la population totalement vaccinée début juillet], l'épidémie a fortement rechuté permettant d'envisager progressivement un retour à la normale (avec un impact très net sur l'activité et des pressions haussières sur la livre). La forte propagation du variant Delta a cependant obligé Boris Johnson à marquer une pause dans son calendrier de déconfinement, sans pour autant faire machine arrière. La vaccination se montre en effet efficace et les hospitalisations et les décès n'augmentent que très peu. Au risque sanitaire s'ajoute le risque politique dû aux tensions liées au Brexit. Dans ce contexte, la Banque d'Angleterre conserve un message prudent en vue de la prochaine phase de resserrement monétaire.

Aux **Etats-Unis**, la situation économique continue de s'améliorer avec une réouverture qui a démarré un cran plus tôt qu'en zone euro et une vaccination plus avancée qu'en Europe. L'administration Biden a mis en place un soutien budgétaire conséquent avec un nouveau plan de relance de 1900 milliards de dollars, validé en mars. Cela a permis, en stimulant fortement la consommation, de soutenir la croissance qui devrait atteindre un rythme historiquement haut au 2^{ème} trimestre. Un nouveau volet de 1200 milliards de dollars, portant sur les infrastructures, pourrait être rapidement voté. Accompagnant ce renforcement de la demande, les prix ont nettement accéléré, en lien avec les goulots d'étranglement, les pénuries dans certains secteurs ainsi que la réouverture de l'économie. La Fed juge ce pic inflationniste transitoire et se montre encore prudente en vue de son calendrier de resserrement monétaire alors que la situation du marché du travail est loin d'être revenue à la normale. Les derniers chiffres de l'emploi sont encourageants, avec près de 7 millions d'emplois manquants par rapport à la situation d'avant crise. Compte tenu de son nouveau cadre de politique monétaire, la Fed ne se précipite pas pour retirer son soutien même si elle a commencé à préparer les esprits lors de sa réunion de juin. Ainsi, elle a indiqué tabler sur deux hausses des taux directeurs en 2023, ce qui a eu un impact sensible sur le dollar.

Alors que la **Chine** a été l'une des premières économies à rebondir suite à la crise sanitaire, l'effet de rattrapage s'est graduellement estompé avec une croissance qui revient progressivement vers la normale. Toutefois, chaque hausse de contaminations conduit les autorités à imposer des confinements locaux très stricts. Ce fut le cas à Pékin fin janvier et dans les environs de Shenzhen plus récemment, à défaut d'une vaccination large et efficace. Ceci pèse sur la confiance et limite les perspectives de croissance. L'indice PMI Caixin des services de juin a atteint un point bas depuis avril 2020. D'autres enjeux de plus longs termes influent défavorablement en Chine à l'image des relations internationales qui se sont tendues ces derniers mois avec ses principaux partenaires commerciaux - les Etats-Unis et l'Europe -, ou encore la gestion du système financier. Les autres **pays émergents** sont également en difficulté face à la propagation du variant Delta. Ceci s'ajoute à une combinaison d'éléments défavorables entre problématiques dans l'industrie, accélération rapide de l'inflation et nécessité pour les banques centrales de durcir leur politique monétaire.

Après l'explosion des **cours des matières premières** du début d'année, en lien avec la forte demande et les problématiques de production, la hausse des prix ralentit voire s'inverse pour certaines. La normalisation des besoins mondiaux et la communication de la Chine en faveur d'un ajustement de ses achats pour éviter un emballement des cours, expliquent ce tassement de la fin du premier semestre. Le pétrole a continué de progresser ces derniers mois. Il a connu une nouvelle phase d'accélération suite à la réunion de l'OPEP+ de début juillet où aucun accord de hausse de la production n'a pu être trouvé.

2.1.2 Environnement réglementaire

Le cadre réglementaire bancaire s'est considérablement étoffé depuis la crise financière de 2008. Les mesures émises par les différentes autorités au plan international, européen ou au niveau des pays dans lesquels opère Crédit Mutuel Alliance Fédérale, sont susceptibles de l'impacter significativement. La mise en conformité avec ces règles concerne tous les métiers, activités et marchés géographiques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et exige la mobilisation de moyens humains et matériels très importants.

L'année 2020 a été marquée par de nombreuses évolutions réglementaires liées à la pandémie de Covid-19, à l'aboutissement de chantiers lancés les années précédentes, et au renforcement du cadre sur de nouvelles zones de risques. Les principales évolutions sont les suivantes :

- la propagation de la Covid-19 au niveau mondial au début de l'exercice a entraîné une réaction massive des banques centrales, des régulateurs et des superviseurs à tous les échelons. Plusieurs ajustements réglementaires ont ainsi été adoptés pour permettre aux banques de soutenir l'économie et de résister aux chocs économiques et financiers provoqués par cette pandémie :
 - décalage d'un an, à partir de 2023, de l'entrée en vigueur des mesures prudentielles prévues dans le cadre de la finalisation des accords de Bâle III, y compris la *Fundamental Review of the Trading Book* (FRTB),
 - orientations de l'Autorité bancaire européenne (ABE) relatives aux moratoires sur les remboursements de prêts appliqués dans le contexte de la crise sanitaire. L'ABE a autorisé les banques à ne pas reclasser automatiquement en restructurés les prêts ayant bénéficié des reports d'échéances durant la première vague épidémique,
 - amendements du deuxième règlement européen relatif aux exigences de fonds propres (CRR2) face la crise de la Covid-19 – dits amendements *quick fix*. Ils visent à augmenter la capacité des banques à prêter et financer l'économie, et à absorber les pertes liées à la pandémie. Ils ont notamment introduit des dispositions transitoires quant à l'application d'IFRS 9, un traitement prudentiel révisé des investissements dans les logiciels et des mesures spécifiques sur le ratio de levier,
 - report ou allègements de plusieurs exigences réglementaires et/ou rapports réglementaires à produire relevant du Mécanisme de supervision unique (MSU), en particulier les allègements associés au processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (SREP) 2020. Il convient de noter également le report d'un an par l'ABE des tests de résistance des banques européennes prévus initialement en 2020, et la suppression du coussin contra-cyclique fixé par le Haut conseil de stabilité financière (HCSF),
- des évolutions ont été intégrées au titre du Paquet bancaire européen (CRR2/CRD5/BRRD2). Elles concernent :
 - la gestion des risques,
 - la gouvernance,
 - la gestion des fonds propres, en particulier la prolongation du dispositif dit de « compromis danois » relatif au traitement prudentiel des participations dans les filiales d'assurance,
 - les modalités de résolution, notamment la fixation d'exigences en termes de ratio MREL,
- plusieurs orientations, principes et guides des autorités européennes – dont ceux de la Banque centrale européenne (BCE) et de l'ABE – ont été publiés ou sont entrés en vigueur en 2020 pour renforcer le cadre réglementaire relatif à certaines zones de risques. Ils concernent en particulier :
 - la gestion du risque informatique et de la cybersécurité avec l'entrée en vigueur des orientations de l'ABE portant sur la gestion des risques liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et à la sécurité,
 - la gestion des risques climatiques à travers la publication du guide de la BCE relatif aux risques liés au climat et à l'environnement et la réalisation par l'ACPR d'un *stress test* des risques liés au climat,
 - la gestion de l'externalisation avec l'entrée en vigueur des orientations de l'ABE sur ce thème,

- la consolidation prudentielle qui a fait l'objet de la publication d'un guide révisé en janvier 2021 suite à la consultation lancée en 2020 par la BCE,
- le Royaume-Uni a officiellement quitté l'Union européenne (UE) le 31 janvier 2020. Une période de transition s'est ensuite écoulée jusqu'au 31 décembre 2020, date du retrait définitif du Royaume-Uni du marché unique. Les règles post-Brexit sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Pour les banques, ce retrait a entraîné plusieurs conséquences opérationnelles, en particulier le rapatriement au sein de l'UE des expositions comptabilisées au Royaume-Uni pour des clients de l'UE sans besoins locaux ;
- en décembre 2020, le HCSF a durci sa recommandation sur les critères d'octroi de crédits à l'habitat et a prévenu du caractère juridiquement contraignant des mesures attendues pour la fin 2021 ;
- plusieurs réglementations relatives à la conformité bancaire, dont celles encadrant la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT), ont été publiées en 2020 : la transposition française de la 5^e directive LCB-FT ou encore les ordonnances renforçant le dispositif de gel des avoirs. À l'échelon européen, un ensemble de lignes directrices sur la coopération et l'échange d'information en matière de LCB-FT sont entrées en vigueur.

En 2021, le cadre réglementaire a continué à se développer sur les différents domaines avec la publication des textes suivants :

- le nouvel arrêté du 6 janvier 2021 relatif au dispositif et au contrôle interne en matière de LCB-FT et de gel des avoirs ;
- l'arrêté du 25 février 2021 révisant l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des établissements bancaires avec un renforcement des exigences en matière de contrôle interne, de gouvernance, de systèmes de mesure des risques et procédures, et de gestion des risques informatiques ;
- trois orientations de l'ABE portant sur la gouvernance interne, les exigences en matière de « *fit and proper* » et les politiques de rémunérations saines ;
- l'entrée en vigueur du règlement *disclosure* du 27 novembre 2019, concernant le risque de durabilité et les obligations de transparence en matière de finance durable ;
- l'entrée en vigueur progressive de la réforme internationale des taux d'intérêt de référence (IBOR) qui à son terme, entraînera le remplacement au sein de l'Union européenne de l'EONIA par l'€STR.

Plusieurs questions réglementaires restent par ailleurs en cours de discussions :

- la transposition en droit européen (CRR3/CRD6) des accords finalisés de Bâle III, notamment l'assiette de calcul de l'*output floor* ;
- les exigences en matière de suivi des risques dits « émergents » dont les risques informatiques (directive sur la résilience opérationnelle informatique, DORA), et les risques climatiques et plus globalement la prise en compte des critères ESG par le secteur bancaire (mise en place d'une taxonomie durable européenne et proposition de nouvelle directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises) ;
- les nouveaux rapports réglementaires concernant les conglomérats financiers en particulier sur la concentration des risques et les expositions intra-groupes ;
- la préparation de la mise en œuvre de la norme IFRS 17 impactant particulièrement les sociétés d'assurance ;
- les travaux et réflexions des banques centrales et de plusieurs instances réglementaires portant sur les thématiques des crypto-actifs et des monnaies digitales de banques centrales (MDBC).

2.2 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU CIC

2.2.1 Bilan et structure financière

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2021	30/06/2020
Structure financière et activité		
Total du bilan	363 418	350 684
Capitaux propres (yc résultat de l'exercice et avant distribution)	15 860	14 718
Crédits à la clientèle (y compris crédit-bail)	212 297	202 370
Épargne totale	460 087	412 760
<i>dont dépôts de la clientèle</i>	213 051	195 154
<i>dont épargne assurance</i>	36 096	34 977
<i>dont épargne financière bancaire (gérée et conservée)</i>	210 940	182 629

Les encours de dépôts marquent une progression de 9,2 % par rapport au 30 juin 2020 à 213,1 milliards d'euros, notamment du fait de l'importante collecte sur les comptes courants [+12,9 milliards] et sur les livrets ordinaires et livrets A [+1,2 milliard] et autres comptes sur livrets [+2,4 milliards].

Les encours de crédits s'élèvent à 212,3 milliards. Les crédits à l'habitat évoluent de +10,0 % à 94,6 milliards.

Le ratio « crédits/dépôts », rapport exprimé en pourcentage entre le total des crédits nets et les dépôts bancaires, s'élève à 99,6 % au 30 juin 2021 contre 103,7 % un an plus tôt.

L'épargne financière bancaire atteint 210,9 milliards d'euros et les encours d'épargne assurance sont en hausse de +3,2 % par rapport au 30 juin 2020 à 36,1 milliards.

Au 30 juin 2021, les capitaux propres du CIC s'élèvent à 15,9 milliards d'euros contre 14,7 milliards au 30 juin 2020 (15,3 milliards au 31 décembre 2020).

À fin juin 2021, le CIC maintient un haut niveau de solvabilité, avec un ratio *Common Equity Tier 1* (CET1) de 12,3 % contre 12,5 % au 31 décembre 2020. Le ratio Tier 1 s'établit également à 12,3 % à fin juin 2021 et le ratio global de solvabilité atteint 14,5%.

Les encours pondérés par les risques (RWA) s'élèvent à 116,6 milliards d'euros au 30 juin 2021 (contre 113,4 milliards à fin décembre 2020). Les encours pondérés au titre du risque de crédit représentent 89 % du total, à 104,0 milliards d'euros.

Le ratio de levier est de 4,6 % au 30 juin 2021 contre 4,4 % à fin décembre 2020.

2.2.2 Analyse du compte de résultat consolidé

Avec des résultats solides au 1^{er} semestre 2021, le CIC réaffirme son modèle de banque relationnelle de proximité au service de l'économie des régions. Le résultat net consolidé du CIC ressort à 1 058 millions d'euros.

Les performances enregistrées dépassent celles d'avant la crise sanitaire, avec une hausse de 13,5 % du produit net bancaire et de 44% du résultat net par rapport au 1^{er} semestre 2019.

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2021	1 ^{er} semestre 2020	Évolution
Produit net bancaire	3 031	2 372	+27,8%
Frais de fonctionnement	-1 765	-1 687	+4,6%
Résultat brut d'exploitation	1 267	685	+85,0%
Coût du risque	33	-370	ns
Résultat d'exploitation	1 300	315	x 4,1
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽¹⁾	82	29	x 2,8
Résultat avant impôt	1 382	344	x 4
Impôt sur les bénéfices	-323	-114	x 2,8
Résultat net	1 058	230	x 4,6
Intérêts minoritaires	9	4	ns
Résultat net part du groupe	1 049	235	x 4,5

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Produit net bancaire

Au premier semestre 2021, le produit net bancaire, en hausse de 27,8 % sur un an à 3 031 millions d'euros, confirme le rebond observé au second semestre 2020. Il est même supérieur de 360 millions au niveau atteint au premier semestre 2019 (2 671 millions).

Produit net bancaire des métiers opérationnels

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2021	1 ^{er} semestre 2020	Évolution	
			en %	en M€
Banque de détail	1 914	1 771	+8,1%	+143
Métiers spécialisés	1 062	597	+78,0%	+465
Banque privée	319	311	+2,7%	+8
Banque de financement	194	177	+9,2%	+17
Activités de marché	293	38	x 7,7	+255
Capital développement	257	71	x 3,6	+186

Cette évolution du produit net bancaire bénéficie notamment de la croissance enregistrée dans le réseau bancaire (hausse du produit net bancaire de 7,5 %) grâce à une amélioration de la marge d'intérêt et une progression des commissions. Elle bénéficie de la hausse des revenus des métiers de banque de financement (+9,2 %) et de la banque privée (+2,7 %).

Dans le prolongement du second semestre 2020, les activités de marché enregistrent une performance notable et le PNB du capital-développement concrétise la solidité et la performance du portefeuille d'investissements.

Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont en hausse de 4,6 % par rapport au premier semestre 2020 et s'établissent à 1 765 millions d'euros.

Ils sont notamment impactés par la progression continue des contributions au fonds de résolution unique et aux frais de supervision, qui s'élèvent à 150 millions d'euros au premier semestre 2021, soit une hausse de 13 millions d'euros par rapport au premier semestre 2020.

Le coefficient d'exploitation s'établit à 58,2 % au 30 juin 2021, contre 71,1 % au 30 juin 2020 et 63,2 % au 30 juin 2019.

Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation est en forte progression de 85 % à 1 267 millions d'euros.

Coût du risque

Le coût du risque global est en reprise nette de 33 millions d'euros au premier semestre 2021, contre une dotation nette de 370 millions d'euros à la même période de l'an passé et de 131 millions d'euros au premier semestre 2019. Rapporté aux encours de crédits, le coût du risque s'établit à un niveau de -3 points de base (contre 36 points de base au premier semestre 2020 et 14 points de base au premier semestre 2019).

La baisse du coût du risque concerne en premier le risque non avéré. Celui-ci est en reprise nette au premier semestre 2021, contre une charge importante au premier semestre 2020 et sur l'ensemble de l'année 2020. Les hypothèses des scénarii IFRS9 n'ont pas été modifiées au 1er semestre. En revanche, les encours de statut 2 ont diminué par rapport au 31/12/2020, permettant notamment des reprises de provisions sectorielles. Le coût du risque non avéré affiche ainsi une reprise nette de 97 millions d'euros.

Le coût du risque avéré, en nette amélioration sur 12 mois (-53,8 %), atteint 64 millions d'euros, contre 138 millions d'euros à fin juin 2020.

Le taux de créances douteuses est en baisse continue depuis décembre 2019, et ressort à 2,5 % à fin juin 2021, contre 2,6 % à fin juin 2020. Les provisions sur créances douteuses (5 419 millions d'euros) s'établissent à un niveau comparable à celui de juin 2020 (5 444 millions d'euros). Le taux de couverture est de 43,5 % au 30 juin 2021.

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2021	30/06/2020
Crédits à la clientèle (encours nets au bilan)	212 297	202 370
Crédits bruts	215 801	205 616
Créances douteuses brutes	5 419	5 444
Provisions pour dépréciations des créances	3 504	3 246
<i>dont provisions pour dépréciations sur encours douteux (Statut 3)</i>	<i>2 355</i>	<i>2 442</i>
<i>dont provisions pour dépréciations sur encours douteux (Statuts 1 & 2)</i>	<i>1 149</i>	<i>804</i>
Part des douteux dans les crédits bruts	2,5 %	2,6 %

Résultat avant impôt

Le résultat avant impôt s'établit à 1 382 millions d'euros au premier semestre 2021 contre 344 millions à la même période de 2020.

Le résultat avant impôt intègre la contribution de la quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence à 82 millions d'euros, contre 29 millions d'euros au premier semestre 2020.

Résultat net

Le résultat net du premier semestre 2021 s'établit à 1 058 millions d'euros, contre 230 millions d'euros au premier semestre 2020. Il est supérieur de 44 % au niveau d'avant crise sanitaire (735 millions au premier semestre 2019).

2.2.3 Notation

Les notations du CIC sont répliquées de celles de Crédit Mutuel Alliance Fédérale - Banque Fédérative du Crédit Mutuel qui détient son capital.

	Contrepartie LT/CT **	Émetteur/ Dette senior préférée LT	Perspective	Dette senior préférée CT	Notation intrinsèque ***	Date de la dernière publication
Moody's	Aa2/P- 1	Aa3	Stable	P- 1	a3	18/11/2020
Fitch Ratings *	AA-	AA-	Négative	F1+	a+	28/05/2021
Standard & Poor's	A+ /A- 1	A	Stable	A- 1	a	24/06/2021

* La note "Issuer Default Rating" est stable à A+.

** Les notes de contrepartie correspondent aux notations des agences suivantes : Resolution Counterparty chez Standard & Poor's, Counterparty Risk Rating chez Moody's et Derivative Counterparty Rating chez Fitch Ratings.

*** La notation intrinsèque correspond à la note « Stand Alone Credit Profile (SACP) » chez Standard & Poor's, à la note « Adjusted Baseline Credit Assessment (Adj. BCA) » chez Moody's et à la note « Viability Rating » chez Fitch Ratings.

Standard & Poor's : note groupe Crédit Mutuel.

Moody's : notes Crédit Mutuel Alliance Fédérale/BFCM et CIC.

Fitch Ratings : note Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

2.2.4 Analyse des résultats par activité

2.2.4.1 Description des pôles d'activité

La banque de détail, cœur de métier du CIC, concentre toutes les activités bancaires ou spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau : assurance-vie et assurance dommages, crédit-bail mobilier et location avec option d'achat, crédit-bail immobilier, affacturage, gestion collective, épargne salariale, immobilier. Le réseau est organisé autour de cinq pôles territoriaux – les banques régionales – et du CIC en Île-de-France. L'activité d'assurance consolidée par mise en équivalence y est rattachée.

La banque privée développe un savoir-faire en matière de gestion financière et d'organisation patrimoniale, mis au service de familles d'entrepreneurs et d'investisseurs privés tant en France qu'à l'étranger.

La banque de financement regroupe le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements à valeur ajoutée (exports, de projets et d'actifs, etc.), les opérations à l'international et les succursales étrangères.

Les activités de marché comprennent les investissements dans les activités de taux, actions et crédits, ainsi que l'intermédiation boursière.

Le capital-développement réunit les activités de prises de participations, de conseils en fusions-acquisitions et d'ingénierie financière et boursière.

La holding inclut tous les coûts/produits spécifiques de structure non affectables aux autres activités.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés à l'exception du CIC qui bénéficie d'une répartition analytique de ses comptes individuels.

2.2.4.2 Banque de détail

<i>[en millions d'euros]</i>	1 ^{er} semestre 2021	1 ^{er} semestre 2020	Évolution
Produit net bancaire	1 914	1 771	+8,1%
Frais de fonctionnement	-1 255	-1 211	+3,6%
Résultat brut d'exploitation	659	559	+17,9%
Coût du risque	14	-259	ns
<i>dont Coût du risque avéré</i>	<i>-40</i>	<i>-99</i>	<i>-59,5%</i>
<i>dont Coût du risque non avéré</i>	<i>55</i>	<i>-160</i>	<i>ns</i>
Résultat d'exploitation	674	300	x 2,2
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽¹⁾	82	29	x 2,8
Résultat avant impôt	755	329	x 2,2
Impôt sur les bénéfices	-214	-131	+62,9%
Résultat net	542	198	x 2,7

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

La banque de détail, qui représente 63 % des revenus du CIC, affiche un produit net bancaire de 1 914 millions d'euros en progression de +8,1 %, intégrant, pour le réseau bancaire, une baisse de près de -2,4 % de la marge nette d'intérêt et un accroissement de +8,8 % des commissions.

Les frais de fonctionnement sont quasi stables à 1 255 millions d'euros (hausse de 3,6%).

Hors contribution au Fonds de résolution unique et frais de supervision (+9,8 %), le coefficient d'exploitation de la banque de détail s'établit à 61,5 %. Le résultat brut d'exploitation, à 659 millions d'euros, contre 559 millions au premier semestre 2020, est en hausse de 17,9 %.

Le coût du risque s'établit à -14 millions d'euros, contre 259 millions un an plus tôt. Le coût du risque non avéré est en forte baisse (-215 millions d'euros). Il reflète le retour à une situation économique comparable à l'année 2019, suite à la dégradation de l'environnement économique de l'année 2020 lié à la pandémie. Le coût du risque avéré est également en baisse de -59 millions d'euros.

La hausse de la quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence provient du redressement du résultat du GACM dont le CIC détient 16%.

Le résultat net de la banque de détail est de 542 millions au premier semestre 2021, contre 198 millions en 2020.

2.2.4.2.1 Réseau bancaire

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2021	1 ^{er} semestre 2020	Évolution
Produit net bancaire	1 790	1 665	+7,5%
Frais de fonctionnement	-1 159	-1 122	+3,4%
Résultat brut d'exploitation	630	544	+15,9%
Coût du risque	4	-224	ns
Résultat d'exploitation	635	320	+98,6%
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽¹⁾	-2	-3	-54,2%
Résultat avant impôt	633	316	x 2
Impôt sur les bénéfices	-196	-128	+53,4%
Résultat net	437	188	x 2,3

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Le produit net bancaire du réseau des banques régionales progresse favorablement de 7,5 % grâce à l'amélioration de la marge d'intérêt et la hausse des commissions. Le coût du risque avéré est en forte baisse et le non avéré passe d'une dotation nette de 135 millions d'euros au 1^{er} semestre 2020 à une reprise nette de 42 millions au 1^{er} semestre 2021. Le résultat net est multiplié par 2,3.

Le nombre de clients du réseau bancaire s'établit à 5,4 millions à fin juin 2021 en hausse de 2,0 % dont +1,3 % sur le marché des particuliers.

L'encours d'épargne atteint 229,7 milliards d'euros à fin juin 2021 en hausse de 10,4 % sur un an. La collecte reste positive même si elle est moins marquée que celle du 1^{er} semestre 2020.

Les crédits et financements externes représentent un encours de 169,5 milliards d'euros en hausse de 6,2 % sur un an. Le montant total des débloquages est en baisse du fait des crédits de trésorerie qui incluent les Prêts garantis par l'État. Néanmoins, l'activité reste soutenue avec une hausse des débloquages en crédits habitat de +25,1 % et en crédits à la consommation de +18,2 %.

Les ventes croisées de produits et services au bénéfice de la clientèle se renforcent dans l'assurance, avec une progression de 4,5 % du nombre de contrats en portefeuille (plus de 6 millions), ainsi que dans les services :

- + 7,4 % en banque à distance avec 3,3 millions de contrats,
- + 3,6 % en protection vol Homiris (plus de 112 000 contrats).
- + 8,3 % en téléphonie et box (plus de 566 000 abonnements).

2.2.4.2.2 Métiers d'appui à la banque de détails

Les métiers d'appui, dégagent, après reversements au réseau, un produit net bancaire de 124 millions d'euros et un résultat net de 104 millions après prise en compte de la quote-part de résultat du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel de 81 millions d'euros.

2.2.4.3 Banque privée

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2021	1 ^{er} semestre 2020	Évolution
Produit net bancaire	319	311	+2,7%
Frais de fonctionnement	-225	-208	+8,1%
Résultat brut d'exploitation	94	103	-8,3%
Coût du risque	-5	-4	+44,8%
Résultat avant impôt	89	99	-10,2%
Impôt sur les bénéfices	-23	-22	+7,0%
Résultat net	66	77	-15,0%

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Les sociétés qui composent ce métier opèrent en France et à l'international par le biais de la Banque Transatlantique, ses filiales et succursales (Banque Transatlantique Luxembourg, Banque Transatlantique Belgium, Banque Transatlantique Londres), du groupe Banque de Luxembourg et de CIC Suisse.

En banque privée, la dynamique commerciale reste bonne pour la captation des capitaux : l'encours d'épargne progresse de 13,1 % sur un an à 144,3 milliards d'euros. Les encours de crédits à 15,9 milliards d'euros évoluent de +6,3 %.

L'activité banque privée maintient une hausse continue de ses revenus [+2,7 %] ; le résultat net est en baisse compte tenu de la progression des frais de fonctionnement qui intègrent des éléments exceptionnels sur le 1^{er} semestre.

2.2.4.4 Banque de financement

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2021	1 ^{er} semestre 2020	Évolution
Produit net bancaire	194	177	+9,2%
Frais de fonctionnement	-67	-68	-2,3%
Résultat brut d'exploitation	127	109	+16,4%
Coût du risque	31	-109	ns
Résultat avant impôt	158	0	ns
Impôt sur les bénéfices	-39	-4	ns
Résultat net	119	-4	ns

Avec ses équipes basées à la fois en France et dans les succursales du CIC à l'étranger (Londres, Bruxelles, New York, Singapour et Hong Kong), la banque de financement offre des services à une clientèle de grandes entreprises et d'institutionnels, dans le cadre d'une approche globale de leurs besoins. Elle appuie également l'action des réseaux « entreprises » pour leur grande clientèle, et contribue au développement de l'activité internationale ainsi qu'à la mise en œuvre de financements spécialisés (acquisitions, actifs, projets).

L'encours de crédits de la banque de financement est en baisse et s'établit à 20,8 milliards d'euros, les crédits exceptionnels octroyés au début de la crise sanitaire ayant été remboursés. L'encours d'épargne progresse de 3,5 % à 35,8 milliards d'euros.

Le produit net bancaire est en bonne évolution de +9,2 %. Les frais généraux sont en retrait de 2,3 %. Le résultat net (119 millions d'euros) profite d'une reprise partielle des provisions pour risques non avérés, constituées en 2020, le coût du risque global étant en reprise nette de 31 millions d'euros.

2.2.4.5 Activités de marché

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2021	1 ^{er} semestre 2020
Produit net bancaire	293	38
Frais de fonctionnement	-135	-130
Résultat brut d'exploitation	157	-92
Coût du risque	0	-1
Résultat avant impôt	157	-93
Impôt sur les bénéfices	-42	27
Résultat net	115	-66

Les activités de CIC Marchés comprennent le métier investissement, dont les stratégies sont proposées à des tiers par l'intermédiaire de la société de gestion alternative Cigogne Management et le métier commercial (CIC Market Solutions) en France et dans les succursales de New York et Singapour.

La crise de 2020 avait généré une forte volatilité des conditions de marchés, source d'opportunités mais aussi d'évaluations dégradées de certaines stratégies. Le retour à des conditions moins volatiles a permis, depuis le second trimestre 2020, un très fort rebond du produit net bancaire (+255 millions d'euros sur un an) et du résultat net (115 millions d'euros, contre 43 millions d'euros au premier semestre 2019). Les commissions versées par CIC Marchés, non incluses dans ce résultat, s'élèvent à 45 millions d'euros, en légère progression.

2.2.4.6 Capital-développement

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2021	1 ^{er} semestre 2020
Produit net bancaire	257	71
Frais de fonctionnement	-36	-25
Résultat brut d'exploitation	221	47
Coût du risque	-7	2
Résultat avant impôt	214	49
Impôt sur les bénéfices	0	2
Résultat net	213	51

Le métier du capital-développement et des fusions-acquisitions est exercé par Crédit Mutuel Equity qui, basé à Paris, dispose d'antennes à Lyon, Nantes, Lille, Bordeaux et Strasbourg, assurant ainsi la proximité avec la clientèle, tout en abordant une phase de développement progressif à l'international (Suisse, Allemagne et Amérique du Nord).

L'activité et les résultats du secteur capital-développement se caractérisent par un très bon niveau de cessions au premier semestre 2021, ainsi qu'un haut niveau de valorisation des lignes du portefeuille, tout en conservant une évaluation très prudente des participations dans les secteurs affectés par la crise. Le résultat net (213 millions d'euros) est supérieur de 163 millions d'euros à celui du premier semestre 2020 et de 60 millions d'euros à celui du premier semestre 2019.

Le portefeuille en encours investis atteint 2,9 milliards d'euros au 30 juin 2021. Au 1^{er} semestre, 13 nouveaux investissements ont été réalisés pour 278,5 millions d'euros.

Un fonds dans les projets d'infrastructures, proposé à des investisseurs tiers, a été lancé.

2.2.4.7 Holding

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2021	1 ^{er} semestre 2020	Évolution
Produit net bancaire	55	5	ns
Frais de fonctionnement	-47	-46	+3,1%
Résultat brut d'exploitation	8	-41	ns
Coût du risque	0	0	ns
Résultat avant impôt	8	-41	ns
Impôt sur les bénéfices	-5	15	ns
Résultat net	4	-25	ns

Le produit net bancaire du secteur holding du groupe s'élevé à +55 millions d'euros contre +5 millions d'euros au 30 juin 2020.

Les frais de fonctionnement s'établissent à 47 millions d'euros contre 46 millions d'euros à fin juin 2020.

Il en ressort un résultat avant impôt de +8 millions d'euros contre -41 millions d'euros à la fin du 1^{er} semestre 2020.

Un montant de -5 millions d'euros est enregistré en impôt sur les sociétés contre +15 millions d'euros au 30 juin 2020.

Au final, le résultat net ressort à 4 millions d'euros contre -25 millions d'euros.

2.2.5 Indicateurs alternatifs de performance

2.2.5.1 Définitions des indicateurs alternatifs de performance

Article 223-1 du règlement général de l'AMF / orientations de l'ESMA (ESMA/2015/1415)

Libellé	Définition/mode de calcul	Pour les ratios, justification de l'utilisation
Coefficient d'exploitation	Ratio calculé à partir de postes du compte de résultat consolidé : rapport entre les frais généraux (sommes des postes « charges générales d'exploitation » et « dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat consolidé) et le « produit net bancaire IFRS ».	Mesure de l'efficacité d'exploitation de la banque.
Coût du risque clientèle global rapporté aux encours de crédits (exprimé en % ou en points de base)	Coût du risque clientèle de la note de l'annexe des comptes consolidés rapporté aux encours de crédits bruts de fin de période.	Permet d'apprécier le niveau de risque en pourcentage des engagements de crédit bilanciaux.
Coût du risque	Poste « Coût du risque » du compte de résultat consolidé publiable.	Mesure le niveau de risque.
Crédits à la clientèle	Poste « Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti » de l'actif du bilan consolidé.	Mesure de l'activité clientèle en matière de crédit.
Coût du risque non avéré	Pertes attendues à 12 mois [S1] + pertes attendues à maturité [S2] voir note annexe « Coût du risque de contrepartie »	Mesure le niveau de risque non avéré.
Dépôts de la clientèle ; Dépôts comptables	Poste « Dettes envers la clientèle au coût amorti » du passif du bilan consolidé.	Mesure de l'activité clientèle en matière de ressources bilanciales.
Épargne assurance	Encours d'assurance-vie détenus par nos clients – données de gestion (compagnie d'assurance).	Mesure de l'activité clientèle en matière d'assurance-vie.
Épargne financière ; Épargne gérée et conservée	Encours d'épargne hors bilan détenus par nos clients ou conservés (comptes titres, OPCVM...) - données de gestion (entités du groupe).	Mesure représentative de l'activité en matière de ressources hors-bilan (hors assurance-vie).
Épargne totale	Somme des dépôts comptables, de l'épargne assurance et de l'épargne financière bancaire.	Mesure de l'activité clientèle en matière d'épargne.
Frais de fonctionnement ; Frais généraux ; Frais de gestion	Somme des lignes « Charges générales d'exploitation » et « Dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat consolidé publiable.	Mesure le niveau des frais de fonctionnement.
Marge d'intérêt ; Revenu net d'intérêt ; Produit net d'intérêt	Calculé à partir de postes du compte de résultat consolidé : Différence entre les intérêts reçus et les intérêts versés : ■ intérêts reçus = poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat consolidé publiable ; ■ intérêts versés = poste « Intérêts et charges assimilés » du compte de résultat consolidé publiable.	Mesure représentative de la rentabilité.
Ratio crédits /dépôts ; Coefficient d'engagement	Ratio calculé à partir de postes du bilan consolidé : rapport exprimé en pourcentage entre le total des crédits à la clientèle (poste « Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti » de l'actif du bilan consolidé) et des dépôts de la clientèle (poste « Dettes envers la clientèle au coût amorti » du passif du bilan consolidé).	Mesure de la dépendance aux refinancements externes.
Taux de couverture	Déterminé en rapportant les provisions constatées au titre du risque de crédit (dépréciations S3) aux encours bruts identifiés comme en défaut au sens de la réglementation (créances brutes faisant l'objet d'une dépréciation individuelle S3).	Ce taux de couverture mesure le risque résiduel maximal associé aux encours en défaut (« douteux »).
Part des douteux dans les crédits bruts	Rapport entre les encours de créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle [S3] et les encours de crédits clientèle bruts [calcul à partir de l'annexe « prêts et créances sur la clientèle » des comptes consolidés : créances brutes + location financement].	indicateur de qualité des actifs.

2.2.5.2 Indicateurs alternatifs de performance, réconciliation avec les comptes

Coefficient d'exploitation de la banque de détail hors FRU (en millions d'euros)	1er semestre 2021	1er semestre 2020
Frais généraux de la banque de détail	-1 255	-1 211
Contribution au fonds de résolution unique banque de détail	-131	-58
Frais généraux de la banque de détail hors contribution FRU	-1 124	-1 154
Produit net bancaire de la banque de détail	1 914	1 771
COEFFICIENT D'EXPLOITATION DE LA BANQUE DE DETAIL	58,7%	65,2%

Crédits / dépôts (en millions d'euros)	30/06/2021	30/06/2020
Crédits nets à la clientèle	212 297	202 370
Dépôts de la clientèle	213 051	195 154
CREDITS / DEPOTS	99,6%	103,7%

Taux de couverture (en millions d'euros)	30/06/2021	30/06/2020
Dépréciations de la clientèle	2 355	2 442
Créances douteuses	5 419	5 444
TAUX DE COUVERTURE	43,5%	44,9%

Taux de créances douteuses (en millions d'euros)	30/06/2021	30/06/2020
Créances douteuses	5 419	5 444
Crédits bruts à la clientèle	215 801	205 616
TAUX DE CRÉANCES DOUTEUSES	2,5%	2,6%

Coût du risque avéré rapporté aux encours de crédits (en pdb)	30/06/2021	30/06/2020
Coût du risque avéré	33	[138]
Crédits bruts à la clientèle	215 801	205 616
COÛT DU RISQUE AVERÉ RAPPORTE AUX ENCOURS DE CREDITS (en pdb)*	-3	13

* Annualisé.

2.3 PARTIES LIÉES

Les informations sur les opérations entre parties liées qui ont eu lieu durant les six premiers mois de l'exercice en cours figurent en **note 33** de l'annexe aux comptes consolidés au 30 juin 2021.

2.4 ÉVOLUTIONS RÉCENTES ET PERSPECTIVES

Les bons résultats du premier semestre du CIC témoignent de la réussite de la transformation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dont elle fait partie intégrante.











Au second semestre, le CIC sera particulièrement mobilisé pour poursuivre et amplifier son accompagnement des clients à la reprise économique. Cette reprise sera respectueuse des engagements sociétaux et environnementaux pris par Crédit Mutuel Alliance Fédérale, notamment par la mise en œuvre de nouvelles politiques sectorielles. Ainsi, sa nouvelle politique sectorielle de financement appliquée aux transports aériens, maritimes et routiers privilégie, désormais, les actifs les plus sobres en émissions carbone. De nouvelles politiques sont en cours d'élaboration avec pour objectif de respecter la trajectoire des Accords de Paris sur le climat.

Le CIC, dotée du statut d'entreprise à mission, dévoilera ses engagements au second semestre.

3 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1 COMPOSITION DES ORGANES DE DIRECTION AU 30 JUIN 2021

Présentation du conseil d'administration

	Nationalité	Âge ⁽¹⁾	Début de mandat	Comités ⁽²⁾	Assiduité ⁽³⁾
Nicolas THÉRY <i>Président</i>		55	2014	CSRG	100 %
Catherine ALLONAS-BARTHE <i>Représentant permanent de la Banque Fédérative de Crédit Mutuel, administrateur</i>		66	2017	-	100 %
Eric CHARPENTIER <i>Administrateur</i>		60	2015	-	100 %
Gérard CORMORECHE <i>Administrateur</i>		63	2019	CACG	100 %
Étienne GRAD <i>Administrateur</i>		68	2019	CACG	100 %
Catherine MILLET <i>Administratrice</i>		60	2017	-	100 %
Ségolène DENAVIT <i>Administratrice représentant les salariés</i>		40	2017	-	0 %
Pascale GIROT <i>Administratrice représentant les salariés</i>		60	2020	-	100 %
Guy CORMIER <i>Censeur</i>		51	2017	-	0 %
Damien LIEVENS <i>Censeur</i>		50	2015	-	50 %

(1) Âge au 21 avril 2021.

(2) Le CIC adhère aux quatre comités spécialisés de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel : le comité de suivi des risques groupe (CSRG), le comité d'audit et des comptes groupe (CACG), le comité des nominations et le comité des rémunérations.

(3) Assiduité au 1^{er} semestre 2021.

Autres participants

- Conformément à l'article L.2312-72 du Code du travail, un représentant du comité social et économique assiste avec voix consultative aux séances du conseil d'administration.

Direction générale

- Daniel Baal, directeur général et dirigeant effectif ;
- Philippe Vidal, directeur général adjoint et dirigeant effectif ;
- Claude Koestner, directeur général adjoint.

3.2 MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION

3.2.1 Conseil d'administration

Nicolas Théry

Né le 22 décembre 1965

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

Crédit Industriel et Commercial

6 avenue de Provence

75009 Paris

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Nicolas Théry a débuté sa carrière à l'inspection des finances en 1989 avant de rejoindre la Direction du Trésor en 1993. De 1997 à 2000, il est conseiller au cabinet du ministre de l'économie et des finances, chargé des questions monétaires et financières puis des questions internationales et européennes. En 2000, il devient directeur de cabinet de Florence Parly, Secrétaire d'État au Budget. De 2000 à 2002, il est secrétaire confédéral à la CFDT, chargé des questions économiques. Il a participé à la création du Comité intersyndical de l'épargne salariale et de l'agence de notation Vigeo créée par Nicole Notat. De 2002 à 2009, il travaille à la Commission européenne comme directeur de cabinet de Pascal Lamy, Commissaire au Commerce international avant de rejoindre la direction générale des entreprises et de devenir directeur à la direction générale de l'environnement où il a notamment travaillé sur le climat. En 2009, il rejoint Crédit Mutuel après avoir exercé différentes fonctions au sein du groupe bancaire, il est président-directeur général du CIC Est de 2012 à 2016.

Depuis 2014, il préside la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et le Crédit Industriel et Commercial. Depuis 2016, il est président de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe. Il préside également le conseil de surveillance du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

Nicolas Théry est diplômé de Science Po Paris et de l'École nationale d'administration (ENA) - major de la promotion « Liberté, Égalité, Fraternité » -, et diplômé d'un master de Droit, Économie, Gestion - Mention Droit des affaires.

Président du conseil d'administration du CIC

Première nomination au conseil : 2014

Échéance du mandat : 2022

Autres mandats

Président du conseil d'administration

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Banque CIC Est

Banque CIC Nord Ouest

Assurances du Crédit Mutuel VIE SA

Assurances du Crédit Mutuel VIE SAM

ACM IARD SA

Président du conseil de surveillance

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Banque Européenne du Crédit Mutuel

Administrateur

Caisse de Crédit Mutuel Strasbourg Vosges

Représentant permanent du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, administrateur

ACM GIE

Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe, membre du conseil de direction

Euro-Information

Membre

Comité d'éthique de la Défense

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices

Membre du conseil de direction

Euro-Information

Directeur général

Banque CIC Est

Président du directoire

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Membre du conseil de surveillance

Cofidis

Cofidis Group

Directeur général adjoint

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Administrateur

TARJOBANK Espagne

Banque Publique d'investissement

Représentant permanent de la BECM, administrateur

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Représentant permanent de GACM, administrateur

ACM IARD SA

Catherine Allonas Barthe

Née le 18 janvier 1955

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

94/96, boulevard Haussmann

75008 Paris

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Catherine Allonas Barthe est titulaire d'une maîtrise de mathématiques et diplômée de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE).

En 2015, elle devient membre du directoire et directeur général adjoint du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, holding de sociétés d'assurances.

Elle a en outre été directeur général d'ACM VIE SAM et directeur général délégué d'ACM VIE SA, sociétés d'assurance vie opérant essentiellement en France.

Elle a également exercé, au sein du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, les fonctions de directeur financier et immobilier et de directeur des risques. Depuis 2021, elle est conseillère du président du Directoire des Assurances du Crédit Mutuel.

Représentante permanente de la BFCM, membre du conseil d'administration

Première nomination au conseil : 2017

Échéance du mandat 2023

Autres mandats

Représentant permanent d'ACM VIE SA, membre du conseil d'administration

Valinvest Gestion

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices

Présidente

Foncière Massena

Mutuelles Investissement

Membre du Directoire – Directrice générale adjointe

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Directrice générale

Assurances du Crédit Mutuel VIE SAM

Directrice générale déléguée

Assurances du Crédit Mutuel VIE SA

Représentant permanent d'ACM VIE SAM, membre du conseil d'administration

ACM GIE

Représentant permanent d'ACM VIE SA, membre du conseil d'administration

Serenis Assurances

Représentant permanent d'ACM Vie, membre du conseil d'administration

Covivio

Représentant permanent de Placinvest, membre du conseil d'administration

Crédit Mutuel Asset Management

Représentant permanent du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA, membre du conseil d'administration

GACM Espagne

Représentant permanent de EFSA, membre du conseil d'administration

Crédit Mutuel Investment Managers

Membre du conseil d'administration

Crédit Industriel et Commercial

Représentante permanente d'ACM VIE SAM, administrateur

Foncière de Paris

Représentant permanent d'ADEPI, membre du conseil d'administration

Crédit Mutuel Asset Management

Éric Charpentier

Né le 6 octobre 1960

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

Crédit Mutuel Nord Europe

4, place Richebé

59800 Lille

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de mathématiques, titulaire d'un DEA de recherches opérationnelles, d'un mastère spécialisé de l'ESSEC en techniques financières, Éric Charpentier démarre sa carrière en 1987 au sein de la société financière des sociétés de développement régional - Finansder dont il devient le directeur général. Il rejoint en 1998 Crédit Mutuel Nord Europe en tant que directeur général adjoint chargé du pôle finances et entreprises. Éric Charpentier est, depuis 2006, directeur général du Crédit Mutuel Nord Europe.

Administrateur

Première nomination au conseil : 2015

Échéance du mandat : 2024

Autres mandats

Directeur général

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe

Président du conseil d'administration

Beobank NV

Banque de Tunisie

Membre du conseil de surveillance

Groupe La Française

Administrateur

Société Foncière et Immobilière Nord Europe

Euratechnologies

Représentant la CFCM Nord Europe, membre du conseil de surveillance

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Représentant la CFCM Nord Europe, membre du conseil de direction

Euro-Information

Représentant permanent de la BFCM, membre du conseil d'administration

Astree Assurances

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices

Président du conseil d'administration

BKCP Banque (SA-Belgique) - fusion avec Beobank

Représentant permanent de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe, administrateur

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Administrateur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Crédit Mutuel Nord Europe Belgium

Gérard Cormorèche

Né le 3 juillet 1957

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

8 rue Rhin et Danube

69009 Lyon

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'École supérieure d'agricultures d'Angers, Gérard Cormorèche est gérant d'une exploitation de céréales et de légumes et de la SARL Cormorèche spécialisée dans la transformation et cuisson de betteraves rouges. Il a reçu l'insigne de Chevalier du mérite agricole en 1999. Dès 1993 il est élu à la présidence d'une caisse locale de Crédit Mutuel. Il exerce des mandats au sein du Crédit Mutuel tant au niveau local, que régional et national. Depuis 1995, il est président de la Fédération et de la caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est. Il est également président du conseil d'administration de la caisse Agricole du Crédit Mutuel depuis 2004 et vice-président de la CNCM (Confédération Nationale du Crédit Mutuel).

Administrateur

Première nomination au conseil : 2019

Échéance du mandat : 2022

Autres mandats

Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est

Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est

Caisse Agricole Crédit Mutuel (CACM)

CECAMUSE

Caisse de Crédit Mutuel Neuville-sur-Saône

Vice-président du conseil d'administration

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural

MTRL

Assurances du Crédit Mutuel pour l'éducation et la prévention en santé

Administrateur

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

SICA d'habitat Rural du Rhône et de la Loire

Représentant permanent de la caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est, administrateur

Assurance du Crédit Mutuel VIE SAM

Censeur

CIC Lyonnaise de Banque

Gérant

SCEA CORMORÈCHE Jean-Gérard

SARL CORMORECHE

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices

Censeur

Crédit Industriel et Commercial

Étienne Grad

Né le 26 décembre 1952
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômé de la Chambre de commerce et d'industrie de Karlsruhe en Allemagne, Étienne Grad est président de la société Étienne GRAD Conseil et Développement.

Il a débuté sa carrière au sein de Technal en qualité de responsable du secteur Est avant de poursuivre chez Sopromal en tant que responsable commercial. En 1992 il fonde le Bureau d'étude Étienne Grad avant de créer la société Étienne Grad Conseil et développement en 2011.

Dès 1992, il est nommé président du conseil d'administration de la caisse de Crédit Mutuel du cours de l'Andlau. Depuis 2010, il est président du District de la communauté urbaine de Strasbourg de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

Administrateur
Première nomination au conseil : 2019
Échéance du mandat : 2024

Autres mandats

Président

SAS GRAD Étienne Conseil et Développement

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Cours de l'Andlau

Vice-président du conseil d'administration et Président du District de la Communauté Urbaine de Strasbourg

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Administrateur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices

Administrateur

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Catherine Millet

Né le 31 juillet 1960
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
Centre de Conseil et de Service
CCS - 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômée d'HEC, Catherine Millet a débuté sa carrière en 1983 au sein de la Banque Indosuez Paris. En 1990, elle rejoint la salle des marchés du Crédit Industriel d'Alsace Lorraine (devenu CIC Est) avant de devenir responsable du Centre de Métier International de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel en 2005. En 2009, elle devient responsable de la direction des moyens de paiement au sein de CM-CIC Services. Depuis 2013, elle y exerce les fonctions de directrice générale.

Administratrice
Première nomination au conseil : 2017
Échéance du mandat : 2023

Autres mandats

Présidente

Filaction

Membre du conseil d'administration

Euro Automatic Cash

AXXES

Administrateur unique/Directeur général

Centre de Conseil et de Service - CCS

Représentant permanent de la BFCM, membre du conseil de direction

Euro-Information

Sofedis

Représentant permanent de CCS, membre du conseil de direction

Euro-Information Épithète

Représentant permanent de Impex Finance, administrateur

CIC Est

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices

Membre du conseil de surveillance

Cofidis Group

Cofidis SA

Euro-Information Production

Présidente du comité de direction

CMCIC Centre de Services et de Traitement

Présidente du conseil d'administration

Cemcice Servicios España [CSE]

Membre du conseil de direction

Centre de Conseil et de Service - CCS

Euro Télé Services

Euro-Information Développements

Administrateurs représentant les salariés

Ségolène Denavit

Née le 27 juillet 1980

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

CIC Lyonnaise de Banque

80, cours de la Liberté

69003 Lyon

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une licence et d'un master en histoire de l'Université de Lyon 3, Ségolène Denavit est chargée d'affaires professionnelles de l'Agence de Lyon Guillotière depuis juin 2017. De 2008 à 2017, elle exerçait les fonctions de chargée de clientèle particulier.

Depuis 2017, elle est administratrice représentant les salariés au conseil d'administration du CIC et était auparavant déléguée du personnel de 2013 à 2017.

Administratrice représentant les salariés

Première nomination au conseil : 2017

Échéance du mandat : 2023

Autres mandats

Néant.

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices

Néant.

Pascale Girot

Née le 19 septembre 1960

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

Place de la Halle

60300 Senlis

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un DEUG en droit, Pascale Girot a débuté sa carrière en 1982 en tant que conseiller au Crédit Lyonnais, où elle évolue jusqu'à rejoindre la SNVB en 1999 puis HSCB en 2002. En 2004, elle intègre le CIC Nord Ouest en tant que directeur d'agence et occupe aujourd'hui le poste de Conseiller Epargne et Patrimoine. Depuis 2018, elle est également conseiller prud'homal au Conseil des prud'hommes de Creil.

Depuis 2016, elle est administratrice représentant les salariés au conseil d'administration du CIC Nord Ouest et depuis 2020, administratrice représentant les salariés au conseil d'administration du CIC.

Administratrice représentant les salariés

Première nomination au conseil : 2020

Échéance du mandat : 2023

Autres mandats

Administratrice représentant les salariés

CIC Nord Ouest

Conseiller prud'homal

Conseil de Prud'hommes de Creil

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

3.3.2 Direction générale

Daniel Baal

Né le 27 décembre 1957
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

Crédit Industriel et Commercial
6 avenue de Provence
75009 Paris

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Daniel Baal a débuté sa carrière en 1979, en tant que rédacteurs-crédits au siège de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel à Strasbourg, avant d'exercer diverses fonctions de siège et de réseau à Strasbourg, Colmar et Mulhouse. En 1995, il devient directeur des engagements à la direction régionale Sud de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe, puis devient directeur de la caisse de Crédit Mutuel Mulhouse-Europe en 2001. Il a été directeur général adjoint de la société du Tour de France et directeur des activités « cyclisme » Sport Amaury Organisation de 2001 à 2004. En 2004, il devient directeur à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Centre Est Europe avant d'être nommé directeur général de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Île-de-France. Puis en 2010, il est nommé directeur général adjoint de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel puis directeur général adjoint du Crédit Industriel et Commercial en 2014 et directeur général de la Caisse Centrale de Crédit Mutuel en 2015.

Depuis 2017, il est directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, directeur général de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, directeur général du Crédit Industriel et Commercial, directeur général de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe et membre du Directoire du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

Daniel Baal est diplômé de l'EDC Paris Business School, option gestion financière.

Directeur général et dirigeant effectif

Première nomination : 2017

Échéance du mandat : 2024

Autres mandats

Directeur général

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Membre du Directoire

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Président du conseil de surveillance

Cofidis

Cofidis Group

Euro-Information Production

Vice-président du conseil d'administration

Banque de Luxembourg

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices

Président

SAS Les Gâtines

Président du conseil d'administration

CIC Sud Ouest

CIC Ouest

Président du conseil de surveillance

CIC Iberbanco

Vice-président du conseil de surveillance

Targo Deutschland GmbH

TARGOBANK AG

Targo Management AG

Administrateur

Fivory SA

Fivory SAS

Représentant permanent de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel

Île-de-France, membre du conseil de direction

Euro-Information

Philippe Vidal

Né le 26 août 1954

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

Crédit Industriel et Commercial

6 avenue de Provence

75009 Paris

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Philippe Vidal a débuté sa carrière dans la banque SNVB en 1987, devenue CIC Est, dont il a été nommé en 1993 président-directeur général, fonction qu'il a occupée jusqu'en 2012. Il est membre du conseil d'administration de Saint-Gobain PAM et de Lanson BCC.

Membre du directoire du Crédit Industriel et Commercial entre 2002 et 2011, il en est depuis 2012 directeur général adjoint, dirigeant effectif, en charge de la banque de financement, des marchés, du capital-développement, de la banque privée et de la gestion d'actifs. Il exerce des mandats de président du conseil d'administration dans plusieurs instances de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, il est notamment président du conseil d'administration du CIC Lyonnaise de Banque, de la Banque de Luxembourg et du CIC Suisse.

Philippe Vidal est diplômé de l'École polytechnique (1974) et de l'École des ponts et chaussées de Paris (1979).

Directeur général adjoint et dirigeant effectif

Première nomination : 2017

Mandat sans limitation de durée

Autres mandats

Président du conseil d'administration

Lyonnaise de Banque

Crédit Mutuel Factoring

Crédit Mutuel Gestion

CIC Suisse

Banque de Luxembourg

Crédit Mutuel Investment Managers

Président du conseil de surveillance

Crédit Mutuel Equity

Administrateur

Eiffage

Représentant permanent de Crédit Mutuel Equity, administrateur

Lanson BCC

Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices

Représentant permanent du CIC, administrateur

Crédit Mutuel Asset Management

Administrateur

Batipart Invest

Saint Gobain PAM

3.3 PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance

Il n'a pas été mentionné à ce jour de situation de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs de l'un quelconque des membres du conseil d'administration et de la direction générale à l'égard du Crédit Industriel et Commercial et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Les membres du conseil d'administration et de la direction générale sont soumis aux obligations légales et réglementaires applicables en matière de conflits d'intérêts. Chacun des dirigeants, administrateurs et censeurs du Crédit Industriel et Commercial adhère aux valeurs et engagements de Crédit Mutuel Alliance Fédérale décrits dans son recueil d'éthique et de déontologie. Ce recueil vise à prévenir et le cas échéant, à gérer les situations de conflits d'intérêts.

3.4 TRAVAUX DU CONSEIL AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2021

3.4.1 Travaux du conseil

Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an selon un calendrier préétabli.

Chaque point de l'ordre du jour fait l'objet d'un dossier ou d'une présentation, selon son ampleur, destiné à éclairer les membres du conseil. Le procès-verbal rend compte des délibérations, des décisions et des votes de façon détaillée.

Au cours du premier semestre 2021, le conseil d'administration s'est réuni deux fois. Le taux de présence aux conseils a été de 88 % en moyenne en ce qui concerne les administrateurs.

Réunion du 16 février 2021

Le conseil du 16 février 2021 a notamment porté sur les sujets suivants :

- points clefs sur les résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- présentation des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2020 ;
- présentation de l'activité réseau ;
- présentation de l'activité des métiers spécialisés et des marchés, y compris les autorisations d'émissions ;
- gestion des risques de liquidité et de taux d'intérêts ;
- rapport du comité d'audit et des comptes groupes ;
- observations des commissaires aux comptes ;
- arrêté des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2020 ;
- rapport du comité de suivi des risques groupe ;
- relations avec les superviseurs et lettres de suites ;
- validation des politiques sectorielles charbon, hydrocarbure non-conventionnel et mobilité ;
- conventions réglementées ;
- contribution du CIC à la fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- rapport du comité des rémunérations.

Réunion du 9 avril 2021

Le conseil du 9 avril 2021 a notamment porté sur les sujets suivants :

- relations avec les superviseurs et lettres de suite ;
- sinistres exceptionnels ;
- lettre d'information sur la déontologie des membres des conseils ;
- rapport du comité d'audit et des comptes groupe ;
- présentation et examen du rapport annuel sur le contrôle interne ;
- approbation du rapport annuel sur le contrôle interne LCB-FT ;
- rapport du comité de suivi des risques groupe ;
- rapport du comité des rémunérations et présentation du rapport sur la politique et pratiques de rémunérations 2020 ;

3 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- validation de la liste des preneurs de risques et de l'enveloppe globale de rémunération versée aux preneurs de risques ;
- rapport de gestion et rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- préparation et convocation de l'assemblée générale ordinaire ;
- renouvellement du mandat du directeur général.

3.4.2 Direction générale

Composition de la direction générale

La direction générale du CIC est composée de :

- Monsieur Daniel Baal, directeur général et dirigeant effectif ;
- Monsieur Philippe Vidal, directeur général adjoint et dirigeant effectif ;
- Monsieur Claude Koestner, directeur général adjoint.

Prérogatives de la direction générale

Les conseils du 11 décembre 2014 et 24 mai 2017 n'ont pas apporté de limitations aux pouvoirs des deux dirigeants effectifs tels qu'ils sont définis par la loi et par les statuts et règlements internes.

4 RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES – PILIER 3

4.1 CHIFFRES CLÉS

Le rapport Pilier 3 comprenant l'ensemble des tableaux semestriels requis sera publié dans le cadre d'un deuxième amendement dont le dépôt est prévu au cours de la première quinzaine de septembre 2021.

En anticipation de cette publication, les principaux ratios au 30 juin 2021 sont repris dans le tableau ci-dessous (modèle EBA EU KM1) :

<i>(en millions d'euros ou en pourcentage)</i>	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Fonds propres disponibles (montants)			
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	14 343	14 141	14 014
Fonds propres de catégorie 1	14 344	14 141	14 015
Fonds propres totaux	16 947	16 781	16 331
Montants d'expositions pondérés			
Montant total d'exposition au risque	116 577	113 410	111 601
Ratios de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)			
Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	12,3%	12,5%	12,6%
Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	12,3%	12,5%	12,6%
Ratio de fonds propres totaux (%)	14,5%	14,8%	14,6%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)			
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	NA	NA	NA
<i>dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)</i>	NA	NA	NA
<i>dont : à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)</i>	NA	NA	NA
Exigences totales de fonds propres SREP (%)	8,0%	8,0%	8,0%
Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)			
Coussin de conservation de fonds propres (%)	2,5%	2,5%	2,5%
Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau de l'Etat membre (%)	NA	NA	NA
Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,0%	0,0%	0,0%
Coussin pour le risque systémique (%)	NA	NA	NA
Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	NA	NA	NA
Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	NA	NA	NA
Exigence globale de coussin (%)	2,5%	2,5%	2,5%
Exigences globales de fonds propres (%)	8,0%	8,0%	8,0%
Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	4,3%	4,5%	4,6%
Ratio de levier			
Mesure de l'exposition totale	308 643	322 556	370 022
Ratio de levier (%)	4,6%	4,4%	3,8%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)			
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	NA	NA	NA
<i>dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)</i>	NA	NA	NA

<i>(en millions d'euros ou en pourcentage)</i>	30/06/2021	31/12/2020	30/06/2020
Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3,3%	NA	NA
Exigences de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'expression totale)			
Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,0%	NA	NA
Exigence de ratio de levier globale (%)	3,3%	NA	NA
Ratio de couverture des besoins de liquidité			
Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée moyenne)	64 470	59 883	51 204
Sorties de trésorerie - Valeur pondérée totale	61 587	55 379	54 109
Entrées de trésorerie - Valeur pondérée totale	19 953	15 263	16 509
Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	41 634	40 910	37 598
Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	156,2%	149,0%	136,2%
Ratio de financement stable net			
Financement stable disponible total	225 049	NA	NA
Financement stable requis total	195 234	NA	NA
Ratio NSFR (%)	115,3%	NA	NA

4.2 FACTEURS DE RISQUE

Cette section décrit les principaux risques auxquels le groupe CIC (ci-après dénommé « le groupe ») est exposé.

Le groupe est exposé à de nombreux risques associés à ses activités de banque de détail, d'assurance, de banque de financement et de marché, de banque privée et de capital investissement. Le groupe s'est doté d'un processus d'identification et de mesure des risques liés à ses activités qui lui permet, au moins une fois par an, d'établir la cartographie de ses risques les plus significatifs. La cartographie des risques est soumise à la validation des conseils d'administration du groupe. Cette cartographie est basée sur une échelle qualitative d'évaluation de la probabilité d'occurrence des risques et de leurs impacts potentiels. Elle prend en compte à la fois la structure bilancielle du groupe (expositions par type de risques, RWA associés, etc.) et sa structure de revenus.

Ci-dessous figurent les principaux facteurs pouvant influencer significativement les risques du groupe. Les risques majeurs sont formalisés en premier au sein de chaque catégorie. Les risques sont présentés nets des mesures d'atténuation des risques mises en place.

La pandémie de Covid-19 et sa propagation dans le monde a entraîné un choc sur l'économie mondiale et un ralentissement marqué de l'activité. Cette crise sanitaire a globalement accentué l'impact potentiel des différents facteurs de risque sur la situation financière du groupe. Le détail de ces impacts est précisé pour chaque facteur de risque concerné.

4.2.1 Risques de crédit liés aux activités bancaires

Le risque de crédit constitue le principal risque du groupe en raison de son modèle d'entreprise. Les expositions brutes (bilan, hors bilan, dérivés et pensions) au risque de crédit représentent 413 milliards d'euros au 31 mars 2021 et mobilisent environ 90 % des exigences de fonds propres du groupe au titre du Pilier 1 de la réglementation Bâle III.

Les mesures de soutien des banques et des pouvoirs publics ont eu pour effet d'anesthésier les indicateurs classiques du risque de crédit. Par exemple, les défaillances d'entreprises ont fortement chuté en France alors même que la pandémie a mis à l'arrêt certains secteurs d'activité comme l'hôtellerie-restauration ou entraîné des chutes d'activité sans précédent dans certains autres, avec un recours massif à l'emprunt. En prenant exemple sur les conséquences de la crise de 2008 sur les comptes du groupe, la crise sanitaire actuelle pourrait avoir quatre types d'impacts significatifs sur les expositions du groupe au titre du risque de crédit.

- Le premier impact serait lié **au risque de perte financière du fait de l'incapacité des contreparties à respecter leurs obligations contractuelles** (risque de défaut) d'autant que la crise actuelle génère un recours massif à l'endettement pour faire face aux fortes chutes d'activité et de rentrées de trésorerie observées pendant les périodes de confinement. Les contreparties peuvent être des banques, des institutions financières, des entreprises industrielles ou commerciales, des États, des fonds d'investissement ou des personnes physiques. Ce risque concerne les activités de financement, qui apparaissent au bilan, ou de garantie, qui apparaissent au hors-bilan, ainsi que d'autres activités exposant le groupe au risque de défaut des contreparties, notamment ses activités liées à la négociation et au règlement livraison d'instruments financiers sur les marchés de capitaux, et à l'assurance. Ce risque de défaut se traduirait tout d'abord par une aggravation des créances douteuses et litigieuses (CDL, ou *Non Performing Loans* - NPL - en anglais, indicateur du risque de défaut) et constitue un point d'attention important des régulateurs et du superviseur européens. Il se traduirait

aussi par une détérioration du coût du risque lié au provisionnement de ces créances douteuses. Au 30 juin 2021, le taux de CDL (CDL/crédits bruts) du groupe atteint 2,5 %. Le coût du risque est en reprises nettes de provisions (avérées et non avérées) de 33 M€ sur le premier semestre 2021 après des dotations nettes de 1 074 millions d'euros sur l'année 2020 (soit 0,51 % des encours de crédits bruts en 2020). Lors de la crise de 2008, le taux de CDL a grimpé jusqu'à 3,9 % (31 décembre 2013) générant un pic de coût du risque avéré représentant 0,70 % des crédits bruts de l'époque, sur un périmètre plus restreint compte tenu des acquisitions opérées par le CIC depuis 2009.

- b. Le deuxième impact serait fonction de **la méthode utilisée pour le calcul des risques pondérés au dénominateur du ratio de solvabilité**. En méthode standard, l'évolution de la qualité des crédits a peu d'impact sur le calcul des risques pondérés et donc sur le ratio de solvabilité. En revanche, lorsque les portefeuilles de crédits disposent d'une autorisation du superviseur pour l'utilisation des modèles internes pour le calcul des risques pondérés, toute dégradation des portefeuilles concernés aggrave le dénominateur du ratio de solvabilité. Au sein du groupe, 73 % des expositions totales au risque de crédit bénéficient de notes internes⁽¹⁾ dont la qualité conditionne le calcul des exigences de fonds propres au titre du risque de crédit en méthode Bâle III, et donc le ratio de solvabilité. Une dégradation des notes de tout ou partie du portefeuille entraînerait donc une détérioration de la solvabilité du groupe au titre du risque de migration de notes. La pandémie actuelle accroît ce risque compte tenu de la hausse de l'endettement des agents économiques et de la baisse de leurs rentrées financières, particulièrement importantes dans certains secteurs d'activité [transport aérien, activités de loisirs ou hôtellerie-restauration par exemple], secteurs auxquels le groupe est exposé.
- c. Du fait de l'importance de son portefeuille de crédits immobiliers, 45 % des crédits nets à la clientèle à plus de 86 milliards d'euros pour le réseau en France le 30 juin 2021, **le groupe est exposé à un retournement potentiel de la conjoncture immobilière**. Un scénario de ce type, dont la pandémie actuelle pourrait accroître la probabilité de survenance suite, par exemple, à une chute de la demande liée à la dégradation de la situation financière des ménages ou à une hausse du taux de chômage impacterait le coût du risque par la hausse des défauts mais aussi, s'agissant des financements garantis par des hypothèques, par la baisse de la valeur des logements donnés en garantie, si celle-ci devait être significativement et durablement affectée par une baisse du marché immobilier. À la suite de la crise de 2008, le coût du risque sur le portefeuille de crédits immobiliers du réseau a atteint 0,10 % des engagements au bilan pendant deux années, en 2009 et 2010. Il est de 0,02 % des crédits habitat au bilan au premier semestre 2021.
- d. Le groupe dispose d'expositions unitaires relativement importantes sur certains États souverains, sur des contreparties bancaires ou des grands groupes, principalement français. **Le défaut d'un ou plusieurs des plus gros clients du groupe pourrait dégrader sa rentabilité**. Sur les États souverains, le groupe est principalement exposé sur la France, majoritairement sur la Banque de France, membre de l'Eurosystème, et sur la Caisse des dépôts et consignations (assimilée à un risque souverain France, du fait du mécanisme de centralisation des dépôts issus de l'épargne réglementée). En dehors des États souverains, au 31 décembre 2020, les expositions unitaires bilan et hors bilan dépassant 300 millions d'euros sur les banques représentaient 2,6 milliards d'euros pour quatre contreparties et sur les entreprises elles représentaient 24,1 milliards pour 39 contreparties. La probabilité de voir plusieurs de ces contreparties se dégrader voire faire défaut simultanément ne peut être exclue et impacterait la rentabilité du groupe.

4.2.2 Risques financiers liés aux activités du groupe et aux conditions macroéconomiques

On entend par risques financiers liés au contexte macroéconomique et de marché, les risques liés à l'environnement macroéconomique, notamment affectés par la conjoncture économique existante ou anticipée, et ceux liés à l'évolution des conditions de marché, notamment ceux affectant les revenus et le niveau des cours sur les marchés.

4.2.2.1 Risques de liquidité

Le risque de liquidité correspond à l'aptitude d'un établissement à trouver des fonds nécessaires au financement de ses engagements à un prix raisonnable et ce, à n'importe quel moment. Ainsi un établissement de crédit qui ne peut pas honorer ses flux nets sortants de trésorerie du fait d'une raréfaction des ressources financières sur l'ensemble des horizons court terme et moyen long terme est en risque de liquidité.

La pandémie de Covid-19 a généré une situation de marché inédite qui a nécessité des mesures exceptionnelles de la part des autorités européennes et nationales. Dans le contexte du risque de liquidité, ces mesures ont accentué la diffusion de la liquidité dans le secteur bancaire. De plus, l'afflux des dépôts constatés dans le système bancaire français lié à l'épargne de précaution des particuliers et des entreprises s'est traduit par une hausse de la réserve de liquidité ainsi que le niveau du LCR.

Le groupe fait partie du dispositif de gestion centralisé de la liquidité et s'intègre complètement dans le dispositif de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le risque de liquidité du groupe peut notamment être appréhendé par le ratio réglementaire de liquidité à court terme (LCR – *Liquidity Coverage Ratio*) qui met en rapport les actifs hautement liquides face à des sorties nettes de liquidité à trente jours en scénario de stress. Le LCR moyen du groupe s'élève à 155,5 % au cours du premier semestre 2021 ce qui représente un excédent moyen de 23,3 milliards d'euros. La réserve de liquidité est gérée au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et est constituée de dépôts auprès des banques centrales (principalement la Banque Centrale Européenne), de titres et de créances disponibles éligibles au refinancement banques centrales. La réserve de liquidité disponible de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'élève à 191,7 milliards d'euros au 30 juin 2021.

⁽¹⁾ En fonction du niveau de risque estimé associé à une contrepartie, une note interne est attribuée à cette dernière qui va influencer sur les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit.

Le ratio comptable crédits sur dépôts ou ratio d'engagement complète la batterie d'indicateurs de liquidité. Sous réserve du traitement réglementaire (taux de fuite en particulier selon la nature des contreparties) des dépôts collectés dans le calcul du LCR, son amélioration contribue positivement au LCR. Le ratio crédits sur dépôts du groupe affiche un niveau de 99,6 % au 30 juin 2021.

a. L'accès de Crédit Mutuel Alliance Fédérale - et donc du groupe CIC - au financement et les coûts de ce financement pourraient être impactés de manière défavorable en cas de situation de marché fortement dégradée, de difficultés macroéconomiques majeures, de dégradation brutale de notation ou d'autres facteurs de crise.

Les ressources de marché à court et à moyen long terme sont une composante essentielle pour le maintien du financement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et du groupe CIC. Le financement s'entend par l'émission de dettes à moyen long terme et de titres de créances négociables (TCN) à court terme. Les opérations de financements garanties telles que les opérations de mise en pension sont également concernées. Ainsi, si l'accès au marché et les conditions de marché se dégradaient sévèrement, les impacts sur le secteur financier en général et sur le groupe en particulier pourraient affecter de manière significative le niveau de sa liquidité et la situation financière du groupe notamment en termes de rentabilité.

b. Une dégradation significative de la notation de la BFCM pourrait avoir un impact important sur le coût de financement, la rentabilité et la capacité de développement des activités du groupe.

BFCM est l'émetteur principal de titres obligataires en tant que centrale de refinancement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dont le CIC bénéficie en tant que filiale. Le CIC émet aussi via sa succursale à Londres des certificats de dépôts qui bénéficient d'une notation liée à celle de la BFCM, son actionnaire à plus de 93 %.

À ce titre BFCM porte les notations pour le compte du groupe. Les notations qui lui sont attribuées s'appuient notamment sur l'examen, sur le périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, de la gouvernance, la stratégie, la qualité et la diversité des sources de revenus, l'adéquation des fonds propres, la qualité et la structure de bilan, la gestion des risques et l'appétit pour le risque. Les notations long terme [*Senior Preferred*] de la BFCM au 31 décembre 2020 sont les suivantes :

- AA- / perspective négative pour *Fitch*,
- Aa3 / perspective stable pour *Moody's*,
- A / perspective stable pour *Standard & Poor's* (cette dernière agence note le groupe Crédit Mutuel et ses principaux émetteurs).

Une baisse de ces notations de crédit pourrait avoir une incidence sur le refinancement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et donc du groupe CIC. Elle pourrait limiter l'accès au refinancement, en renchérir les coûts à travers l'augmentation du spread de crédit, déclencher des obligations dans certains contrats bilatéraux de financement collatéralisés et finalement réduire la capacité de développement du groupe.

c. Une importante « évolution/variation » des taux d'intérêt pourrait avoir un impact défavorable sur le comportement des clients et affecter le niveau de leurs dépôts bancaires.

L'environnement de taux bas qui prévaut depuis plusieurs années a modifié le comportement des clients et notamment la manière dont ils placent leurs dépôts. Ainsi, ces dernières années, les clients ont plutôt privilégié de déposer leurs fonds sur les comptes courants plutôt que sur les comptes de dépôts tels que livrets, comptes à terme, etc. Ces derniers étant rémunérés à un niveau peu attractif.

Une évolution significative à la hausse des taux d'intérêt pourrait engendrer une certaine volatilité de ces dépôts en comptes courants. Les clients pourraient les orienter, soit vers des investissements, soit les placer sur d'autres types de comptes tels que comptes sur livret ou comptes à terme, soit dans des fonds de type assurance ou gestion d'actifs. Cette potentielle volatilité des dépôts est donc susceptible d'affecter la liquidité du groupe ainsi que son ratio crédits sur dépôts.

d. La hausse des décotes de la Banque de France sur les créances mises en garanties dans les opérations de refinancement type TRICP (Traitement Informatique des Créances Privées) ou ACC (Additional Credit Claims) pourrait diminuer le niveau de la réserve de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et donc du groupe CIC.

La réserve de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale se compose principalement de liquidités déposées au jour le jour en banques centrales, d'un portefeuille de titres d'un très haut degré de liquidité, et de collatéral éligible en banque centrale.

Ce collatéral comprend essentiellement des créances dont la nature, la composition et la qualité leur permettent d'être mises en garantie et d'être éligibles au financement de la Banque centrale européenne (BCE). La Banque de France détermine pour chaque type de créances un taux de décote qu'elle peut à tout moment réviser à la hausse ou à la baisse.

La révision à la hausse des décotes appliquées sur les créances mises en garanties dans les opérations de refinancement type TRICP - Traitement Informatique des Créances Privées ou ACC - *Additional Credit Claims* pourraient affecter le niveau de la réserve de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

4.2.2.2 Risques de taux

Le risque de taux d'intérêt se définit comme l'écart subi par le résultat d'une banque lorsque les taux d'intérêt varient à la hausse ou à la baisse. La valeur d'un établissement étant directement liée à ses résultats, la variation des taux se traduit aussi par un changement de sa valeur patrimoniale avec une incidence sur l'équilibre du bilan et du hors-bilan.

Les mesures exceptionnelles mises en place par les autorités européennes et nationales en raison de la pandémie de Covid-19 ont un effet sur les niveaux de taux sur le long terme et sont susceptibles d'impacter de manière significative le niveau de rentabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La sensibilité de la valeur actuelle nette (ou « VAN ») du bilan du groupe, déterminée selon les six scénarios réglementaires, est inférieure au seuil de 15 % des fonds propres de base (Tier 1). Le groupe est sensible à un aplatissement de la courbe avec une sensibilité de la VAN de -4,76 % par rapport aux fonds propres de base (Tier 1) au 30 juin 2021. La sensibilité de la marge nette d'intérêt à un an et à deux ans est déterminée selon plusieurs scénarios (hausse et baisse des taux de 100 bp, hausse et baisse des taux de 200 bp avec floor) et deux scénarios de stress (dépendantification / inversion de la courbe des taux et baisse durable des taux courts et longs). Au 30 juin 2021, le scénario de baisse des taux courts de 100 bp est le scénario le plus défavorable pour le groupe, avec un impact de -168 millions d'euros à un an.

a. Un environnement prolongé de taux bas comporte des risques pouvant affecter les revenus ou la rentabilité du groupe.

Les revenus du groupe sont en grande partie liés à la marge nette d'intérêt, celle-ci influençant directement la rentabilité du groupe. Les taux d'intérêts évoluent en fonction de nombreux facteurs sur lesquels le groupe n'a pas d'influence, tels que le niveau de l'inflation, les politiques monétaires des banques centrales et également celle de l'État français sur le niveau des taux réglementés (Livret A, PEL, etc.) notamment. Ainsi, l'évolution des taux d'intérêts sur les différents points de la courbe affecte les revenus et la rentabilité du groupe. Les marchés évoluent depuis plusieurs années dans un environnement de taux bas impactant significativement la rentabilité des banques dont le groupe.

Cette situation de taux bas aura tendance à perdurer en raison des mesures mises en place par la BCE dans le contexte de la crise actuelle. La conséquence pour le groupe pourrait être de ne pas compenser suffisamment la baisse des revenus liée à l'octroi de prêts à des taux de marché par le niveau des taux d'intérêts des ressources clientèle et notamment les produits d'épargne réglementée type Livret A et PEL rémunérés à des taux supérieurs au taux de marché. De même, cette situation entraîne la progression des remboursements anticipés et des renégociations sur les crédits immobiliers et autres crédits à taux fixe accordés aux particuliers et aux entreprises pouvant chercher à tirer parti de la baisse des taux d'intérêts. De plus, le groupe doit faire face à une nouvelle production de crédits à des taux particulièrement bas. Par ailleurs, et toujours dans ce contexte, le respect des contraintes réglementaires de liquidité du groupe implique le placement en banque centrale des excédents de liquidité rémunérés à taux négatifs alors que par ailleurs les dépôts bancaires ne sont pas facturés à la majorité des clients, ce qui contribue à diminuer la marge d'intérêt et la rentabilité de la banque. L'ensemble de ces facteurs pourrait affecter sensiblement l'activité du groupe, sa situation financière et ses résultats.

b. De même, une remontée brutale des taux de marché court et moyen/long terme (liée notamment à une hausse de l'inflation) pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le produit net bancaire et affecter la rentabilité du groupe.

La fin d'une période prolongée de taux bas notamment en raison d'un resserrement de la politique monétaire comporte des risques pour le secteur bancaire en général et pour le groupe en particulier. Ainsi, une sortie brutale de ces niveaux liée notamment à une hausse de l'inflation pourrait avoir un impact défavorable sur les revenus et la rentabilité de la banque. Notamment, cette hausse des taux d'intérêts pourrait affecter sensiblement le coût de refinancement sur les marchés du secteur bancaire dans le cadre des émissions de dette à court terme et à moyen long terme. En parallèle, le groupe pourrait avoir des difficultés à répercuter immédiatement sur la production de crédits immobiliers et autres crédits à taux fixe accordés aux particuliers et aux entreprises la hausse de ces taux d'intérêts, alors que le coût des dépôts clientèle serait amené à augmenter plus rapidement. Certains dépôts à vue aujourd'hui non rémunérés sont volatils et pourraient être transformés en dépôts plus onéreux, comme par exemple, sur des comptes à terme ou livrets. Une partie des dépôts volatile serait également susceptible d'être réorientée par les épargnants vers des supports hors bilan, comme les OPCVM et l'assurance vie.

4.2.2.3 Risques de marché

Il s'agit du risque de perte de valeur provoquée par toute variation défavorable des paramètres de marché, tels que les taux d'intérêt, les prix des valeurs mobilières, les taux de change et les cours des matières premières. Le risque de marché concerne plusieurs métiers de la banque dont les activités de marché réalisées par la filiale CIC Marchés, l'activité de gestion de bilan et l'activité de gestion d'actifs réalisée par les sociétés de gestion du groupe.

L'impact potentiel du risque de marché sur l'activité de gestion de bilan est abordé supra. Le risque portant sur les activités de gestion d'actifs est dû au fait que les commissions perçues par ce métier sont fonction de la valorisation des fonds qui sont gérés, ceux-ci dépendant du niveau de valorisation des marchés.

Les principaux facteurs de risque associés aux risques de marché sont :

a. Une dégradation des perspectives économiques impacterait négativement la santé financière des émetteurs des titres de capital et de dette qui y sont négociés.

La valorisation des valeurs mobilières baisserait et la volatilité des valorisations augmenterait. L'effet sur les activités de CIC Marchés serait alors négatif.

La volatilité des marchés financiers peut avoir un effet défavorable et entraîner des corrections sur les actifs risqués et générer des pertes pour le groupe. En particulier, une augmentation des niveaux de volatilité peut rendre complexe ou plus coûteuse la capacité du groupe à couvrir certaines positions.

Le métier investissement souffrirait des conditions adverses sur les marchés financiers dans la mesure où il intervient notamment dans une perspective d'amélioration de l'économie normalement reflétée par la hausse des marchés actions et par une meilleure qualité de signature des émetteurs de dette.

Les résultats du métier commercial seraient également négativement impactés par de mauvaises conditions de marché. Les commissions de l'activité d'intermédiation baisseraient proportionnellement à la baisse des valorisations des opérations. De même, le nombre d'opérations sur le marché primaire type introduction en bourse, augmentation de capital et émission de dette, diminuerait impliquant de facto moins de commissions.

b. La politique monétaire est un autre facteur ayant un fort impact sur les risques de marché.

La politique monétaire accommodante de la BCE, *via* sa composante rachat d'actifs, soutient la valorisation des instruments de capital (actions) et de dette (obligations) créant un risque de survalorisation.

Le risque de marché auquel est exposée la filière CIC Marchés est faible. L'enveloppe de fonds propres allouée à CIC Marchés est de 580 millions d'euros depuis le 1^{er} janvier 2021, ce qui représente 3,4% des fonds propres prudentiels globaux du groupe (17 milliards d'euros). Au 30 juin 2021, cette enveloppe était consommée à hauteur de 423 millions d'euros.

L'année 2020 a été marquée par une crise financière sans précédent qui a fortement dégradé la valorisation des actifs. Les marchés de la dette et des actions se sont fortement et abruptement disloqués à fin février. Cela a conduit CIC Marchés à afficher un PNB IFRS en repli au 30 juin 2020. Depuis, les marchés se sont redressés avec une récupération sur les indices actions et un resserrement des *spreads* de crédit. CIC Marchés finit l'année 2020 affichant un PNB IFRS de 299 millions d'euros et un résultat avant impôts de 92 millions d'euros contre 312 millions d'euros et 104 millions d'euros respectivement en 2019. Le 1^{er} semestre de 2021 a confirmé cette tendance d'amélioration des fondamentaux des marchés financiers. CIC Marchés finit ainsi ce premier semestre de l'année en affichant un PNB IFRS de 290 millions d'euros et un résultat avant impôts de 183 millions d'euros.

4.2.3 Risques liés au contexte réglementaire

L'environnement réglementaire dans lequel le CIC évolue est décrit dans la partie dédiée, paragraphe « 2.1.2 Environnement réglementaire » du chapitre 2. Le groupe est soumis à une réglementation bancaire importante dont certains pans ne se traduisent pas encore dans ses ratios prudentiels et qui pourraient avoir un impact significatif sur ces derniers. Comme indiqué dans la partie 1.1 relative aux risques de crédit, une grande majorité des expositions du groupe bénéficie d'une homologation du superviseur pour le calcul en méthode interne des risques pondérés. Or, des évolutions de la réglementation, dites finalisation des accords Bâle III, vont impacter défavorablement le calcul des risques pondérés et donc le ratio de solvabilité du groupe. La probabilité de survenance de ce risque est quasi certaine mais la mise en œuvre effective interviendra progressivement entre 2023 et 2028, et son impact dépendra des modalités exactes de transposition de cette réglementation en droit national et européen.

- a. La finalisation des accords Bâle III prévoit que pour les portefeuilles à faible taux de défaut homologués en méthode IRBA (calcul interne des paramètres probabilité de défaut et perte en cas de défaut notamment), le paramètre interne « perte en cas de défaut » ne pourra plus être utilisé pour le calcul des risques pondérés. Il sera remplacé par une valeur standard fixée à 40 % pour tous les établissements à partir du 1^{er} janvier 2023 ce qui augmentera l'exigence de fonds propres sur les expositions. Cela concernera, pour le groupe, les contreparties banques et grands comptes (groupes de plus de 500 millions d'euros de chiffre d'affaires consolidé), soit plus de 65 milliards d'euros d'expositions brutes bilan et hors bilan au 31 mars 2021.
- b. **À partir de 2023 sera progressivement mis en place un output floor dont la vocation est de limiter les gains en fonds propres issus des modèles internes** pour le calcul des risques pondérés au dénominateur du ratio de solvabilité. Environ 68 % des expositions du groupe ont une pondération en risque issue de modèles internes, bien inférieure à la pondération en standard pour la plupart d'entre elles. L'application de l'output floor se fera par paliers progressifs entre 2023 (50 %) et 2028 (72,5 %) et impactera défavorablement le ratio de solvabilité.
- c. Comme indiqué dans la partie relative aux risques de crédit, les expositions du groupe sur l'immobilier sont significatives. **Elles seront aussi impactées défavorablement par la réglementation lorsque la nouvelle méthode standard s'appliquera en 2023.** Cette nouvelle approche utilisera notamment l'indicateur de la *Loan-To-Value* (LTV, rapport entre le montant du prêt et la valeur du bien sur le marché) pour pondérer en risque les expositions. Plus la LTV sera élevée, plus la pondération en risque le sera, et ce jusqu'à 100 % alors que la pondération de la méthode standard actuelle pour les expositions garanties par une hypothèque ou une sûreté équivalente – soit 93 milliards d'euros d'expositions brutes au 31 mars 2021 – est de 35 % et de près de 13 % en méthode interne. Cette nouvelle méthodologie aura également pour conséquence de rendre les exigences de fonds propres relatives aux portefeuilles de créances immobilières plus sensibles à la dégradation des prix de l'immobilier (portefeuilles en méthode standard et portefeuilles utilisant une méthode interne *via* le mécanisme de l'*output floor* évoqué *supra*).
- d. **La mission de revue des modèles internes ou TRIM** (*Targeted Review of Internal Models*) menée par la Banque centrale européenne (BCE) auprès des établissements bancaires européens **peut se traduire par une dégradation du niveau de CET1** en raison d'exigences additionnelles sur les RWA ou de marges de prudence complémentaires sur les paramètres bâlois (PD, LGD, CCF).

4.2.4 Risques liés à la conduite des activités du groupe

4.2.4.1 Risques opérationnels

Conformément au point 52 de l'article 4 du règlement [UE] 575/2013, le risque opérationnel est défini comme le risque de perte ou de gain découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique. L'arrêté du 3 novembre 2014 précise que le risque opérationnel inclut notamment les risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort impact, les risques de fraude interne et externe définis à l'article 324 du règlement [UE] n° 575/2013 susvisé, et les risques liés au modèle.

L'arrêté du 3 novembre 2014 décrit le risque de modèle comme le risque de perte susceptible d'être subie du fait de décisions pouvant être fondées principalement sur les résultats de modèles internes, en raison d'erreurs dans leur mise au point, leur mise en œuvre ou leur utilisation.

Le risque opérationnel, ainsi défini exclut les risques stratégiques et de réputation (image).

Les principaux facteurs de risque associés aux risques opérationnels sont :

- a. **Les fraudes internes et externes organisées** par des personnes intérieures ou extérieures au groupe dans le but de détourner des fonds ou des données. La fraude externe représente le risque de fréquence le plus important pour le groupe, notamment la fraude sur les moyens de paiement.
- b. **Les risques juridiques** auxquels le groupe est exposé et qui pourraient avoir un effet défavorable sur sa situation financière et ses résultats.
- c. **Un manque ou un retard du groupe à la mise en conformité** intégrale de ses activités avec les règles liées aux activités financières ou bancaires, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, des normes professionnelles et déontologiques, d'instructions, de l'éthique dans les comportements professionnels. L'adoption par différents pays d'exigences légales ou réglementaires multiples et parfois divergentes exacerbe ce risque.
- d. **Toute défaillance ou attaque des systèmes informatiques du groupe** qui pourrait entraîner un manque à gagner, engendrer des pertes et fragiliser ponctuellement le dispositif de protection de la clientèle.

Au 30 juin 2021, 750 millions d'euros de fonds propres étaient mobilisés pour couvrir les pertes générées par ce risque.

À cette même date, le rapport entre allocation de fonds propres (sinistralité potentielle) et les pertes (sinistralité avérée) s'affichait à 32 soit 750 millions d'euros de fonds propres mobilisés pour une sinistralité avérée de 23.39 millions d'euros. Les principaux risques de la sinistralité potentielle sont (i) les fraudes externes et internes et (ii) les risques liés à la politique envers les clients, les produits et les pratiques commerciales dont le risque juridique.

Les risques ayant le plus fort impact dans la sinistralité avérée au 30.06.2021 ont été (i) la politique envers les clients, les produits et les pratiques commerciales, (ii) les erreurs, (iii) les fraudes.

Les fraudes ont représenté 20% de la sinistralité avérée du groupe au 30 juin 2021 et 42 % de la sinistralité potentielle (part relative des exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels). La sinistralité avérée globale du groupe, hors récupération des assurances le cas échéant, a représenté au 30 juin 2021 environ 0,77 % du produit net bancaire du groupe.

4.2.4.2 Risque lié à l'interruption d'activité

L'indisponibilité du personnel, des locaux, ou des infrastructures pourrait conduire à un arrêt partiel ou complet de l'activité du groupe, entraînant une baisse de ses résultats fonction de l'ampleur de l'arrêt en question. De manière analogue, une impossibilité pour les clients d'avoir accès aux services proposés par le CIC nuirait à sa situation financière. De telles circonstances entraîneraient nécessairement des adaptations des dispositifs d'exercice de l'activité avec des surcoûts induits.

La pandémie de Covid-19 et le confinement prolongé de la population décidé par le gouvernement ont ainsi entraîné la restriction des accès tant des clients que des collaborateurs aux points de ventes et services centraux du groupe, impactant de facto les conditions d'exercice de l'activité. Le risque d'une nouvelle vague épidémique ne pouvant être exclu, de nouvelles contraintes sur la demande et la poursuite des activités pourraient affecter le groupe.

À titre indicatif, la pandémie de Covid-19 a entraîné une sinistralité évaluée à environ 6 millions d'euros au 30 juin 2021.

4.2.4.3 Risques climatiques

Le changement climatique expose le groupe à :

- des risques physiques résultant de catastrophes naturelles (crue centennale, tempête, ouragan, tornade, typhon, séisme) et/ou entraînant des risques environnementaux ou accidentels (pollution, rupture d'un barrage, incendie majeur, catastrophe nucléaire) ;

- des risques de transition regroupant les risques induits par la transition vers une économie bas-carbone et qui sont sectoriels. Ils sont notamment liés à l'évolution plus ou moins rapide des habitudes des consommateurs, des *business model* des entreprises, et de l'environnement réglementaire et fiscal lié au changement climatique.

a. Le modèle d'affaires du groupe pourrait être impacté par les risques physiques entraînant notamment :

- des pertes de valeur et destruction d'actifs accentuant le risque de crédit ;
- une chute de la valorisation des dettes et titres financiers accentuant le risque de marché ;
- une hausse des sinistres et des dédommagements d'assurance associée accentuant le risque lié aux activités d'assurance ;
- une hausse des sinistres sur les infrastructures ou/et les collaborateurs du groupe accentuant les risques opérationnels.

b. Le modèle d'affaires du groupe pourrait être impacté par les risques de transition entraînant notamment :

- une perte de clientèle et une chute de la rentabilité des entreprises financées au business model trop carboné ;
- un coût de refinancement davantage conditionné aux performances extra-financières ;
- l'augmentation des charges liées à l'énergie et au transport ;
- une potentielle surcharge en capital selon la taxonomie carbone des financements.

Les politiques sectorielles de Crédit Mutuel Alliance Fédérale permettent de délimiter un champ d'intervention et de fixer des critères pour l'exercice de ses activités dans les domaines où les impacts sociaux et environnementaux intégrant les risques climatiques sont les plus élevés. Ces politiques s'appliquent au niveau du groupe et sont suivies au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le suivi des expositions éligibles aux politiques sectorielles donne ainsi une première mesure des expositions potentiellement les plus concernées par les risques climatiques. Crédit Mutuel Alliance Fédérale compte six politiques sectorielles : Charbon, Minier, Hydrocarbures, Énergies nucléaires civiles, Défense et Sécurité, Mobilité sur les secteurs aérien, maritime et routier. Au 31 mars 2021, 39,4 milliards d'euros d'encours étaient éligibles aux politiques sectorielles contre 39,5 milliards d'euros au 31 décembre 2020 au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

5 COMPTES CONSOLIDÉS CONDENSÉS

5.1 ÉTATS FINANCIERS

5.1.1 Bilan actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2021	31/12/2020
Caisse, Banques centrales	4	59 516	57 823
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5a	32 906	28 376
Instruments dérivés de couverture	6a	650	805
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	7a	13 525	12 715
Titres au coût amorti	8a	3 145	2 768
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	8b	30 531	31 959
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	8c	212 297	208 703
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6b	718	892
Actifs d'impôts courants	10a	460	557
Actifs d'impôts différés	10b	481	531
Compte de régularisation et actifs divers	11	5 515	5 467
Actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	12	1 754	1 677
Immeubles de placement	13	36	49
Immobilisations corporelles	14a	1 660	1 709
Immobilisations incorporelles	14b	191	193
Ecarts d'acquisition	15	33	35
TOTAL DE L'ACTIF		363 418	354 257

5.1.2 Bilan passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2021	31/12/2020
Banques centrales	17a	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	16	20 821	17 308
Instruments dérivés de couverture	6a	1 463	1 753
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	17a	72 941	67 389
Dettes envers la clientèle au coût amorti	17b	213 051	213 784
Dettes représentées par un titre au coût amorti	17c	30 531	28 000
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6b	11	13
Passifs d'impôts courants	10a	217	222
Passifs d'impôts différés	10b	250	244
Compte de régularisation et passifs divers	18	4 878	6 864
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Provisions	19a	1 162	1 186
Dettes subordonnées au coût amorti	20	2 233	2 232
Capitaux propres totaux		15 860	15 262
Capitaux propres – Part du Groupe		15 820	15 224
Capital souscrit		612	612
Primes d'émission		1 172	1 172
Réserves consolidées		12 953	12 815
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	21a	34	-37
Résultat de l'exercice		1 049	662
Capitaux propres – Intérêts minoritaires		40	38
TOTAL DU PASSIF		363 418	354 257

5.1.3 Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2021	30/06/2020
Intérêts et produits assimilés	23	2 176	2 661
Intérêts et charges assimilées	23	-763	-1 214
Commissions (produits)	24	1 416	1 298
Commissions (charges)	24	-283	-256
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	25	476	-136
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	26	3	13
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti		0	0
Produits des autres activités	27	61	53
Charges des autres activités	27	-55	-47
Produit net bancaire		3 031	2 372
Charges de personnel	28a	-943	-894
Autres charges générales d'exploitation	28c	-721	-710
Dot/Rep sur amortissements et provisions des immos corporelles et incorporelles	28d	-100	-83
Résultat brut d'exploitation		1 267	685
Coût du risque de contrepartie	29	33	-370
Résultat d'exploitation		1 300	315
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	12	83	32
Gains ou pertes sur autres actifs	30	-1	-3
Résultat avant impôt		1 382	344
Impôts sur les bénéfices	31	-324	-114
Gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées		0	0
Résultat net		1 058	230
Résultat - Intérêts minoritaires		9	-5
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		1 049	235
Résultat par action (en euros)	32	27,61	6,21
Résultat dilué par action (en euros)	32	27,61	6,21

5.1.4 États du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2021	30/06/2020
Résultat net	1 058	230
Écarts de conversion	47	-11
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de dettes	2	-88
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0	0
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-37	11
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	12	-88
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de capitaux propres à la clôture	16	-11
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de capitaux propres cédés durant l'exercice	0	0
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	10	0
Quote-part des gains ou pertes non recyclables sur entreprises MEE	32	-25
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	58	-36
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 128	106
<i>dont part du Groupe</i>	<i>1 119</i>	<i>111</i>
<i>dont part des intérêts minoritaires</i>	<i>9</i>	<i>-5</i>

Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentées pour leur montant net d'impôt.

5.1.5 Tableau de variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capitaux propres, part du groupe											Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes	Élimination des titres auto-détenus	Réserves ⁽¹⁾	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Résultat	Total	Intérêts minoritaires	
					Écarts de conversion	Actifs à la JVCP ⁽²⁾	Inst. de couverture	Ecarts actuariels				
SOLDE AU 31/12/2019	608	1 088	-56	12 466	64	55		-66	1 457	15 616	47	15 663
SOLDE AU 01/01/2020	608	1 088	-56	12 466	64	55	0	-66	1 457	15 616	47	15 663
Affectation du résultat de l'exercice précédent				1 457					-1 457	0		0
Distribution de dividendes				-1 044						-1 044	-10	-1 054
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	0	0	0	413	0	0	0	0	-1 457	-1 044	-10	-1 054
Résultat consolidé de la période									235	235	-5	230
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				3	-10	-114				-121		-121
Sous-total	0	0	0	3	-10	-114	0	0	235	114	-5	109
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires												0
Autres variations					-1					-1	1	0
SOLDE AU 30/06/2020	608	1 088	-56	12 882	53	-59	0	-66	235	14 685	33	14 718
SOLDE AU 01/07/2020	608	1 088	-56	12 882	53	-59	0	-66	235	14 685	33	14 718
Distribution de dividendes												
Augmentation de capital	4	84								88		88
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle												0
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	4	84	0	0	0	0	0	0	0	88	0	88
Résultat consolidé de la période									427	427	5	432
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres												35
					-98	137		-4		35		35

(en millions d'euros)	Capitaux propres, part du groupe											
	Élimination des titres		Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						Total capitaux propres			
	Capital	Primes auto-détenues	Réserves ⁽¹⁾	Écarts de conversion	Actifs à la JVCP ⁽²⁾	Inst. de couverture	Écarts actuariels	Résultat	Total	Intérêts minoritaires	consolidés	
Sous-total	0	0	0	-98	137	0	-4	427	462	5	467	
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires				-2					-2		-2	
Autres variations				-9	1				-9		-9	
SOLDE AU 31/12/2020	612	1 172	-56	12 871	-44	78	0	-71	662	15 224	38	15 262
SOLDE AU 01/01/2021	612	1 172	-56	12 871	-44	78	0	-71	662	15 224	38	15 262
Affectation du résultat de l'exercice précédent				662					-662	0		0
Distribution de dividendes				-493						-493	-6	-499
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	0	0	0	169	0	0	0	0	-662	-493	-6	-499
Résultat consolidé de la période									1 049	1 049	9	1 058
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-31	46	13		11		39		39
Sous-total	0	0	0	-31	46	13	0	11	1 049	1 088	9	1 097
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires										0		0
Autres variations					1					1	-1	0
SOLDE AU 30/06/2021	612	1 172	-56	13 009	3	91	0	-60	1 049	15 820	40	15 860

[1] Les réserves sont constituées, au 30 juin 2021, par la réserve légale pour 61 millions d'euros, la réserve spéciale des plus-values à long terme pour 287 millions d'euros, le report à nouveau pour 80 millions d'euros, les autres réserves du CIC pour 6 820 millions d'euros et les réserves consolidées pour 5 761 millions d'euros.

[2] JVCP : Juste valeur par capitaux propres.

Au 30 juin 2021, le capital du CIC est constitué de 38 241 129 actions d'une valeur nominale de 16 euros, dont 231 711 actions auto-détenues.

5.1.6 Tableau des flux de trésorerie nette

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2021	1 ^{er} semestre 2020
Résultat net	1 058	230
Impôts	324	114
Résultat avant impôts	1 382	344
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	100	83
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-1	0
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	-135	261
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-83	-32
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	1	3
+/- [Produits]/charges des activités de financement		
+/- Autres mouvements	120	-371
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	2	-56
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	1 805	1 666
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-4 471	11 728
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-182	2 766
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-386	-1 703
- impôts versés	-164	-172
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-3 398	14 285
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	-2 014	14 573
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-149	-33
+/- Flux liés aux immeubles de placement	8	0
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-48	-116
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)	-189	-149
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ⁽¹⁾	-499	-1 052
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement ⁽²⁾	322	497
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	-177	-555
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE (D)	12	26
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	-2 368	13 895
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-2 014	14 573
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-189	-149
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-177	-555
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	12	26
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	65 395	45 504
Caisse, banques centrales (actif & passif)	57 824	38 807
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	7 571	6 697
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	63 027	59 399
Caisse, banques centrales (actif & passif)	59 516	54 977
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	3 511	4 422
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	-2 368	13 895

⁽¹⁾ Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend :

- les dividendes versés par le CIC à ses actionnaires pour un montant de - 493 millions d'euros au titre de l'exercice 2020 ;
- les dividendes versés aux actionnaires minoritaires pour un montant de - 6 millions d'euros ;

5.2 ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

Note 1a Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne^[1].

Ces états financiers intermédiaires sont établis conformément à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire qui permet la publication d'états financiers condensés. Ils viennent en complément des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020 présentés dans le document d'enregistrement universel 2020.

Les activités du groupe ne sont pas soumises à un caractère saisonnier ou cyclique. Des estimations et des hypothèses ont pu être faites lors de l'évaluation d'éléments du bilan.

Crise sanitaire liée à la Covid-19

Le groupe est totalement mobilisé pour faire face à la crise sanitaire liée à la Covid-19. En tant qu'établissement de crédit, il est totalement impliqué pour accompagner en proximité ses clients, notamment professionnels et entreprises qui pourraient faire face à des difficultés, notamment TPE/PME.

■ Prêts garantis par l'Etat (PGE)

Le groupe s'est engagé dans le dispositif gouvernemental de soutien à l'économie. Il propose des prêts garantis par l'Etat (PGE) pour soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels.

Les PGE représentent des prêts in fine d'une durée de 12 mois, qui comportent une clause de différé d'amortissement sur une période d'un à cinq ans. En date de souscription, le taux d'intérêt du PGE s'établit à 0%, augmenté du coût de la garantie d'Etat fixé entre 0,25% et 0,50% (et refacturé au client via une commission).

A l'issue des 12 premiers mois, le bénéficiaire du PGE a la possibilité de fixer une nouvelle durée au PGE (limitée à 6 ans au total) et ses modalités d'amortissement. Conformément aux annonces gouvernementales du 14 janvier 2021, il pourra obtenir un « report d'un an supplémentaire » pour commencer à rembourser le capital.

Le groupe estime que cette mesure de différé d'amortissement s'inscrit dans le cadre légal du PGE (i.e aménagement de l'échéancier contractuel, avec une 1ère échéance de remboursement annuelle. Ce « report » ne représente pas, pris isolément, un indicateur de dégradation du risque de crédit ou du probable défaut de l'emprunteur (i.e « unlikely to pay »).

Détenus dans un objectif de collecte des flux de trésorerie et respectant le critère du prêt basique, ils sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt. En date de comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés à leur valeur nominale, celle-ci étant représentative de la juste valeur.

Au 30 juin 2021, les prêts garantis par l'Etat émis par le groupe s'élèvent à de 11 837 millions d'euros. Les encours déclassés en statut 3 sont non significatifs.

En date d'anniversaire de souscription, les PGE peuvent faire l'objet d'un différé d'amortissement. La révision des flux liée à la prise en compte des commissions de garantie sur la durée d'amortissement est analysé comme un ajustement de la valeur comptable des PGE, avec un impact positif et immédiat en résultat. Cet impact est non matériel pour le groupe et n'a pas été retraité.

L'évaluation des pertes de crédit attendues de ces prêts tient compte de l'effet de la garantie d'Etat (mise en œuvre par la Banque Publique d'Investissement), à hauteur de 70% à 90% du capital et des intérêts restant dus.

■ Risque de crédit

Le groupe a considéré les publications émises fin mars 2020 par l'IASB et l'ESMA.

Il a recours au jugement dans le cadre de la comptabilisation des pertes de crédit attendues dans le contexte exceptionnel de la crise Covid-19.

Dans le cadre du provisionnement des créances saines, le groupe tient compte du caractère inédit de la crise Covid-19 sur l'environnement macro-économique.

Au cours de l'exercice 2020, la pondération du scénario pessimiste avait été accrue en lien avec les projections macro-économiques de la Banque de France, pour calibrer les probabilités de défauts Forward looking sur l'ensemble des portefeuilles en méthode notation interne. Cette mesure s'était accompagnée d'un durcissement du scénario pessimiste sur les particuliers et les entrepreneurs individuels.

[1] Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs-financial-statements

Au 30 juin 2021, cette méthodologie a été maintenue, les pondérations de scénarios étant inchangées par rapport à 31 décembre 2020. Elle reflète une situation de crise prolongée, avec une reprise d'activité à des niveaux de pré-pandémie à partir de 2023.

Elle permet au groupe de se couvrir notamment contre un doublement futur des taux de défaut sur la clientèle professionnel / entreprises Retail, une augmentation de 75% des taux de défaut sur les particuliers et de plus de 50% sur le Corporate hors grands comptes par rapport des niveaux d'avant-crise.

Une provision complémentaire a été réalisée, depuis 2020, pour anticiper l'augmentation de la sinistralité sur les secteurs jugés comme les plus vulnérables à la crise sanitaire (tourisme, jeux, loisirs, hôtels, restaurants, industrie automobile et aéronautique hors constructeurs, habillement, commerce de boissons, locations de véhicules légers, transport industriel de passagers, transporteurs aériens – périmètre inchangé par rapport au 31/12/2020 –).

Elle a été constituée conformément à une méthodologie groupe définie au niveau national, qui anticipe les répercussions liées à l'arrêt des mesures de soutien fin 2021/mi-2022. Elle a été sur calculée sur la base des probabilités de défaut à terminaison, les expositions saines sur secteurs vulnérables étant intégralement transférées en stage 2.

Elle s'élève à 536 millions d'euros au 30 juin 2021.

En complément, un critère additionnel de détérioration du risque de crédit a été développé par le groupe pour les prêts ayant bénéficié d'un second report d'échéances, sans que le premier ait été remboursé. Sa mise en œuvre a entraîné des transferts complémentaires en actifs restructurés, et une hausse des pertes de crédit attendues (liée à un transfert en statut 2 ou à une détérioration de la cotation sur les encours déjà dégradés).

■ Dispositif des prêts participatifs Relance

Le groupe s'est engagé dans le dispositif de Prêts participatifs relances (PPR), dont l'objectif est de permettre aux PME et ETI de bénéficier de financements assimilables à des quasi-fonds propres.

Les encours sur PPR distribués par le groupe sont non significatifs au 30 juin 2021.

Réforme IBOR

La réforme des taux IBORs s'inscrit en réponse aux faiblesses constatées sur les méthodologies de construction des indices et des taux interbancaires, celles-ci étant fondées sur les données déclarées des banques et sur un volume de transactions sous-jacentes significativement en baisse.

En Europe, elle se matérialise par le règlement Benchmark dit « BMR » publié en 2016 et entré en vigueur début 2018. L'élément majeur de cette réforme repose sur un calcul de taux sur la base de transactions réelles, pour la sécurisation et la fiabilisation des indices utilisés par le marché.

Tous les indices doivent désormais être conformes au règlement BMR. Les indices existants peuvent continuer à être utilisés jusqu'au 31 décembre 2021 et pour certains termes LIBOR (LIBOR USD) éventuellement jusqu'au 30 juin 2023. A terme, les anciens indices de référence (LIBOR, EONIA...) ne pourront plus être utilisés sauf s'ils sont conformes à la nouvelle réglementation ou bénéficient d'une extension exceptionnelle de contribution.

Afin d'assurer une transition sans heurt, le groupe a procédé à un recensement des impacts juridiques, commerciaux, organisationnels, outils et financiers/comptables. Il a ainsi lancé le chantier en mode projet dès le premier trimestre 2019, et s'assure de couvrir les risques associés à cette transition.

Sur les aspects comptables, le groupe applique les amendements aux normes IAS 39, IFRS 9, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16, Phase 1 pour la période préparatoire à la réforme et Phase 2, pour la période de transition vers les nouveaux indices dès lors qu'ils seront définis. Sur les traitements et assouplissements introduits par ces textes, cf. Section 3.1.

Le groupe estime qu'il demeure des incertitudes sur les taux Eonia, Euribor et Libor tant que la Commission Européenne n'aura pas formellement désigné, selon les préconisations de l'ARRC américain pour le Libor ou du RFR Group pour l'Eonia et l'Euribor, des indices de substitution pour les contrats qui n'auraient pas de clause de repli robuste. Cette position finale devrait être formalisée par une décision d'exécution de la Commission Européenne attendue fin 2021. Elle devrait asseoir la pérennité de l'Euribor réformé, le statut de l'€STR, en tant que successeur de l'Eonia et les indices successeurs du Libor. D'ores et déjà, les associations de Place se sont prononcées sur l'identification des indices de substitution.

Concernant les contrats en stock, le groupe a entamé ses travaux de transition vers les taux de remplacement en :

- insérant des clauses de repli dans les contrats dérivés de gré à gré, pensions et prêts-emprunts via l'adhésion au protocole ISDA (dont l'application est effective depuis 25 janvier 2021) ou grâce à la mise à jour des « rules books » des chambres de compensation s'agissant des dérivés compensés. Néanmoins, ces clauses ne seront activées qu'en cas d'événements déclencheurs, notamment en cas de cessation définitive de la cotation des indices ou conversion des transactions sur indices non conformes compensées en chambre à partir d'octobre 2021 ;
- incorporant dès 2021 un « avenant technique relatif aux événements sur indices de références » dans les conventions FBF conclues avec des clients corporates ou des contreparties bancaires, permettant ainsi de s'assurer de la conformité des transactions de taux non échues, conclues avant février 2020;

- procédant dès 2021, à la mise à jour des contrats par négociations bilatérales entre parties ou par l'actualisation des conditions commerciales (i.e changement du taux de référence par voie d'avenant). Les bascules vers les nouveaux indices de remplacement pour les contrats en stock sont d'ores et déjà planifiées sur les périmètres de la banque de détail et des activités de marché.

Enfin, en date d'arrêté, la stratégie de gestion des risques de taux du groupe n'a pas été significativement impactée, les opérations traitées sur les nouveaux indices représentant des expositions jugées marginales. Le groupe a pris connaissance de la déclaration publique conjointe du 24 juin 2021 de la Commission Européenne, de la BCE, de l'ABE et de l'ESMA sur la cessation définitive des indices Libor et compte adapter sa stratégie en conséquence.

Les expositions non échues au 30 juin 2021 et qui seront soumises aux changements liés à la réforme IBOR sont présentées ci-dessous :

<i>en millions d'euros</i>	Actifs financiers – Valeurs comptables	Passifs financiers – Valeurs comptables	Dérivés – Notionnels	dont dérivés de couverture
Eonia	428	394	689	16
Euribor	30 495	42 994	99 186	59 958
GBP-Libor	538	50	3 038	156
USD-Libor	5 495	2 590	12 748	1 258

Opérations de refinancement ciblées à plus long terme – TLTRO III

Le programme TLTRO III permet aux banques de bénéficier depuis septembre 2019, de sept tranches de refinancement d'une durée respective de trois ans, et à taux d'intérêt qui varie selon les périodes, et depuis janvier 2021, de 3 tranches supplémentaires.

Le montant de TLTRO III auquel le groupe CIC peut emprunter dépend du pourcentage d'encours de crédit accordés aux entreprises non financières et aux ménages à fin février 2019.

Le taux d'intérêt TLTRO III s'établit au regard des conditions de marché définies par la BCE et peut intégrer une bonification liée à la performance de crédit de la banque.

Dans le contexte de la crise sanitaire, les conditions de ces opérations de refinancement ont été assouplies par la BCE pour soutenir l'octroi de prêts aux ménages et aux entreprises. Certains paramètres cibles ont été recalibrés :

- la capacité d'emprunt des banques a été rehaussée à hauteur de 55% des encours éligibles à compter de mars 2021 (contre 50% auparavant) ;
- il est possible de rembourser par anticipation de manière trimestrielle les 7 premières tranches de TLTRO III, un an après le lancement de chaque opération, et les trois dernières à compter de juin 2022 ;
- les conditions de taux plus favorables ont été prorogées, en cas d'atteinte d'objectifs de performance sur une période additionnelle. Le taux d'intérêt TLTRO III est ainsi réduit de 50bp (i.e surbonification) sur la période « spéciale » de juin 2020 à juin 2022 (contre juin 2021 initialement).

Au 30 juin 2021, le groupe CIC participe aux opérations de refinancement de TLTRO III. Celles-ci représentent des instruments financiers à taux variable comptabilisés au coût amorti.

Le groupe anticipe d'atteindre les objectifs de performance définis par la BCE sur l'ensemble des périodes de référence. En conséquence, le taux d'intérêt effectif des TLTRO III est déterminé à partir du taux de dépôts de liquidités auprès de la BCE (« taux DFR »). Il tient compte d'un étalement de la bonification sur la durée de vie de l'opération et de la surbonification de 0,50% sur la période « spéciale » d'intérêt.

Dans l'attente de la décision définitive de l'IFRIC sur les TLTRO III, le groupe CIC a maintenu le traitement actuellement appliqué à ces opérations décrit ci-avant.

1. Périmètre de consolidation

Principes d'inclusion dans le périmètre

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS28R.

Une entreprise sous contrôle exclusif est incluse dans le périmètre de consolidation lorsque sa consolidation par intégration globale prise individuellement impacte d'au moins 1% les principaux postes du bilan et du compte de résultat consolidés. Par ailleurs, l'ensemble des filiales maintenues en dehors du périmètre de consolidation doit représenter moins de 5% des principaux postes du bilan et du compte de résultat consolidés. Toutefois, des entreprises de plus faible taille peuvent être incluses lorsque le groupe considère qu'il s'agit d'un investissement stratégique ou lorsqu'elles exercent un des métiers de base du groupe ou lorsqu'elles détiennent des titres d'entités consolidées.

Le périmètre de consolidation est composé :

- *des entités contrôlées* : il y a présomption de contrôle lorsque le groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées sont consolidés par intégration globale.
- *des entités sous influence notable* : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence. Les participations détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation et sont comptabilisées en juste valeur par résultat sur option.

2. Principes et méthodes de consolidation

2.1 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

2.1.1. Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

2.1.2 Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées.

2.2 Date de clôture

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

2.3 Opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les impacts résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

2.4 Conversion des comptes des entités étrangères exprimés en devises

Le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau qui résulte de l'évolution des cours de change est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte « Réserves de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « Réserves de conversion ». Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère. Le groupe a opté pour la mise à zéro des réserves de conversion dans le bilan d'ouverture comme le permet IFRS 1 au 1^{er} janvier 2004.

2.5 Ecart d'acquisition

2.5.1 Ecart d'évaluation

A la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

2.5.2 Ecart d'acquisition

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente (IFRS 5), qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. L'écart d'acquisition correspond à la somme de la contrepartie transférée et des intérêts minoritaires diminuée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total); dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill

partiel]. Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée et qui reste contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession est comptabilisé en capitaux propres.

Le groupe procède régulièrement et, au moins une fois par an, à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. L'écart d'acquisition issu d'un regroupement d'entreprises est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprise. La valeur recouvrable d'une UGT ou groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est évaluée par rapport aux flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affecté l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible et ne peut pas être reprise. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le groupe suit son activité.

Lorsque le *goodwill* concerne une entreprise associée ou une coentreprise, il est inclus dans la valeur comptable de la valeur de mise en équivalence. Dans ce cas, il n'est pas soumis à des tests de dépréciation séparément de la valeur de mise en équivalence. Lorsque la valeur recouvrable de celle-ci (à savoir la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée et n'est pas affectée à un actif en particulier. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur recouvrable de la mise en équivalence augmente ultérieurement.

3. Principes et méthodes comptables

3.1 Instruments financiers selon IFRS 9

3.1.1 Classement et évaluation des actifs financiers

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

3.1.1.1 Prêts, créances, ou titres de dettes acquis

L'actif est classé :

- au coût amorti, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique, cf. § ci-dessous « Caractéristiques des flux de trésorerie » (modèle de collecte),
- en juste valeur par capitaux propres, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du trading, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte et vente),
- en juste valeur par résultat, si :
 - il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et / ou géré selon le modèle de gestion « autres »), ou
 - le groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.

Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.

Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI [*Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts*] des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'indemnité de remboursement anticipé est considérée comme raisonnable, par exemple, si :

- elle est exprimée en pourcentage du principal remboursé et elle est inférieure à 10% du nominal remboursé ; ou
- elle est déterminée selon une formule visant à compenser l'évolution du taux d'intérêt benchmark entre la date d'octroi du crédit et sa date de remboursement anticipé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice, et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarii raisonnablement possibles. A cet effet, le groupe a utilisé des courbes de taux remontant à l'an 2000.

Par ailleurs, une analyse spécifique est réalisée dans le cas des titrisations dans la mesure où existe un ordre de priorité de paiement entre les porteurs et des concentrations de risques de crédit sous forme de tranches. Dans ce cas, l'analyse nécessite d'examiner les caractéristiques contractuelles des tranches dans lesquelles le groupe a investi et des instruments financiers sous-jacents, ainsi que le risque de crédit des tranches relativement au risque de crédit des instruments financiers sous-jacents.

A noter que :

- les actifs financiers sont considérés comme non-basiques et sont enregistrés en juste valeur par résultat ;
- les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classées en juste valeur par résultat.

Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et peut être remis en cause en cas de changement de modèle.

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires,
- le mode de rémunération des gestionnaires,
- la fréquence, calendrier et volumes des ventes des périodes précédentes,
- la raisons des ventes,
- les prévisions de ventes futures,
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit,
- proches de la maturité et pour un montant proche du pair,
- exceptionnelles (par exemple, liées à un stress de liquidité).

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille. Des cessions fréquentes et/ou significatives ne seraient pas compatibles avec ce modèle de gestion. Par ailleurs, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas-par-cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions.

Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres, par exemple 2% pour une maturité moyenne de 8 ans (le groupe ne cède pas ses crédits).

Le groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers, qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction.

Au sein du groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de liquidité.

Enfin, les actifs financiers détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

Actifs financiers au coût amorti

Ils incluent principalement :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit ;
- les autres prêts aux établissements de crédits, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat ;
- une partie des titres détenus par le groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

Les actifs sont valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur, telle que définie par l'Autorité Bancaire Européenne, a été intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêt : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Réforme des taux de référence

Conformément à l'amendement Phase 2 aux normes IAS 39, IFRS 9, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16, le groupe applique le traitement comptable dérogatoire des actifs/passifs financiers, dont les changements de base de détermination des flux de trésorerie contractuels résultent de la réforme IBOR et sont effectués sur base économique équivalente. Selon celui-ci, le taux d'intérêt effectif de l'actif ou du passif financier modifié est révisé prospectivement ; sa valeur comptable demeure inchangée.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Le groupe ne cédant pas ses crédits, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, en date de règlement et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers » et « 3.1.8 Evaluation du risque de crédit »).

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts.

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

3.1.1.2 Instruments de capitaux propres acquis

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :

- en juste valeur par résultat ; ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres non recyclables, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable, dès lors qu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais constatés en compte de résultat, y compris en cas de cession (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat.

3.1.2 Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

- les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat
 - ceux encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture, et
 - les passifs financiers non dérivés que le groupe a classé dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
 - les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
 - les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
 - les instruments appartenant à un groupe d'instruments financiers évalués et gérés en juste valeur.

- les passifs financiers au coût amorti

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisés, lors des arrêts suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

Contrats d'épargne réglementée

Parmi les passifs au coût amorti figurent les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL). Il s'agit de produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan, afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

3.1.3 Distinction dettes et capitaux propres

Les instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes, dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

3.1.4 Opérations en devises

Les actifs et passifs financiers libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêté.

Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat, sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

3.1.5 Dérivés et comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39. Le groupe a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continuent de s'appliquer.

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes :

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.) ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date future.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

3.1.5.1 Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré (cf. 3.1.9.3 « Hiérarchie de juste valeur »).

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

3.1.5.2 Classification des dérivés et comptabilité de couverture

Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être détachés du contrat hôte pour être comptabilisés séparément.

- Comptabilisation

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Comptabilités de couverture

- Risques couverts

Le groupe ne couvre comptablement que le risque de taux, via la micro-couverture ou plus largement par le biais de la macro-couverture. La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou à plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, à l'aide de dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

La gestion globale du risque de taux est décrite dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques (change, crédit,...) qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des *asset swaps*, qui vise généralement à transformer un instrument à taux fixe en instrument à taux variable.

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.

- la couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers ;
- la couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures ;
- la couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :

- l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture ;
- la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture ;
- l'efficacité de cette couverture doit être démontrée, lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêté. Le rapport, entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert, doit se situer dans un intervalle de 80% à 125%.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

- Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également, si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou, s'il s'agit d'un instrument de dettes classé en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :

- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés ;
- la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les *swaps* sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

- Dérivés de macro-couverture

Le groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union Européenne à la norme IAS 39 (« *carve-out* ») permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et, de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'échéancier des dérivés de couverture est mis face à celui des éléments couverts, pour vérifier qu'il n'y a pas de sur-couverture.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.

Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

- Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres, au titre de la réévaluation du dérivé de couverture, sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou, lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

- Réforme des taux de référence

Dans le cadre de la réforme IBOR, le groupe applique les assouplissements en matière de comptabilité de couverture, pour les changements liés à la réforme IBOR :

- Avant la définition des indices de substitution
 - Maintien des relations de couvertures existantes dans ce contexte exceptionnel et temporaire, et jusqu'à ce que l'incertitude créée par la réforme des taux IBOR soit levée, sur le choix d'un nouvel indice et la date effective de ce changement.
- Après définition des indices de substitution, notamment :
 - La mise à jour de la désignation du risque couvert et de la documentation, sans impact sur la continuité des relations de couverture
 - Une exception temporaire sur le caractère « séparément identifiable » d'une composante de risque couverte non contractuellement spécifiée. Une telle composante de risque indexée sur un taux de remplacement sera considérée comme identifiable de manière séparée s'il est raisonnable qu'elle le devienne sous un délai de 24 mois après désignation, dans le contexte de développement des marchés des indices de remplacement.

3.1.6 Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance, lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt, en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IFRS 9. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9, ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions, conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent (cas des renégociations commerciales), ou lorsque le groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un :

- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée ;
- instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession ;
- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatées en réserves consolidées sans transiter par le compte de résultat.

Le groupe décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

3.1.8 Evaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche « pertes de crédit attendues ».

Dans ce modèle, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, ainsi qu'aux engagements de financement et les garanties financières. Ces encours sont répartis en 3 catégories :

- Statut 1 – encours sains non dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale ;
- Statut 2 – encours sains dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale ; et
- Statut 3 – encours douteux : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

3.1.8.1 Gouvernance

Le groupe CIC en tant que filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale bénéficie de la même organisation que les autres groupes régionaux du Crédit Mutuel.

Les modèles pour l'affectation dans les compartiments, les scénarii prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont validés au plus haut niveau du groupe et ont vocation à être appliqués dans l'ensemble des entités en fonction des portefeuilles concernés. L'ensemble du socle méthodologique puis toute modification de méthodologie, de pondération des scénarii ou de calcul des paramètres ainsi que le calcul des provisions devront faire l'objet d'une validation par les instances dirigeantes du groupe Crédit Mutuel.

Les instances dirigeantes se composent des organes de surveillance et exécutifs tels que définis par l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Compte-tenu des spécificités de l'organisation non centralisée du groupe Crédit Mutuel, les organes de surveillance et de Direction se répartissent en deux niveaux : le national et le régional.

Le principe de subsidiarité, en vigueur au sein du Groupe Crédit Mutuel, préside à la répartition des rôles entre le national et le régional, tant en mode projet que pour le fonctionnement en mode pérenne du dispositif de calcul de la dépréciation des actifs.

- au niveau national, le GT Bâle 3 approuve les procédures, les modèles et les méthodologies nationales à appliquer par les groupes régionaux ;

- au niveau régional, les groupes régionaux ont en charge le calcul de leurs provisions IFRS 9 au sein de leurs entités, sous la responsabilité et le contrôle de leurs organes exécutifs et de surveillance respectifs.

3.1.8.2 Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- les portefeuilles LDP (« Low Default Portfolio », portefeuille à faible nombre de défaut pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation expert) : Grands comptes, Banques, Collectivités locales, Souverains, Financements spécialisés. Ces portefeuilles sont composés de produits tels que les crédits de fonctionnement, crédits de fonctionnement court terme, comptes courants... ;
- les portefeuilles HDP (« High Default Portfolio », portefeuille qui présente un nombre de défauts suffisant pour établir un modèle de notation statistique) : Corporate de masse, Retail. Ces portefeuilles sont composés entre autres des produits prêts à l'habitat, crédits à la consommation, revolving, comptes courants...

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables ; et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties étant commun à l'ensemble du groupe. L'ensemble des contreparties du groupe éligibles aux approches internes, sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP) ; ou
- des grilles de cotation manuelles élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

A noter que le groupe remet immédiatement en statut 1, toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs).

Le groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les probabilités de défaut à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois, comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que le permet la norme.

Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêt. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêt. Le groupe n'utilise pas la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en Statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêt.

Critères qualitatifs

Le groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés...

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudentiellement en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

3.1.8.3 Statuts 1 et 2 - calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat, par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison (1 à 10 ans) pour le statut 2.

Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

Probabilités de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie sur une profondeur d'historique remontant à 1981.

Pertes en cas défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêts des contrats, segmentés par type de produits et par type de garanties,
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur des niveaux forfaitaires (60% sur les souverains et 40% sur le reste).

Facteurs de conversion

Pour tous les produits, y compris les crédits *revolving*, ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

Dimension prospective

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau groupe et s'applique à l'ensemble des paramètres.

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scénarii (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du Groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans. Le groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme,...) disponibles auprès de l'OCDE. L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarii parce qu'ils sont :

- récents au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêt des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

La dimension prospective sur les maturités différentes de 1 an découle de celle déterminée sur la maturité 1 an.

La dimension prospective est également incluse dans la LGD, via l'intégration d'informations observées sur un historique proche des conditions actuelles.

Pour les portefeuilles à faible de taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés. L'approche est similaire à celle appliquée sur les portefeuilles à fort taux de défaut.

3.1.8.4 Statut 3 – Encours douteux

En statut 3, une dépréciation est constatée, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts – susceptibles de générer une perte. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Depuis novembre 2019, le groupe applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE, et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables.

Les principales évolutions liées à l'implémentation de cette nouvelle définition sont les suivantes:

- l'analyse du défaut s'effectue dorénavant en traitement quotidien au niveau de l'emprunteur et non plus au niveau du contrat ;
- le nombre de jours de retards s'apprécie au niveau d'un emprunteur (obligor) ou d'un groupe d'emprunteurs (joint obligor) ayant un engagement commun ;
- le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'arriérés consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteurs. Le décompte du nombre de jours est lancé au franchissement simultané des seuils de matérialité absolus (100 € Retail, 500€ Corporate) et relatif (plus de 1% des engagements bilan en retard). L'arriéré emprunteur est réinitialisé dès le franchissement à la baisse d'un des deux seuils ;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimale est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés.

Le groupe a déployé la nouvelle définition du défaut selon l'approche en deux étapes proposée (two-step approach) par l'ABE :

- Etape 1 – Elle consiste à présenter une auto-évaluation et une demande d'autorisation auprès du superviseur. L'accord de déploiement a été obtenu par le Groupe en octobre 2019.
- Etape 2 – Elle consiste à implémenter dans les systèmes la nouvelle définition du défaut, puis à recalibrer le cas échéant les modèles après une période d'observation de 12 mois des nouveaux défauts.

Le groupe estime que la nouvelle définition du défaut telle que requise par l'ABE est représentative d'une preuve objective de dépréciation au sens comptable. Le groupe a ainsi aligné les définitions de défaut comptable (Statut 3) et prudentiel. Cette évolution a constitué un changement d'estimation, dont l'impact non significatif a été comptabilisé en résultat en 2019.

3.1.8.5 Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêt, ils sont classés en Statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en Statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

3.1.8.6 Comptabilisation

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque de contrepartie. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque de contrepartie, pour la partie relative à la variation du risque et, en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif, pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « provisions », pour les engagements de financement et de garantie (cf. « 3.1.6 Garanties financières et engagements de financement » et « 3.2.2 Provisions »). Pour les actifs en juste valeur par capitaux propres, la dépréciation constatée en coût du risque trouve sa contrepartie en « Gains ou pertes latents ou différés ».

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

3.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

3.1.9.1 Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

3.1.9.2 Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, « mark-to-model ».

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

3.1.9.3 Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé ;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les *swaps* de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt ;

- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables. L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

3.2 Instruments non financiers

3.2.1. Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, *in fine*.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

3.2.1.1. Opérations de location financement bailleur

Conformément à IFRS 16, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé, pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière. Les opérations de location financement permettent de transférer aux locataires la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué.

Ainsi, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- à sortir du bilan l'immobilisation louée ;
- constater une créance, en Actifs financiers au coût amorti, pour une valeur actualisée au taux implicite du contrat, des paiements de location à recevoir au titre du contrat de location-financement, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
- comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles existantes tout au long de la vie de l'opération de location-financement ;
- comptabiliser en marge nette d'intérêt, le revenu net de l'opération de location, celui-ci étant représentatif du taux de rentabilité périodique constant sur l'encours restant dû.

Le risque de crédit sur les créances financières est évaluée et comptabilisé selon IFRS 9 [Cf. § « 3.1.8 Evaluation du risque de crédit »].

3.2.1.2 Opérations de location financement preneur

Conformément à IFRS 16, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'une dette en « autres passifs ». Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette [cf. § 3.2.4.2 intitulé « Immobilisations dont le Groupe est locataire »].

3.2.2 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux [cf. § « 3.2.3 Avantages au personnel »];
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement [cf. § « 3.1.2. Classement et évaluation des passifs financiers »].

3.2.3 Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat, dans le poste « charges de personnel », à l'exception de la part résultant des écarts actuariels, qui est comptabilisée en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres.

3.2.3.1 Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services, en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements ;
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âges et des catégories cadre/non cadre ;
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités ;
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions, rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI ;
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et, des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans ;
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement, qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Les indemnités de fin de carrière des banques du groupe en France sont couvertes par une assurance à hauteur d'au moins 60% auprès des ACM Vie, société d'assurance du groupe Crédit Mutuel et consolidée par mise en équivalence par le groupe.

Le Groupe a lancé un diagnostic sur les incidences de la décision IFRIC de Mai 2021 sur l'attribution des avantages postérieurs à l'emploi aux périodes de services. Cette décision remet en cause la pratique généralement retenue en France qui consiste à considérer les droits acquis de manière linéaire sur la carrière du salarié dans l'entreprise. Elle pourrait avoir pour conséquence de revoir le calcul d'engagements pour des régimes dont les avantages dépendent de l'ancienneté et sont plafonnés à un nombre d'années consécutives de services rendus.

3.2.3.2 Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1^{er} janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux Arrco et Agirc. Les quatre caisses de retraite auxquelles adhèrent, selon les cas, les banques du groupe, ont été fusionnées. Elles assurent le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape, au moyen de leurs réserves complétées en cas de besoin par un surcroît de cotisations annuelles à la charge des banques concernées et dont le taux moyen sur les dix prochaines années est plafonné à 4% de la masse salariale. La caisse de retraite issue des fusions a été transformée en IGRS en 2009. Elle n'a pas d'insuffisance d'actifs.

3.2.3.3 Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation est due.

3.2.3.4 Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail.

L'engagement du groupe, au titre des autres avantages à long terme, est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les engagements au titre des médailles du travail font l'objet d'une provision.

3.2.3.5 Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou, suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité.

Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

3.2.3.6 Avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme, sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

3.2.4 Immobilisations

3.2.4.1 Immobilisations dont le groupe est propriétaire

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administrative. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, augmenté des frais directement attribuables et, nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est à dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat. Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

■ Immobilisations corporelles :

- terrain aménagements réseaux : 15-30 ans
- constructions – gros œuvre structure : 20-80 ans (en fonction du type d'immeuble concerné)
- constructions – équipements : 10-40 ans
- agencements et installations : 5-15 ans
- mobilier et matériel de bureau : 5-10 ans
- matériel de sécurité : 3-10 ans
- matériel roulant : 3-5 ans
- matériel informatique : 3-5 ans

- Immobilisations incorporelles :
 - logiciels acquis ou créés en interne : 1-10 ans
 - fonds de commerce acquis : 9-10 ans (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle)

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat. Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

La juste valeur des immeubles de placement est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle repose sur une évaluation de ces immeubles par référence au marché, effectuée par des experts indépendants (Niveau 2).

3.2.4.2 Immobilisations dont le groupe est locataire

La définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement seront comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat ;
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers ;
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Le groupe active principalement ses contrats immobiliers. Les matériels informatiques et de sécurité ont été écartés au motif de leur caractère substituable, conformément à la norme.

D'autres actifs sous-jacents ont pu être écartés via les exemptions de courte durée et de faible valeur (fixée à 5 000 euros). Le groupe n'a pas de contrat de location pouvant donner lieu à la comptabilisation d'actif incorporel ou d'immeuble de placement.

Ainsi, les droits d'utilisation sont enregistrés en « immobilisations corporelles », et les obligations locatives en « autres passifs ». Les droits au bail, sont reclassés en immobilisations corporelles quand ils concernent des contrats qui ne sont pas en tacite reconduction. Les droits d'utilisation et les obligations locatives font l'objet d'impôts différés actifs ou passifs pour le montant net des différences temporelles imposables et déductibles.

Au compte de résultat, les charges d'intérêt figurent en « marge d'intérêt » tandis que les dotations aux amortissements sont présentées dans la rubrique dédiée des frais généraux.

Pour le calcul de l'obligation locative sont utilisés :

- la durée du contrat location. Celle-ci représente a minima la période non résiliable du contrat et peut être allongée pour tenir compte de toute option de renouvellement/prorogation que le groupe est raisonnablement certain d'exercer. Au regard de la déclinaison opérationnelle de la méthodologie groupe, tout nouveau bail commercial 3/6/9 sera activé sur une durée de 9 ans par défaut (ou sur une durée égale à sa période non résiliable s'agissant d'un autre type de bail). La durée de tout contrat en tacite prorogation sera allongée jusqu'à la date de fin du plan moyen terme, horizon raisonnable de poursuite du contrat. Sur les baux 3/6/9 en exception, le contrat sera activé sur une durée de 12 ans, le groupe ne bénéficiant pas d'incitation économique à rester au-delà, au regard du dé plafonnement des loyers après cette période ;
- le taux d'actualisation est le taux marginal d'endettement correspondant à la durée retenue. Il s'agit d'un taux amortissable par centrale de refinancement du groupe ;
- le loyer hors taxes. Le groupe est marginalement concerné par les loyers variables.

3.2.5 Commissions

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

3.2.6 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Le groupe comptabilise la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE), et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle et donc, ne constate pas d'impôts différés dans les comptes consolidés.

Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connues à la clôture de l'exercice, et applicable au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Incertitudes relatives au traitement portant sur l'impôt sur le résultat

Conformément à IFRIC 23, le groupe évalue la probabilité que l'administration fiscale accepte ou non une position retenue. Il en déduit les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition.

En cas de position fiscale incertaine, les montants à payer sont estimés sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

3.2.7 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés, s'il est disponible en vue d'être vendu et, si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan, dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées, lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat, dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

3.3 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers

L'élaboration des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comporte des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur, notamment dans le contexte de la pandémie de la Covid-19.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement. Cf. §« 3.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers » ;
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- dépréciation sur actifs, notamment les pertes de crédits attendues (cf. §« 3.1.8 Evaluation du risque de crédit »);
- provisions ;
- dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition ;

4. Informations relatives aux parties liées

Les parties liées au groupe CIC sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence.

Les transactions réalisées entre le groupe CIC et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché, au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées du groupe est présentée dans la note 2a des données chiffrées, ci-après. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux d'annexes les données relatives à ces opérations réciproques, lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable, et sont mises en équivalence.

5. Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et non encore appliquées

- Amendements à IFRS 3 – Référence au cadre conceptuel

Il met à jour à la référence à la version actualisée du Cadre conceptuel de 2018 (en remplacement de celle relative à sa version antérieure de 1989).

Il introduit une exception pour ne pas créer de divergences avec les conséquences actuelles en matière de reconnaissance d'actifs et de passifs lors d'un regroupement d'entreprise.

Selon celle-ci, un acquéreur doit se référer aux définitions données par IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ou IFRIC 21 Taxes prélevées par une autorité publique, au lieu de celles fournies dans le nouveau Cadre conceptuel.

Un acquéreur ne doit pas comptabiliser les actifs éventuels acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

- Amendements à IAS 37 - coût d'exécution du contrat

Il clarifie la notion de « coûts inévitables » utilisée dans la définition d'un contrat onéreux.

Les coûts inévitables comprennent les coûts directement liés au contrat. Ils comportent à la fois des coûts incrémentaux et une allocation d'autres coûts directement liés à l'exécution du contrat.

Il s'applique aux contrats pour lesquels le groupe n'aurait pas rempli ses obligations au 1er janvier 2022.

- Amendements à IAS 16 - Produit antérieur à l'utilisation prévue

Il interdit de déduire du coût d'une immobilisation corporelle, les produits nets dégagés de la vente d'éléments fabriqués pour amener l'immobilisation jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction.

Le produit de la vente de tels éléments doit être comptabilisé immédiatement en résultat. Le coût de ces éléments doit être évalué selon les dispositions d'IAS 2, Stocks.

- Amélioration des normes IFRS – Cycle 2018-2020

Les amendements modifient les normes suivantes :

- IFRS 9 – Instruments financiers : il précise les frais à inclure dans le test de 10% utilisé pour déterminer si un passif financier doit être décomptabilisé. Ceux-ci sont uniquement les frais payés ou reçus entre l'emprunteur et le prêteur, y compris ceux payés ou reçus pour le compte de l'autre.
- IFRS 16 – Contrats de location : il modifie l'exemple illustratif 13 afin de lever toute confusion sur le traitement des avantages reçus par le bailleur ;

Le groupe CIC n'est pas impacté par ces dispositions.

Pour tout allègement de loyers accordé en tant que bailleur sur des contrats de location-financement, le groupe applique les dispositions d'IFRS9 (cf. section 3.2.1).

6. Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne

■ Amendements à IAS 1 – Informations à fournir sur les méthodes comptables

Il clarifie les informations à fournir sur les méthodes comptables « significatives ». Celles-ci le sont lorsque, prises conjointement avec d'autres informations des états financiers, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influent sur les décisions des principaux utilisateurs des états financiers.

■ Amendements à IAS 8 – Définition d'une estimation comptable

Il a pour objectif de faciliter la distinction entre les changements de méthodes comptables et d'estimations comptables, en introduisant une définition explicite de la notion d'estimations comptables.

Celles-ci représentent des montants dans les états financiers faisant l'objet d'une incertitude quant à leur évaluation.

■ Amendements à IAS 12 – Impôts différés relatifs à des actifs et des passifs résultant d'une même transaction

Il généralise la comptabilisation d'un impôt différé pour les contrats de locations et les obligations de démantèlement. Les incidences de cet amendement sont en cours d'analyse.

■ Amendements à IFRS 16 – Concessions de loyers

Il prolonge les mesures de simplification pour les preneurs bénéficiant d'allègements de loyers jusqu'au 30 juin 2022 (au lieu du 30 juin 2021), dans le cadre de la crise Covid-19. Cet amendement prévoit une permanence des méthodes par rapport à l'amendement initial.

Le groupe n'est pas impacté par ces dispositions.

Pour tout allègement de loyers accordé en tant que bailleur sur des contrats de location-financement, le groupe applique les dispositions d'IFRS 9 (cf. section 3.1.7).

Note 2a Périmètre de consolidation

Sociétés	Devise	Pays	30/06/2021			31/12/2020		
			Pourcentage			Pourcentage		
			Contrôle	Intérêt	Méthode ⁽¹⁾	Contrôle	Intérêt	Méthode ⁽¹⁾
Société consolidante : Crédit Industriel et Commercial – CIC								
CIC Bruxelles (succursale)		Belgique	100	100	IG	100	100	IG
CIC Hong Kong (succursale)	USD	Hong Kong	100	100	IG	100	100	IG
CIC Londres (succursale)	GBP	Royaume-Uni	100	100	IG	100	100	IG
CIC New York (succursale)	USD	États-Unis	100	100	IG	100	100	IG
CIC Singapour (succursale)	USD	Singapour	100	100	IG	100	100	IG
A. Réseau bancaire								
CIC Est		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Lyonnaise de Banque		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Lyonnaise de Banque Monaco (succursale)		Monaco	100	100	IG	100	100	IG
CIC Nord Ouest		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Ouest		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Sud Ouest		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
B. Filiales du réseau bancaire								
Crédit Mutuel Asset Management		France	24	24	ME	24	24	ME
Crédit Mutuel Épargne Salariale		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Factoring		France (i)	95	95	IG	95	95	IG
Crédit Mutuel Leasing		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Leasing Benelux		Belgique	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Leasing Espagne (succursale)		Espagne	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Leasing GmbH		Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Leasing Nederland (succursale) ⁽²⁾		Pays-Bas	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Real Estate Lease		France	54	54	IG	54	54	IG
Gesteurop		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
C. Banque de financement et activité de marché								
Cigogne Management		Luxembourg	60	60	IG	60	60	IG
Satellite		France	100	100	IG	100	100	IG
D. Banque privée								
Banque CIC (Suisse)	CHF	Suisse	100	100	IG	100	100	IG
Banque de Luxembourg		Luxembourg	100	100	IG	100	100	IG
Banque de Luxembourg Belgique (succursale)		Belgique	100	100	IG	100	100	IG
Banque de Luxembourg Investments SA		Luxembourg	100	100	IG	100	100	IG
Banque Transatlantique		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
Banque Transatlantique Londres (succursale)	GBP	Royaume-Uni	100	100	IG	100	100	IG
Banque Transatlantique Belgium		Belgique	100	100	IG	100	100	IG
Banque Transatlantique Luxembourg		Luxembourg	100	100	IG	100	100	IG

Dubly Transatlantique Gestion		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
E. Capital-développement								
CIC Capital Canada Inc	CAD	Canada	100	100	IG	100	100	IG
CIC Capital Deutschland GmbH		Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
CIC Capital Suisse SA	CHF	Suisse	100	100	IG	100	100	IG
CIC Capital Ventures Quebec	CAD	Canada	100	100	IG	100	100	IG
CIC Conseil		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Capital		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Innovation		France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Equity		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Equity SCR		France	100	100	IG	100	100	IG
F. Structure et logistique								
CIC Participations		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
G. Sociétés d'assurance								
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) ⁽³⁾		France	16	16	ME	16	16	ME

(1) Méthode : FU = fusion ; IG = intégration globale ; ME = mise en équivalence ; NC = non consolidée.

(2) Sur la base des états financiers consolidés.

(i) Sociétés membres du groupe fiscal constitué par le CIC.

Information sur les implantations et activités dans les Etats ou territoires non coopératifs (ETNC) figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 26 février 2021

Le groupe ne dispose pas d'implantation répondant aux critères définis par l'arrêté du 6 octobre 2009.

Note 2b Entités intégrées globalement ayant des intérêts minoritaires significatifs

	Informations financières relatives à l'entité							
	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				intégrée globalement ⁽¹⁾			
	Pourcentage d'intérêt	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	OCI	PNB	Résultat net
30/06/2021								
Crédit Mutuel Real Estate Lease	46 %	4	21	0	5 148	0	16	7
Cigogne Management	40 %	5	3	-6	54	0	10	5
Crédit Mutuel Factoring	5 %	0	7	0	7 118	-1	48	5

(1) Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

	Informations financières relatives à l'entité							
	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				intégrée globalement ⁽¹⁾			
	Pourcentage d'intérêt	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	OCI	PNB	Résultat net
31/12/2020								
Crédit Mutuel Real Estate Lease	46 %	-3	24	-3	5 132	0	30	-4
Cigogne Management	40 %	3	6	-6	58	0	19	8
Crédit Mutuel Factoring	5 %	0	7	-1	7 537	-1	91	3

(1) Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

Note 3 Répartition du compte de résultat par activité et par zone géographique

Principes de répartition des activités

- La banque de détail regroupe
 - a) le réseau bancaire composé des banques régionales et du réseau CIC en Ile-de-France et
 - b) les métiers spécialisés dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau bancaire : crédit-bail mobilier et immobilier, affacturation, gestion collective pour compte de tiers, épargne salariale, immobilier. L'activité d'assurance consolidée par mise en équivalence y est rattachée.
- La banque de financement et les activités de marché regroupent

5 COMPTES CONSOLIDÉS CONDENSÉS

a) le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements spécialisés, l'international et
b) les activités de marché qui comprennent les investissements dans les activités de taux, actions et crédits (ITAC) ainsi que l'intermédiation boursière.

- La banque privée regroupe les sociétés dont c'est la vocation principale, tant en France qu'à l'étranger.
- Le capital-développement exercé pour compte propre et l'ingénierie financière sont composés d'entités dédiées. L'ensemble du portefeuille est valorisé en juste valeur par option.
- La holding rassemble les éléments non affectés à une autre activité.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés à l'exception du CIC qui bénéficie d'une répartition analytique de ses comptes individuels.

REPARTITION DU COMPTE DE RESULTAT PAR ACTIVITÉ

30/06/2021	Banque de		Banque privée	Capital- développement	Holding	Total
	Banque de détail	financement et de marché				
Produit net bancaire	1 914	486	319	257	55	3 031
Frais généraux	-1 255	-202	-224	-36	-47	-1 764
Résultat brut d'exploitation	659	284	95	221	8	1 267
Coût du risque de contrepartie	14	31	-5	-7		33
Gains sur autres actifs ⁽¹⁾	82					82
Résultat avant impôts	755	315	90	214	8	1 382
Impôt sur les sociétés	-214	-81	-24		-5	-324
Résultat net comptable	541	234	66	214	3	1 058

(1) Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

30/06/2020	Banque de		Banque privée	Capital- développement	Holding	Total
	Banque de détail	financement et de marché				
Produit net bancaire	1 771	215	310	71	5	2 372
Frais généraux	-1 211	-198	-207	-25	-46	-1 687
Résultat brut d'exploitation	560	17	103	46	-41	685
Coût du risque de contrepartie	-259	-109	-4	2		-370
Gains sur autres actifs ⁽¹⁾	29					29
Résultat avant impôts	330	-92	99	48	-41	344
Impôt sur les sociétés	-132	22	-22	2	16	-114
Résultat net comptable	198	-70	77	50	-25	230

(1) Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

REPARTITION DU COMPTE DE RESULTAT PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

	30/06/2021				30/06/2020			
	Europe		Autres pays	Total	Europe		Autres pays	Total
	France	hors France			France	hors France		
Produit net bancaire	2 613	308	110	3 031	1 983	280	109	2 372
Frais généraux	-1 520	-196	-48	-1 764	-1 459	-182	-46	-1 687
Résultat brut d'exploitation	1 093	112	62	1 267	525	98	63	685
Coût du risque de contrepartie	36	-11	8	33	-343	-22	-5	-370
Gains sur autres actifs ⁽¹⁾	82	0	0	82	29	0	0	29
Résultat avant impôts	1 211	101	70	1 382	211	76	58	344
Impôt sur les sociétés	-290	-23	-11	-324	-87	-14	-13	-114
Résultat net global	921	78	59	1 058	123	62	45	230

(1) Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

Note 4 Caisse, Banques centrales

	30/06/2021	31/12/2020
Caisse, Banques centrales		
Banques centrales	59 219	57 478
<i>Dont réserves obligatoires</i>	1 818	1 738
Caisse	297	345
TOTAL	59 516	57 823

Note 5 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Note 5a Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	30/06/2021				31/12/2020			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
Titres	10 944	516	3 648	15 108	11 315	496	3 324	15 135
Effets publics	1 400	0	0	1 400	408	0	0	408
Obligations et autres titres de dettes	8 253	516	176	8 945	9 418	496	123	10 037
■ Cotés	8 253	99	68	8 420	9 418	97	17	9 532
■ Non cotés	0	417	108	525	0	399	106	505
<i>dont OPC</i>	1		170	171	0	-	116	116
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 291		3 020	4 311	1 489	-	2 802	4 291
■ Cotés	1 291		306	1 597	1 489	-	270	1 759
■ Non cotés	0		2 714	2 714	0	-	2 532	2 532
Titres immobilisés			452	452	-	-	399	399
■ Titres de participations			45	45	-	-	45	45
■ Autres titres détenus à long terme			118	118	-	-	114	114
■ Parts dans les entreprises liées			288	288	-	-	239	239
■ Autres titres immobilisés			1	1	-	-	1	1
Instruments dérivés	3 620			3 620	2 632	-	-	2 632
Prêts et créances	14 167	0	11	14 178	10 602	0	7	10 609
■ <i>dont pensions</i>	14 167	0		14 167	10 602	0	-	10 602
TOTAL	28 731	516	3 659	32 906	24 549	496	3 331	28 376

Note 5b Analyse des instruments dérivés de transaction

	30/06/2021			31/12/2020		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction						
Instruments de taux	116 818	2 755	2 561	105 606	1 706	1 500
<i>Swaps</i>	38 998	2 631	2 286	42 588	1 601	1 297
Autres contrats fermes	42 025	0	0	35 543	0	0
Options et instruments conditionnels	32 795	124	275	27 475	105	203
Instruments de change	103 972	702	625	95 780	707	674
<i>Swaps</i>	61 419	77	34	54 307	64	59
Autres contrats fermes	11 044	510	476	10 747	529	502
Options et instruments conditionnels	31 509	115	115	30 726	114	113
Autres que taux et change	16 446	163	202	19 465	219	371
<i>Swaps</i>	7 781	78	112	7 972	78	134
Autres contrats fermes	6 147	43	50	6 731	64	153
Options et instruments conditionnels	2 518	42	40	4 762	77	84
TOTAL	237 236	3 620	3 388	220 851	2 632	2 545

Les *swaps* sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR.

L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité.

Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

Note 6 Couverture

Note 6a Instruments dérivés de couverture

	30/06/2021			31/12/2020		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de couverture						
Couverture de Fair Value Hedge	74 604	650	1 463	77 739	805	1 753
<i>Swaps</i>	44 654	651	1 463	46 427	806	1 753
Autres contrats fermes	29 428	0	0	30 566	0	0
Options et instruments conditionnels	522	(1)	0	745	(1)	0
Couverture de Cash Flow Hedge	0	0	0	0	0	0
<i>Swaps</i>	0	0	0	0	0	0
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
TOTAL	74 604	650	1 463	77 739	805	1 753

Les *swaps* sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR.

L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

Les dérivés de couverture sont composés uniquement d'instruments de taux.

Note 6b Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	30/06/2021	31/12/2020
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles		
■ d'actifs financiers	718	892
■ de passifs financiers	11	13

Note 7 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Note 7a Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres par type de produits

	30/06/2021	31/12/2020
Effets publics	3 327	2 921
Obligations et autres titres de dettes	9 961	9 540
Cotés	9 536	9 218
Non cotés	425	322
Créances rattachées	26	33
Sous-total brut titres de dettes	13 314	12 494
<i>dont titres de dettes dépréciés (S3)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-11	-9
Autres dépréciations (S3)	0	0
Sous-total net titres de dettes	13 303	12 485
Prêts	0	0
Créances rattachées	0	0
Sous-total brut prêts et créances	0	0
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	0	0
Autres dépréciations (S3)	0	0
Sous-total net prêts et créances	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres	3	4
Cotés	3	4
Non cotés	0	0
Titres immobilisés	219	226
Titres de participations	69	69
Autres titres détenus à long terme	99	99
Parts dans les entreprises liées	51	58
Titres prêtés	0	0
Avances CC SCI douteuses	0	0
Créances rattachées	0	0
Sous-total instruments de capitaux propres	222	230
TOTAL	13 525	12 715
<i>dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres</i>	<i>-166</i>	<i>-231</i>
<i>dont titres de participation cotés.</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

Note 7b Hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan

30/06/2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS				
Juste valeur par capitaux propres	7 731	4 577	1 217	13 525
■ Effets publics et valeurs assimilées	3 211	92	31	3 334
■ Obligations et autres titres de dettes	4 517	4 485	967	9 969
■ Actions et autres instruments de capitaux propres	3	0	0	3
■ Participations et ATDLT	0	0	168	168
■ Parts entreprises liées	0	0	51	51
Transaction/JVO/Autres	7 770	19 849	5 287	32 906
■ Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	1 250	143	7	1 400
■ Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
■ Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	0	0	0	0
■ Obligations et autres titres de dettes - Transaction	4 840	2 873	541	8 254
■ Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	26	0	490	516
■ Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	73	46	57	176
■ Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	1 291	0	0	1 291
■ Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	248	0	2 772	3 020
■ Participations et ATDLT - Autres JVPR	1	0	162	163
■ Parts entreprises liées - Autres JVPR	0	0	289	289
■ Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0
■ Prêts et créances sur établissements de crédit - Autre JVPR	0	0	0	0
■ Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	0	0	0
■ Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	0	11	0	11
■ Prêts et créances - Transaction	0	14 167	0	14 167
■ Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	41	2 609	969	3 619
Instruments dérivés de couverture	0	650	0	650
TOTAL	15 501	25 076	6 504	47 081
PASSIFS FINANCIERS				
Transaction/JVO	2 451	17 618	752	20 821
■ Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	174	0	174
■ Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	47	0	47
■ Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	0	0	0
■ Dettes subordonnées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
■ Dettes - Transaction	0	14 669	0	14 669
■ Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	2 451	2 728	752	5 931
Instruments dérivés de couverture	0	1 463	0	1 463
TOTAL	2 451	19 081	752	22 284

Il n'y a pas de transfert entre les niveaux 1 et 2 dont le montant est supérieur à 10 % du montant de la ligne « Total » pour la catégorie d'actif ou de passif concerné.

Description des niveaux :

- Niveau 1 : cours coté sur un marché actif ;
- Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables ;
- Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Les instruments du portefeuille de transaction classés en niveaux 2 ou 3 sont constitués en majorité de titres jugés peu liquides et de dérivés.

L'ensemble de ces instruments comporte des incertitudes de valorisation, lesquelles donnent lieu à des ajustements de valeur reflétant la prime de risque qu'un acteur de marché incorporerait lors de l'établissement du prix.

Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré. Les méthodes utilisées sont susceptibles d'évoluer. Ces dernières incluent le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

HIERARCHIE DE LA JUSTE VALEUR – DETAIL DU NIVEAU 3

31/12/2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS				
Juste valeur par capitaux propres	7 178	4 217	1 320	12 715
■ Effets publics et valeurs assimilées	2 936	0	0	2 936
■ Obligations et autres titres de dettes	4 237	4 217	1 094	9 548
■ Actions et autres instruments de capitaux propres	5	0	0	5
■ Participations et ATDLT	0	0	168	168
■ Parts entreprises liées	0	0	58	58
Transaction/JVO/Autres	8 416	15 584	4 376	28 376
■ Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	226	181	0	407
■ Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
■ Effets publics et valeurs assimilées – Autres JVPR	0	0	0	0
■ Obligations et autres titres de dettes – Transaction	6 381	2 712	326	9 419
■ Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	25	0	471	496
■ Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	23	45	55	123
■ Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	1 490	0	0	1 490
■ Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR	209	0	2 593	2 802
■ Participations et ATDLT – Autres JVPR	1	0	158	159
■ Parts entreprises liées – Autres JVPR	0	0	240	240
■ Prêts et créances sur établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	0	0	0
■ Prêts et créances sur établissements de crédit – Autre JVPR	0	0	0	0
■ Prêts et créances sur la clientèle – Juste valeur sur option	0	0	0	0
■ Prêts et créances sur la clientèle – Autres JVPR	0	7	0	7
■ Prêts et créances – Transaction	0	10 602	0	10 602
■ Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	61	2 037	533	2 631
Instruments dérivés de couverture	0	805	0	805
TOTAL	15 594	20 606	5 696	41 896
Transaction/JVO	1 170	15 657	481	17 308
■ Dettes envers les établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	22	0	22
■ Dettes envers la clientèle – Juste valeur sur option	0	0	0	0
■ Dettes représentées par un titre – Juste valeur sur option	0	0	0	0
■ Dettes subordonnées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
■ Dettes – Transaction	0	13 632	0	13 632
■ Dérivés et autres passifs financiers – Transaction	1 170	2 003	481	3 654
Instruments dérivés de couverture	0	1 753	0	1 753
TOTAL	1 170	17 410	481	19 061

Il n'y a pas de transfert entre les niveaux 1 et 2 dont le montant est supérieur à 10 % du montant de la ligne « Total » pour la catégorie d'actif ou de passif concerné.

Note 7c Note sur les encours de titrisation

Conformément à la demande du superviseur bancaire et du régulateur des marchés, il est présenté ci-après les expositions sensibles basées sur les recommandations du FSB.

Les portefeuilles de trading et de titres à la juste valeur par capitaux propres ont été valorisés au prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, des principaux brokers ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

Synthèse	30/06/2021	31/12/2020
RMBS	1 370	1 162
CMBS	11	6
CLO	3 315	3 448
Autres ABS	2 503	2 214
RMBS couverts par des CDS	0	0
CLO couverts par des CDS	0	0
Autres ABS couverts par des CDS	0	0
Lignes de liquidité des programmes ABCP	0	0
TOTAL	7 199	6 830

Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.

EXPOSITIONS RMBS, CMBS, CLO ET AUTRES ABS

30/06/2021	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Juste valeur par résultat	288	0	9	432	729
Coût amorti	39	0	330	823	1 192
Juste valeur – Autres	1	0	0	0	1
Juste valeur par capitaux propres	1 042	11	2 976	1 248	5 277
TOTAL	1 370	11	3 315	2 503	7 199
France	546	0	438	627	1 611
Espagne	103	0	0	368	471
Royaume-Uni	84	0	173	252	509
Europe hors France, Espagne et Royaume-Uni	511	0	202	835	1 548
USA	3	11	2 502	321	2 837
Autres	123	0	0	100	223
TOTAL	1 370	11	3 315	2 503	7 199
US Agencies	0	0	0	0	0
AAA	1 224	11	3 094	1 241	5 570
AA	123	0	151	538	812
A	9	0	60	0	69
BBB	6	0	0	0	6
BB	5	0	0	0	5
Inférieur ou égal à B	3	0	0	7	10
Non noté	0	0	10	717	727
TOTAL	1 370	11	3 315	2 503	7 199
Origination 2005 et avant	17	0	0	0	17
Origination 2006-2008	35	0	0	7	42
Origination 2009-2011	25	11	0	0	36
Origination 2012-2021	1 293	0	3 315	2 496	7 104
TOTAL	1 370	11	3 315	2 503	7 199

31/12/2020	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Juste valeur par résultat	309	-	65	329	703
Coût amorti	44	-	355	598	997
Juste valeur - Autres	1	-	-	-	1
Juste valeur par capitaux propres	808	6	3 028	1 287	5 129
TOTAL	1 162	6	3 448	2 214	6 830
France	531	-	545	590	1 666
Espagne	97	-	-	253	350
Royaume-Uni	47	-	281	116	444
Europe hors France, Espagne et Royaume-Uni	317	-	256	895	1 468
USA	25	6	2 366	232	2 629
Autres	145	-	-	128	273
TOTAL	1 162	6	3 488	2 214	6 830
US Agencies	-	-	-	-	0
AAA	992	6	3 242	1 247	5 487
AA	143	-	144	458	745
A	12	-	51	-	63
BBB	7	-	-	-	7
BB	5	-	-	-	5
Inférieur ou égal à B	3	-	-	7	10
Non noté	-	-	11	502	513
TOTAL	1 162	6	3 448	2 214	6 830
Origination 2005 et avant	19	-	-	-	19
Origination 2006-2008	42	-	-	8	50
Origination 2009-2011	34	6	-	-	40
Origination 2012-2020	1 067	-	3 448	2 206	6 721
TOTAL	1 162	6	3 448	2 214	6 830

Note 8 Actifs financiers au coût amorti

	30/06/2021	31/12/2020
Titres au coût amorti	3 145	2 768
Prêts et créances sur les établissements de crédit	30 531	31 959
Prêts et créances sur la clientèle	212 297	208 703
TOTAL	245 973	243 430

Note 8a Titres au coût amorti

	30/06/2021	31/12/2020
Titres	3 302	2 916
Effets publics	1 423	1 413
Obligations et autres titres de dettes	1 879	1 503
■ Cotés	564	572
■ Non cotés	1 315	931
Créances rattachées	16	13
TOTAL BRUT	3 318	2 929
<i>dont actifs dépréciés (S3)</i>	212	178
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-1	0
Autres dépréciations (S3)	-172	-161
TOTAL NET	3 145	2 768

Note 8b Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

	30/06/2021	31/12/2020
Créances saines (S1/S2)	30 436	31 900
Comptes ordinaires	15 437	15 512
Prêts	9 962	9 971
Autres créances	3 539	4 745
Pensions	1 498	1 672
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	0	0
Créances rattachées	97	61
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-2	-2
Autres dépréciations (S3)	0	0
TOTAL	30 531	31 959

Note 8c Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	30/06/2021	31/12/2020
Créances saines (S1/S2)	197 613	194 382
Créances commerciales	5 727	5 908
Autres concours à la clientèle	191 664	188 261
■ crédits à l'habitat	94 499	90 843
■ autres concours et créances diverses	95 960	96 445
■ pensions	1 205	973
Créances rattachées	222	213
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	5 053	4 959
Créances brutes	202 666	199 341
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-1 076	-1 127
Autres dépréciations (S3)	-2 233	-2 294
Sous-total I	199 357	195 920
Location financement (investissement net)	12 768	12 643
Mobilier	8 187	8 208
Immobilier	4 581	4 435
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	366	349
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-72	-85
Autres dépréciations (S3)	-122	-124
Sous-total II	12 940	12 783
TOTAL	212 297	208 703
<i>dont prêts participatifs</i>	<i>0</i>	<i>1</i>
<i>dont prêts subordonnés</i>	<i>13</i>	<i>13</i>

PRETS GARANTIS PAR L'ETAT

Au 30 juin 2021, les prêts garantis par l'Etat émis par le groupe s'élèvent à 11 837 millions d'euros.

L'évaluation des pertes de crédit attendues de ces prêts tient compte de l'effet de la garantie d'Etat (mise en œuvre par la Banque Publique d'Investissement), à hauteur de 70% à 90% du capital et des intérêts restant dus.

30/06/2021	Encours			Dépréciations		
	S1	S2	S3	S1	S2	S3
Montants	8 926	2 612	299	-8	-49	-40

31/12/2020	Encours			Dépréciations		
	S1	S2	S3	S1	S2	S3
Montants	10 268	2 680	192	-6	-5	-25

OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT AVEC LA CLIENTELE

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2021
Valeur brute comptable	12 992	783	-652	11	13 134
Dépréciations des loyers non recouvrables	-209	-32	47	0	-194
Valeur nette comptable	12 783	751	-605	11	12 940

Note 9 Valeur brute et cadrage des dépréciations

Note 9a Valeurs brutes soumises à dépréciation

	31/12/2020	Acquisition/ production	Vente/ remboursement	Transfert ⁽¹⁾	Autres	30/06/2021
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances Établissements de crédit soumis	31 961	14 900	-16 344	0	16	30 533
■ aux pertes attendues à 12 mois (S1)	31 960	14 899	-16 343	0	16	30 532
■ aux pertes attendues à terminaison (S2)	1	1	-1	0	0	1
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances sur la clientèle soumis	212 333	29 644	-26 818	-219	860	215 800
■ aux pertes attendues à 12 mois (S1)	182 559	20 944	-18 583	5 074	184	190 178
■ aux pertes attendues à terminaison (S2)	24 466	8 012	-6 809	-5 817	351	20 203
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	5 308	439	-1 263	527	143	5 154
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	249	-163	(3)	182	265
Actifs financiers au coût amorti – titres	2 929	4 207	-4 059	240	1	3 318
■ soumis aux pertes attendues à 12 mois (S1)	2 751	4 203	-4 057	201	1	3 099
■ soumis aux pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	7	0	7
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	178	4	-2	32	0	212
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	12 494	5 868	-5 272	0	224	13 314
■ aux pertes attendues à 12 mois (S1)	12 449	5 840	-5 239	3	224	13 277
■ aux pertes attendues à terminaison (S2)	45	28	-33	-3	0	37
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – prêts	0	0	0	0	0	0
■ aux pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0	0
■ aux pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0	0
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0
TOTAL	259 717	54 619	-52 493	21	1 011	262 965

(1) Dont transfert de Buckets.

CONCENTRATION DU RISQUE DE CREDIT PAR SECTEUR

Pour ces secteurs jugés vulnérables, des probabilités de défaut ont été déterminées afin de prendre en compte leur exposition différenciée à la crise sanitaire et leur capacité de rebond.

Les expositions de statut 1 sur ces secteurs ont été intégralement transférées en statut 2.

Secteurs	Montants bruts			Dépréciations			Montants nets
	S1	S2	S3	S1	S2	S3	
Aéronautique	-	335	18	-	-13	-10	330
Distribution spécialisée	-	1 100	108	-	-44	-77	1 087
Hotels, restaurants	-	3 325	268	-	-380	-133	3 080
Industrie automobile	-	1 264	54	-	-61	-32	1 225
Location de véhicules	-	987	32	-	-22	-25	972
Tourisme, jeux, loisirs	-	909	113	-	-75	-71	876
Transport industriel	-	342	16	-	-6	-8	344
Transporteurs aériens	-	293	2	-	-25	-1	269
TOTAL	-	8 555	611	-	-626	-357	8 183

Note 9b Cadrage des dépréciations

	31/12/2020	Dotation	Reprise	Autres	30/06/2021
Prêts et créances Établissements de crédit	-2	-1	1	0	-2
■ dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	-2	-1	1	0	-2
■ pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
■ pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle	-3 630	-498	622	3	-3 503
■ dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	-270	-132	97	5	-300
■ pertes attendues à terminaison (S2)	-942	-108	201	1	-848
■ pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-2 418	-258	324	-3	-2 355
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti – titres	-161	-7	0	-5	-173
■ dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	-1	-1
■ pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
■ pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-161	-7	0	-4	-172
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP – titres de dettes	-9	-4	2	0	-11
■ dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	-9	-3	2	0	-10
■ pertes attendues à terminaison (S2)	0	-1	0	0	-1
■ pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP – Prêts	0	0	0	0	0
■ dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0
■ pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
■ pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
TOTAL	-3 802	-510	625	-2	-3 689

Note 10 Impôts

Note 10a Impôts courants

	30/06/2021	31/12/2020
Actif (par résultat)	460	557
Passif (par résultat)	217	222

Note 10b Impôts différés

	30/06/2021	31/12/2020
Actif (par résultat)	427	464
Actif (par capitaux propres)	54	67
Passif (par résultat)	242	235
Passif (par capitaux propres)	8	9

Note 11 Comptes de régularisation et actifs divers

	30/06/2021	31/12/2020
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	25	27
Comptes d'ajustement sur devises	181	48
Produits à recevoir	447	431
Comptes de régularisation divers	749	2 179
Sous-total	1 402	2 685
Autres actifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	674	56
Débiteurs divers	3 419	2 704
Stocks et assimilés	12	15
Autres emplois divers	8	7
Sous-total	4 113	2 782
TOTAL	5 515	5 467

Les comptes de régularisation ainsi que les comptes de débiteurs divers sont principalement composés de comptes de passage de systèmes de paiement interbancaires.

Les comptes de charges à payer et de produits à recevoir concernent les charges de personnel et les frais généraux et ne concernent pas les prêts et les emprunts pour lesquels les intérêts courus non échus constituent des dettes et des créances rattachées.

Note 12 Participation dans les entreprises mises en équivalence

30/06/2021	Pays	% intérêt	Valeur de MEE ⁽¹⁾	QP de résultat net	Dividendes reçus
Groupe ACM	France	16.06%	1 738	80	0
Crédit Mutuel Asset Management	France	23.54%	16	3	1
TOTAL			1 754	83	1

31/12/2020	Pays	% intérêt	Valeur de MEE ⁽¹⁾	QP de résultat net	Dividendes reçus
Groupe ACM	France	16.06%	1 662	80	0
Crédit Mutuel Asset Management	France	23.54%	15	1	1
TOTAL			1 677	81	1

(1) Y compris l'écart d'acquisition de 52 millions d'euros pour le Groupe ACM.

Note 13 Immeubles de placement

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2021
Coût historique	82	0	-7	-5	70
Amortissement et dépréciation	-33	-1	0	0	-34
MONTANT NET	49	-1	-7	5	36

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti est comparable à leur valeur comptable.

Note 14 Immobilisations corporelles et incorporelles

Note 14a Immobilisations corporelles

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2021
Coût historique					
Terrains d'exploitation	334	0	-1	0	333
Constructions d'exploitation	2 625	28	-70	0	2 583
Droits d'utilisation - Immobilier	619	30	-14	1	636
Autres immobilisations corporelles	524	21	-26	0	519
TOTAL	4 102	79	-111	1	4 071
Amortissement et dépréciation					
Terrains d'exploitation	0	0	0	0	0
Constructions d'exploitation	-1 818	-37	63	0	-1 792
Droits d'utilisation - Immobilier	-142	-45	4	-1	-184
Autres immobilisations corporelles	-433	-10	8	0	-435
TOTAL	-2 393	-92	75	-1	-2 411
MONTANT NET	1 709	-13	-36	0	1 660

Note 14b Immobilisations incorporelles

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2021
Coût historique					
Immobilisations générées en interne	0	0	0	0	0
Immobilisations acquises	343	8	-6	0	345
■ logiciels	140	8	0	-1	147
■ autres	203	0	-6	1	198
TOTAL	343	8	-6	0	345
Amortissement et dépréciation					
Immobilisations générées en interne	0	0	0	0	0
Immobilisations acquises	-150	-7	1	2	-154
■ logiciels	-100	-7	0	0	-107
■ autres	-50	0	1	2	-47
TOTAL	-150	-7	1	2	-154
MONTANT NET	193	1	-5	2	191

Note 15 Ecart d'acquisition

	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2021
Écart d'acquisition brut	33	0	0	0	33
Dépréciations	0	0	0	0	0
ÉCART D'ACQUISITION NET	33	0	0	0	33

Filiales	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2021
Banque Transatlantique	6				6
Dubly Transatlantique Gestion	6				6
Crédit Mutuel Equity SCR	21				21
TOTAL	33	0	0	0	33

NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

Note 16 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	30/06/2021	31/12/2020
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	20 600	17 286
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	221	22
TOTAL	20 821	17 308

Note 16a Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	30/06/2021	31/12/2020
Vente à découvert de titres	2 537	1 076
■ Effets publics	0	0
■ Obligations et autres titres de dettes	1 337	241
■ Actions et autres instruments de capitaux propres	1 200	835
Dettes représentatives des titres donnés en pension	14 669	13 632
Instruments dérivés de transaction	3 388	2 545
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	6	33
TOTAL	20 600	17 286

Note 16b Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	30/06/2021			31/12/2020		
	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart
Titres émis	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0
Dettes interbancaires	174	174	0	22	22	0
Dettes envers la clientèle	47	47	0	0	0	0
TOTAL	221	221	0	22	22	0

Note 17 Passifs financiers au coût amorti

Note 17a Dettes envers les banques centrales et les établissements de crédit

	30/06/2021	31/12/2020
Banques centrales	0	0
Dettes envers les établissements de crédits	72 941	67 389
Comptes ordinaires	2 741	1 863
Emprunts	65 451	61 392
Autres dettes	2 021	1 608
Pensions	2 710	2 505
Dettes rattachées	18	21

Note 17b Dettes envers la clientèle au coût amorti

	30/06/2021	31/12/2020
Comptes d'épargne à régime spécial	54 989	52 545
■ à vue	41 065	38 692
■ à terme	13 924	13 853
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	209	1
Sous-total	55 198	52 546
Comptes à vue	125 408	123 805
Comptes et emprunts à terme	32 355	37 267
Pensions	9	89
Autres dettes	20	8
Dettes rattachées	61	69
Sous-total	157 853	161 238
TOTAL	213 051	213 784

Note 17c Dettes représentées par un titre au coût amorti

	30/06/2021	31/12/2020
Bons de caisse	34	49
TMI & TCN	23 810	21 589
Emprunts obligataires	6 646	6 292
Titres seniors non préférés	0	0
Dettes rattachées	41	70
TOTAL	30 531	28 000

Note 18 Comptes de régularisation et passifs divers

	30/06/2021	31/12/2020
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	76	75
Comptes d'ajustement sur devises	11	301
Charges à payer	774	771
Produits constatés d'avance	365	377
Comptes de régularisation divers	2 122	4 102
Sous-total	3 348	5 626
Autres passifs		
Obligations locatives – Immobilier	458	482
Comptes de règlement sur opérations sur titres	180	64
Versements restant à effectuer sur titres	227	271
Créditeurs divers	665	421
Sous-total	1 530	1 238
TOTAL	4 878	6 864

Note 18a Obligations locatives par durée résiduelle

30/06/2021	d ≤ 1 an	1 an < d ≤ 3 ans	3 ans < d ≤ 6 ans	6 ans < d ≤ 9 ans	d > 9 ans	Total
Obligations locatives						
■ Immobilier	17	131	78	97	135	458
31/12/2020						
Obligations locatives						
■ Immobilier	18	146	82	90	147	482

Note 19 Provisions et passifs éventuels

Note 19a Provisions

	31/12/2020	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	30/06/2021
Provisions pour risques	414	129	0	-163	0	380
Sur engagements de garantie	335	55	0	-125	-1	264
<i>dont pertes attendues à 12 mois (S1)</i>	37	16	0	-13	-1	39
<i>dont pertes attendues à terminaison (S2)</i>	186	2	0	-73	0	115
Sur engagements de financement	50	67	0	-32	1	86
<i>dont pertes attendues à 12 mois (S1)</i>	39	24	0	-22	1	42
<i>dont pertes attendues à terminaison (S2)</i>	11	42	0	-10	0	43
Provisions fiscales	11	1	0	-1	0	11
Provisions pour litiges	9	3	0	-2	0	10
Provisions pour risques sur créances diverses	9	3	0	-3	0	9
Autres provisions	555	36	-2	-10	0	579
Provision pour épargne logement	87	0	0	-3	0	84
Provisions pour éventualités diverses	158	11	-2	-5	0	162
Autres provisions ⁽¹⁾	310	25	0	-2	0	333
Provisions pour engagements de retraite	217	3	-3	0	-14	203
TOTAL	1 186	168	-5	-173	-14	1 162

(1) Les autres provisions concernent des provisions sur des GIE à hauteur de 333 millions d'euros.

Note 19b Engagements de retraite et avantages similaires

	31/12/2020	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	30/06/2021
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière	106	1	(0)	(14)	93
Compléments de retraite	29	2	(3)	0	28
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	62	0	0	0	62
Total comptabilisé	197	3	(3)	(14)	183
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par des caisses de retraite					
Engagements envers les salariés et retraités ⁽¹⁾	20	0	0	0	20
Total comptabilisé	20	0	0	0	20
TOTAL	217	3	-3	-14	203

(1) Les provisions concernant les insuffisances des caisses de retraite sont relatives aux entités situées à l'étranger.

Régime à prestations définies : Principales hypothèses actuarielles	30/06/2021	31/12/2020
Taux d'actualisation ⁽¹⁾	0,95%	0,45%

(1) Le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé, est estimé à partir de l'indice Iboxx.

Note 20 Dettes subordonnées au coût amorti

	30/06/2021	31/12/2020
Emprunts participatifs	153	153
Dettes subordonnées à durée indéterminée	26	26
Autres dettes	2 052	2 051
Dettes rattachées	2	2
TOTAL	2 233	2 232

DETTES SUBORDONNÉES REPRESENTANT PLUS DE 10% DU TOTAL DES DETTES SUBORDONNÉES

	Date Émission	Montant Émission	Devise	Taux	Échéance
Emprunt participatif	28/05/1985	137 M€	EUR	[1]	[2]
TSR	24/03/2016	414 M€	EUR	EURIBOR 3 mois + 2,05 %	24/03/2026
TSR	04/11/2016	700 M€	EUR	EURIBOR 3 mois + 1,70 %	04/11/2026

[1] Minimum 85 % (TAM + TMO)/2 Maximum 130 % (TAM + TMO)/2.

[2] Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28/05/1997 à 130 % du nominal revalorisé de 1,5 % par an pour les années ultérieures.

Note 21 Gains ou pertes latents ou différés

Note 21a Gains ou pertes latents ou différés

	30/06/2021	31/12/2020
Gains ou pertes latents ou différés ^[1] liés aux :		
■ écarts de conversion	3	-44
■ actifs financiers en JVCPR – instruments de dettes	-98	-101
■ actifs financiers en JVCPR – instruments de capitaux propres	-71	-86
■ dérivés de couverture (CFH)	0	0
■ quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	259	263
■ écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-59	-69
TOTAL	34	-37

[1] Soldes net d'IS.

Note 21b Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	30/06/2021 Mouvements	31/12/2020 Mouvements
Écarts de conversion		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	47	-108
Sous-total	47	-108
Réévaluation des actifs financiers à la JVCPR		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	18	-6
Sous-total	18	-6
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	0	0
Sous-total	0	0
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	10	-4
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-5	29
TOTAL	70	-89

Note 21c Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	30/06/2021			31/12/2020		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Écarts de conversion	47	0	47	-108	0	-108
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP	26	-8	18	-14	8	-6
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	14	-4	10	-5	1	-4
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-16	11	-5	30	-1	29
TOTAL DES VARIATIONS DES GAINS ET PERTES COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	71	-1	70	-97	8	-89

Note 22 Engagements donnés et reçus

Engagements donnés	30/06/2021	31/12/2020
Engagements de financement	46 044	45 088
Engagements en faveur d'établissements de crédit	355	335
Engagements en faveur de la clientèle	45 689	44 753
Engagements de garantie	18 173	20 065
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	3 000	2 992
Engagements d'ordre de la clientèle	15 173	17 073
Engagements sur titres	3 063	3 413
Titres acquis avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements donnés	3 063	3 413

Engagements reçus	30/06/2021	31/12/2020
Engagements de financement	214	193
Engagements reçus d'établissements de crédit	214	193
Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	87 338	86 536
Engagements reçus d'établissements de crédit	55 162	53 497
Engagements reçus de la clientèle	32 176	33 039
Engagements sur titres	1 533	1 468
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
Autres engagements reçus	1 533	1 468

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Note 23 Intérêts et produits/charges assimilés

	30/06/2021		30/06/2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit & banques centrales ⁽¹⁾	-49	-38	96	-235
Clientèle	1 776	-279	1 844	-345
■ dont crédit-bail	146	-24	143	-25
■ dont obligation locative		-2		-2
Instruments dérivés de couverture	197	-397	372	-398
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	195	-21	247	-40
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	44	0	89	0
Titres au coût amorti	13	0	13	0
Dettes représentées par un titre	0	-88	0	-196
Dettes subordonnées	0	0	0	0
TOTAL	2 176	-763	2 661	-1 214
<i>Dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE</i>	<i>1 783</i>	<i>-405</i>	<i>2 042</i>	<i>-776</i>

(1) Dont -197 millions d'euros d'impact des taux négatifs en produits et 105 millions d'euros en charges au 30 juin 2021, contre -165 millions d'euros d'impact des taux négatifs en produits et 57 millions d'euros en charges au 30 juin 2020.

Note 24 Commissions

	30/06/2021		30/06/2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	1	-3	2	-3
Clientèle	454	-8	426	-6
Titres	319	-34	292	-13
Instruments dérivés	3	-4	5	-5
Change	10	0	9	0
Engagements de financement et de garantie	9	-6	3	-1
Prestations de services	620	-228	561	-228
TOTAL	1 416	-283	1 298	-256

Note 25 Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	30/06/2021	30/06/2020
Instruments de transaction	160	-195
Instruments à la juste valeur sur option	-19	11
Inefficacité des couvertures	6	-3
Sur couverture de flux de trésorerie (CFH)	0	0
Sur couverture de juste valeur (FVH)	6	-3
■ Variations de juste valeur des éléments couverts	-279	295
■ Variations de juste valeur des éléments de couverture	285	-298
Résultat de change	7	-11
Autres Instruments à la juste valeur sur résultat ⁽¹⁾	322	62
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	476	-136

(1) Dont 247 millions d'euros provenant de l'activité de capital développement au 30 juin 2021 contre 47 millions d'euros au 30 juin 2020.

Note 26 Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	30/06/2021	30/06/2020
Dividendes	1	8
PV/MV réalisées sur instruments de dettes	2	5
TOTAL	3	13

Note 27 Produits et charges des autres activités

	30/06/2021	30/06/2020
Produits des autres activités		
Immeubles de placement :	0	0
■ Reprises de provisions/amortissements	0	0
■ Plus-values de cession	0	0
Charges refacturées	16	14
Autres produits	45	39
Sous-total	61	53
Charges des autres activités		
Immeubles de placement :	-1	-1
■ Dotations aux provisions/amortissements	-1	-1
■ Moins values de cession	0	0
Autres charges	-54	-46
Sous-total	-55	-47
TOTAL NET DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES	6	6

Note 28 Frais généraux

	30/06/2021	30/06/2020
Charges de personnel	-943	-894
Autres charges générales d'exploitation	-721	-710
Dotations et reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	-100	-83
TOTAL	-1 764	-1 687

Note 28a Charges de personnel

	30/06/2021	30/06/2020
Salaires et traitements	-567	-566
Charges sociales	-234	-216
Avantages du personnel à court terme	0	0
Intéressement et participation des salariés	-63	-33
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-79	-79
Autres	0	0
TOTAL	-943	-894

Note 28b Effectifs moyens

	30/06/2021	30/06/2020
Techniciens de la banque	10 310	10 448
Cadres	9 216	9 406
TOTAL	19 526	19 854
Dont France	17 747	18 102
Dont étranger	1 779	1 752

Note 28c Autres charges générales d'exploitation

	30/06/2021	30/06/2020
Impôts et taxes ⁽¹⁾	-200	-190
Locations		
■ Locations à court terme d'actifs	-9	-28
■ Locations d'actifs de faible valeur/substituables ⁽²⁾	-29	-29
■ Autres locations	-4	-4
Autres services extérieurs	-498	-475
Autres charges diverses	19	16
TOTAL	-721	-710

(1) Le poste "Impôts et taxes" comprend une charge de - 136 millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique au 30 juin 2021 contre - 122 millions au 30 juin 2020.

(2) Inclut le matériel informatique.

Note 28d Dotations et reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	30/06/2021	30/06/2020
Amortissements :	-100	-83
■ Immobilisations corporelles	-92	-76
<i>dont droits d'utilisation</i>	-45	-27
■ Immobilisations incorporelles	-8	-7
Dépréciations :	0	0
■ Immobilisations corporelles	0	0
■ Immobilisations incorporelles	0	0
TOTAL	-100	-83

Note 29 Coût du risque de contrepartie

	30/06/2021	30/06/2020
■ Pertes attendues à 12 mois (S1)	-36	-56
■ Pertes attendues à terminaison (S2)	133	-176
■ Actifs dépréciés (S3)	-64	-138
TOTAL	33	-370

30/06/2021	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	Total
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-172	136				-36
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	-1	1				0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-127	97				-30
<i>dont location financement</i>	-14	9				-5
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0				0
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-3	2				-1
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0				0
■ Engagements donnés	-41	36				-5
Pertes attendues à terminaison (S2)	-151	284				133
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0				0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-106	201				95
<i>dont location financement</i>	-7	24				17
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0				0
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-1	1				0
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0				0
■ Engagements donnés	-44	82				38
Actifs dépréciés (S3)	-292	336	-103	-10	5	-64
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-244	294	-103	-10	5	-58
<i>dont location financement</i>	-3	2	-1	0	1	-1
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	-7	0	0	0	0	-7
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	0	0	0	0
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	-41	42	0	0	0	1
TOTAL	-615	756	-103	-10	5	33

30/06/2020	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	Total
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-182	126				-56
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	-2	1				-1
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-142	98				-44
<i>dont location financement</i>	-13	12				-1
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0				0
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-2	1				-1
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0				0
■ Engagements donnés	-36	26				-10
Pertes attendues à terminaison (S2)	-355	178				-176
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0				0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-329	159				-170
<i>dont location financement</i>	-37	16				-21
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0				0
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0				0
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0				0
■ Engagements donnés	-25	19				-6
Actifs dépréciés (S3)	-264	237	-105	-9	4	-138
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-236	208	-88	-9	3	-122
<i>dont location financement</i>	-2	2	-1	0	0	-1
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	3	0	0	0	3
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	-17	0	0	-17
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	-28	26	0	0	0	-2
TOTAL	-800	541	-105	-9	3	-370

Note 30 Gains ou pertes sur autres actifs

	30/06/2021	30/06/2020
Immobilisations corporelles et incorporelles	-1	-3
■ Moins-values de cession	-6	-3
■ Plus-values de cession	5	0
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	0	0
TOTAL	-1	-3

Note 31 Impôts sur les bénéfices

	30/06/2021	30/06/2020
Charge d'impôt exigible	-298	-163
Charge/Produit d'impôt différé	-45	49
Ajustements au titre des exercices antérieurs	9	0
TOTAL	-324	-114
<i>dont France</i>	<i>-290</i>	<i>-87</i>
<i>dont hors France</i>	<i>-34</i>	<i>-27</i>

Note 32 Résultat par action

	30/06/2021	30/06/2020
Résultat net part du groupe	1 049	235
Nombre d'actions à l'ouverture	38 009 418	37 795 782
Nombre d'actions à la clôture	38 009 418	37 795 782
Nombre moyen pondéré d'actions	38 009 418	37 795 782
RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en euros)	27,61	6,21
Nombre moyen pondéré d'actions susceptibles d'être émises	0	0
RESULTAT DILUE PAR ACTION (en euros)	27,61	6,21

Le capital social du CIC est de 611 858 064 euros, divisé en 38 241 493 actions de 16 euros de nominal, dont 231.711 titres auto-détenus.

Note 33 Encours des opérations réalisées avec les parties liées

	30/06/2021		31/12/2020	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprise mère	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprise mère
Actifs				
■ Actifs à la juste valeur par résultat	2 442	292	1 975	299
■ Actifs financiers à la JVCP	0	0	0	0
■ Actifs financiers au coût amorti	40	12 682	102	14 978
■ Actifs divers	9	3	10	3
Passifs				
■ Dettes envers les établissements de crédit	158	59 018	95	56 896
■ Passifs à la juste valeur par résultat	2 339	321	1 922	307
■ Dettes envers la clientèle	235	249	220	836
■ Dettes représentées par un titre	2 333	1 274	1 964	1 734
■ Dettes subordonnées	0	2 192	0	2 191
Hors-Bilan				
■ Engagements de financement donnés	0	0	0	0
■ Engagements de garantie donnés	0	146	0	146
■ Engagements de financement reçus	0	0	0	0
■ Engagements de garanties reçus	0	6 027	0	6 401
	30/06/2021		30/06/2020	
■ Intérêts reçus	4	154	0	147
■ Intérêts versés	-1	-107	-2	-179
■ Commissions reçues	271	-10	242	-3
■ Commissions versées	-11	-38	0	-34
■ Gains ou pertes nets sur actifs financiers JVCP et JVR	17	26	1	0
■ Autres produits et charges	0	-1	0	-1
■ Frais généraux	-31	-245	-31	-238

L'entreprise mère est constituée de la BFCM, actionnaire majoritaire du CIC, de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFCM), entité contrôlant la BFCM et de toutes leurs filiales.

Les relations avec l'entreprise mère sont principalement composées de prêts et emprunts dans le cadre de la gestion de la trésorerie, la BFCM étant l'organisme de refinancement du groupe et des prestations informatiques facturées avec les entités Euro-Information.

Les entreprises consolidées par la méthode de mise en équivalence sont Crédit Mutuel Asset Management et le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

5.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. au capital de € 2 510 460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

KPMG S.A.

Tour EQHO
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris-La Défense Cedex
S.A. au capital de € 5 497 100
775 726 417 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

[Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021]

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires

Crédit Industriel et Commercial - CIC

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de € 611 858 064

6, avenue de Provence
75009 Paris cedex 09

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Crédit Industriel et Commercial - CIC, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris-La Défense, le 6 août 2021

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG S.A.

ERNST & YOUNG et Autres

Nicolas Montillot
Associé

Sophie Sotil-Forgues
Associée

Hassan Baaj
Associé

6 CAPITAL SOCIAL

Au 30 juin 2021, le capital social est fixé à la somme de 611 858 064 euros. Il est divisé en 38 241 129 actions, d'un montant nominal de 16 euros, et entièrement libérées.

Le montant du capital social a été augmenté de 3 418 176 euros pour le porter à 611 858 064 euros (608 439 888 euros au 31 décembre 2019) par l'émission de 213 636 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 16 euros chacune, dans le cadre de l'opération de fusion-absorption du CIC Iberbanco par le CIC le 19 octobre 2020.

Le CIC ne dispose pas de capital autorisé non émis, ni d'obligations convertibles échangeables ou remboursables donnant accès au capital.

Les actions du CIC ne sont cotées ou traitées sur aucun marché.

Délégations de compétences au conseil d'administration : il n'y a pas de délégation en cours en matière d'augmentation de capital.

Les statuts du CIC ne comportent aucune stipulation qui aurait pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle, ni qui imposerait des conditions plus strictes que la loi ne le prévoit aux modifications du capital.

Les principaux actionnaires du CIC ne détiennent pas de droits de vote différents

7 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

7.1 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Cet amendement au document d'enregistrement universel est disponible sur le site du CIC (www.cic.fr) et sur celui de l'AMF. Il en est de même de tous les rapports et des informations financières historiques. Les informations figurant sur le site web ne font pas partie du document d'enregistrement universel ni du présent amendement.

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le CIC peut, sans engagement, demander des documents :

- par courrier : CIC – Relations extérieures 6, avenue de Provence – 75009 Paris
- par message électronique : frederic.monot@cic.fr

L'acte constitutif, les statuts, les procès-verbaux d'assemblées générales et les rapports peuvent être consultés au siège social : 6, avenue de Provence à Paris 9^e [secrétariat général].

7.2 RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Personne qui assume la responsabilité du document d'enregistrement universel

M. Daniel BAAL
Directeur général

Attestation du responsable du rapport financier semestriel

J'atteste que les informations contenues dans le présent amendement au document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport semestriel d'activité constitué des sections indiquées dans la table de concordance située à la fin de ce document, présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Strasbourg, le 12 août 2021

7.3 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Les commissaires aux comptes, PricewaterhouseCoopers Audit, Ernst & Young et Autres, et KPMG SA appartiennent à la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Commissaires aux comptes titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Représenté Nicolas Montillot

Début du premier mandat : 25 mai 1988

Durée du mandat en cours : 6 exercices à compter du 4 mai 2018

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Ernst & Young et Autres

Tour First - 1, place des Saisons, 92400 Courbevoie

Représenté par Hassan Baaj

Début du premier mandat : 26 mai 1999

Durée du mandat en cours : 6 exercices à compter du 24 mai 2017

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

KPMG S.A.

Tour Eqho - 2 avenue Gambetta,

92066 Paris La Défense Cedex

Représenté par Sophie Sotil-Forgues

Début du premier mandat : 25 mai 2016

Durée du mandat en cours : 6 exercices à compter du 25 mai 2016

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Commissaires aux comptes suppléants

KPMG AUDIT FS I.

7.4 TABLES DE CONCORDANCE

7.4.1 Table de concordance du document d'enregistrement universel

Rubriques de l'annexe 1 du Règlement Délégué (UE) 2019/980 : « Document d'enregistrement pour les titres de capital »	n° de page du premier amendement au document d'enregistrement universel déposé le 12 août 2021	n° de page du document d'enregistrement universel déposé le 21 avril 2021
1. Personnes responsables	90	436
2. Contrôleurs légaux des comptes	90	437
3. Facteurs de risque	26-32	141-146
4. Informations concernant l'émetteur	96	431
5. Aperçu des activités		
5.1 Principales activités	8-11	12-24
5.2 Principaux marchés	8-11	5 ; 33-38
5.3 Évènements importants dans le développement des activités	N/A	43-44
5.4 Stratégie et objectifs	N/A	3 ; 6-7
5.5 Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	N/A	431
5.6 Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	N/A	4
5.7 Investissements	N/A	N/A
6. Structure organisationnelle		
6.1 Description du groupe	1	12-25
6.2 Principales filiales	2	41-42 ; 334-335
7. Examen de la situation financière et du résultat		
7.1 Situation financière	5-13	28-45
7.2 Résultats d'exploitation	5-13	34-38
8. Trésorerie et capitaux		
8.1 Informations sur les capitaux de l'émetteur	89	383
8.2 Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	38	317
8.3 Informations sur les besoins de financement et la structure de financement	5	N/A
8.4 Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les activités	N/A	N/A
8.5 Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés au point 5.7.2	N/A	N/A
9. Environnement réglementaire	4-5	28
10. Informations sur les tendances	13	43
11. Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A	N/A
12. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale		
12.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction du CIC	14-24	116-123
12.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	23	125
13. Rémunération et avantages	N/A	128-130
14. Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
14.1 Date d'expiration des mandats actuels	15-22	117-123
14.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à une de ses filiales	N/A	125
14.3 Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération	N/A	124-125
14.4 Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	N/A	115
14.5 Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	14-24	116-130
15. Salariés		
15.1 Nombre de salariés	82	84
15.2 Participations et stock-options	N/A	N/A

	n° de page du premier amendement au document d'enregistrement universel déposé le 12 août 2021	n° de page du document d'enregistrement universel déposé le 21 avril 2021
Rubriques de l'annexe 1 du Règlement Délégué (UE) 2019/980 : « Document d'enregistrement pour les titres de capital »		
15.3 Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	N/A	N/A
16. Principaux actionnaires		
16.1 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	N/A	424
16.2 Existence de droits de vote différents des actionnaires sus-visés	N/A	428
16.3 Contrôle de l'émetteur	N/A	425
16.4 Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	N/A	N/A
17. Transactions avec des parties liées	86	N/A
18. Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
18.1 Informations financières historiques	93	312-317 ; 380-409
18.2 Informations financières intermédiaires et autres	33-84	N/A
18.3 Vérification des informations financières historiques annuelles	87	373-377 ; 417-420
18.4 Informations financières pro forma	N/A	N/A
18.5 Politique en matière de dividendes	N/A	425
18.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	N/A	432
18.7 Changement significatif de la situation financière	N/A	432
19. Informations supplémentaires		
19.1 Capital social	89	424
19.2 Acte constitutif et statuts	N/A	436
20. Contrats importants	N/A	431
21. Documents disponibles	90	431 ; 436

	n° de page du premier amendement au document d'enregistrement universel déposé le 12/08/2021
Rubriques de l'annexe 2 du Règlement Délégué (UE) 2019/980 : « Document d'enregistrement universel »	
1. Informations à fournir concernant l'émetteur	
1.1 Informations requises conformément à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980	voir table de correspondance ci-dessus
1.2 Déclaration de l'émetteur	1

En application de l'article 19 du règlement UE n° 2017/1129 du 14 juin 2017, les éléments suivants sont incorporés par référence :

- les comptes annuels et consolidés ainsi que le rapport de gestion du groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2019, présentés respectivement aux pages 23 à 38, 127 à 291, 41 à 107 et 353 à 356 du document d'enregistrement universel n° D. 20-0363 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 avril 2020 ;
- les comptes annuels et consolidés ainsi que le rapport de gestion du groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2018 présentés respectivement aux pages 278 à 312 et 207 à 273 et aux pages 313 à 315 et 274 à 277 du document de référence n°D.19-0362 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 18 avril 2019 ;
- les comptes annuels et consolidés ainsi que le rapport de gestion du groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2017 présentés respectivement aux pages 270 à 308 et 64 à 263 et aux pages 309 à 313 et 264 à 269 du document de référence n°D.18-0344 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 18 avril 2018.

7.4.2 Table de concordance du rapport financier semestriel

En application de l'article 212-13 du règlement général de l'AMF, le présent amendement au document d'enregistrement universel comprend les informations du rapport financier semestriel mentionné à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-4 du règlement général de l'AMF.

Rapport financier semestriel	Dépôt du 12 août 2021
1. Rapport semestriel d'activité	
- Évènements importants survenus pendant les 6 premiers mois de l'exercice et leur incidence sur les comptes semestriels	3-13
- Description des principaux risques et des principales incertitudes pour les 6 mois restant de l'exercice	26-32
- Principales transactions intervenues entre parties liées	13
2. Etats financiers au 30 juin 2021	33-86
3. Attestation du responsable du document	90
4. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	87-88

Site Internet : www.cic.fr

Responsable de l'information financière

Hervé Bressan,
Directeur financier
Téléphone : 01 53 48 70 21

Édition

L'Agence ComFi by CIC Market Solutions,
agence de communication financière du CIC

Crédit photos

Photo de couverture : FFC-Patrick Pichon

L'amendement au document d'enregistrement universel du CIC est également édité en version anglaise.

WWW.CIC.FR



CIC – Société anonyme au capital de 611 858 064 euros - 6, avenue de Provence - 75009 Paris
Swift CMCIFRPP – Tél. : 01 45 96 96 96 – www.cic.fr – RCS Paris 542 016 381 – N° ORIAS 07 025 723 [www.orias.fr]
Banque régie par les articles L.511-1 et suivants du Code monétaire et financier
pour les opérations effectuées en sa qualité d'intermédiaire en opérations d'assurance